

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(67^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 12 novembre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. Questions au Gouvernement (p. 5746).

M. le président.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGET (p. 5746)

MM. Christian Goux, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

SÉCURITÉ SOCIALE (p. 5746)

MM. Jean-Pierre Sueur, Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

PROTECTION DE L'ÉPARGNE (p. 5746)

MM. François Loncle, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

SITUATION EN HAÏTI (p. 5749)

MM. Maurice Louis-Joseph-Dogué, Didier Bariani, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

SUPPRESSION DE L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (p. 5749)

MM. Jacques Guyard, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE FOURNITURE DE GAZ D'ALGÉRIE (p. 5750)

MM. Serge Charles, Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

PERSONNES DU QUATRIÈME ÂGE (p. 5751)

MM. Jean de Lipkowski, Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

ENFANTS GRAVEMENT HANDICAPÉS A LA NAISSANCE (p. 5752)

M. Bruno Bourg-Broc, Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

LIBÉRATION D'UN JOURNALISTE FRANÇAIS EMPRISONNÉ EN AFGHANISTAN (p. 5752)

MM. Eric Raoult, Didier Bariani, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

FINANCEMENT DES LYCÉES PAR LES RÉGIONS (p. 5753)

MM. Maurice Doussat, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

SITUATION DE LA PRISON DES BAUMETTES (p. 5753)

MM. Jean-Claude Gaudin, André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement.

RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES (p. 5754)

MM. Jacques Bichet, Hervé de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.

VIOLENCES POLICIÈRES CONTRE DES MANIFESTANTS A AMIENS (p. 5755)

M. Guy Ducloné.

SÉCURITÉ SOCIALE (p. 5755)

MM. André Lajoinie, Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

POLITIQUE FRANÇAISE AU LIBAN (p. 5756)

MM. Jacques Peyrat, Robert Pandraud, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité.

SITUATION DES ÉTRANGERS EN FRANCE (p. 5756)

MM. Jean-François Jalkh, Robert Pandraud, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité.

PROTECTION SOCIALE AGRICOLE DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (p. 5757)

MM. André Thien Ah Koon, Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

Suspension et reprise de la séance (p. 5758)

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON

2. Loi de finances pour 1988 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5758).

Economie, finances et privatisation (suite)

SERVICES FINANCIERS

COMMERCE EXTÉRIEUR

CONSCOMMATION ET CONCURRENCE

BUDGET ANNEXE DES MONNAIES ET MÉDAILLES

BUDGET ANNEXE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

MM. Michel Cointat,
Paul Mercieca,

M^{me} Edith Cresson, M. le président,
M. Georges Hage.

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la consommation, de la concurrence et de la participation.

M. Camille Cabana, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative.

Réponses de M. le ministre et de M. le secrétaire d'Etat aux questions de : Mme Catherine Lalumière, MM. Jean-Yves Le Déaut, Jean-Claude Chupin, Mme Catherine Lalumière, suppléant M. Michel Sainte-Marie.

ÉCONOMIE, FINANCES ET PRIVATISATION

II. - Services financiers

Etat B

Titre III. - Adoption par scrutin (p. 5767)

Titre IV. - Adoption (p. 5767)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 5767)

Après l'article 66 (p. 5767)

Amendement n° 106 de la commission des finances : MM. Philippe Auberger, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les services financiers ; le ministre. - Adoption.

Budget annexe des monnaies et médailles

Crédits ouverts à l'article 37. - Adoption (p. 5767)

Crédits ouverts à l'article 38 (p. 5767)

Amendement n° 338 de M. Jarosz : MM. Jean Jarosz, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le budget annexe des monnaies et médailles ; Edmond Alphandéry, suppléant de M. le rapporteur spécial ; le ministre. - Rejet.

Adoption des crédits ouverts à l'article 38.

Budget annexe de l'Imprimerie nationale

Crédits ouverts aux articles 37 et 38. - Adoption (p. 5768)

Economie, finances et privatisation (suite)

CHARGES COMMUNES

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

TAXES PARAFISCALES

RAPATRIÉS

M. Georges Tranchant, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les comptes spéciaux du Trésor.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la privatisation.

M. Edmond Alphandéry, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les charges communes.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 5773).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement, fixées exceptionnellement à aujourd'hui, jeudi, en accord avec le Gouvernement.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement m'a transmis les excuses de M. le Premier ministre et des ministres qui participent au cinquantième sommet franco-allemand et qui, ne disposant pas du don d'ubiquité, ne peuvent être présents.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGET

M. le président. La parole est à M. Christian Goux.

M. Christian Goux. Ma question s'adresse donc, en l'absence de M. Balladur, à M. Juppé.

Le krach boursier, même si nous assistons et assisterons encore à des rémissions, et la chute du dollar ont marqué fortement les marchés financiers et vont avoir des conséquences sérieuses sur les économies de tous les pays.

Même dans l'hypothèse d'une concertation efficace et d'un effort de solidarité des gouvernements, les déficits structurels du budget et de la balance des paiements américains ont créé une situation d'endettement dont les Etats-Unis ne peuvent sortir que par une réorientation fondamentale de leur politique économique, privilégiant l'épargne intérieure et par le respect des règles de fonctionnement d'une communauté à laquelle il manque un véritable système monétaire international.

Mais tout le monde sait bien, monsieur le ministre chargé du budget, que les hypothèses sur lesquelles repose votre projet de budget pour 1988, déjà irréalistes il y a un mois, ne correspondent plus du tout à la situation qui sera la nôtre dans l'année qui vient. Monsieur le ministre, en restant sur vos positions, comme l'a dit ce matin M. Balladur avec un ton qui n'était pas très plaisant, en refusant de voir une réalité qui saute aux yeux, et notamment aux yeux d'une partie de votre majorité, vous ne permettez pas à notre pays d'aborder avec responsabilité les difficultés qui nous attendent.

Allez-vous clore demain le débat sur le projet de loi de finances sans proposer autre chose que la continuation d'une politique trop souvent aveuglée par des choix idéologiques et qui vient de faire naufrage, ici et ailleurs ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, comme M. le président de l'Assemblée nationale vient de le dire, M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation étant éloigné de Paris par le

cinquantième sommet franco-allemand, il m'a demandé de répondre à votre question que je pourrais résumer en substance de la manière suivante : que fait-on lorsqu'un krach boursier survient en pleine discussion budgétaire ? Je ne crois pas être infidèle à la question que vous formulez...

La première règle de conduite, c'est de ne pas s'affoler. C'est exactement ce que le Gouvernement a, bien sûr, choisi de faire. (Sourires sur les bancs du groupe socialiste.) J'affirme avec beaucoup de conviction et beaucoup de fermeté que les éléments dont nous disposons à l'heure actuelle ne permettent à aucun degré de dire que la loi de finances pour 1988 doit être revue. (Exclamations sur les mêmes bancs.) Je voudrais essayer de le montrer. Je souhaiterais d'ailleurs le faire dans un climat aussi dépassionné que possible puisque c'est ce que vous avez souhaité, monsieur Goux.

Mon premier argument est le suivant : le retard dans les privatisations, qui est effectif, ne compromet en aucune manière l'équilibre budgétaire. Comme nous l'avons dit, l'incidence de la privatisation sur l'équilibre de la loi de finances pour 1988 peut être chiffrée à 3,2 milliards de francs. Encore faut-il noter que, sur cette somme, une partie doit être équilibrée en recettes par des remboursements du prêt du F.D.E.S., si bien que la somme qu'il nous faut effectivement trouver pour mener à bien ces diverses opérations est de l'ordre d'un milliard de francs. Il va de soi que les opérations déjà engagées au-delà des 50 milliards de privatisations réalisées, comme celle de Suez, et celles qui le seront de toute manière dans les mois qui viennent sans peser sur les marchés - je pense à la mutualisation du Crédit agricole - nous permettront, et bien au-delà, d'obtenir la somme nécessaire pour qu'aucune incidence négative ne se produise sur l'équilibre budgétaire.

Pour le surplus et en dehors de toute préoccupation d'équilibre budgétaire, il est vrai que le retard dans les privatisations ne nous permettra pas de mener à bien le programme de désendettement de l'Etat que nous avons prévu - cela va de soi - et que les dotations en capital aux entreprises publiques subiront le contre-coup de ce retard mais cela ne se traduira pas par une aggravation du déficit budgétaire.

Mon deuxième élément de réponse concerne les hypothèses économiques. Il est vrai qu'un budget est fonction d'une certaine situation de l'économie. Nous avons bâti le nôtre sur les hypothèses que vous savez. Je ne crois pas que quelqu'un aujourd'hui soit en mesure de leur en substituer d'autres.

D'abord, les résultats de la fin de l'année 1987 sont meilleurs que nous ne l'avions nous-mêmes escompté. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Institut national de la statistique et des études économiques dans sa dernière note de conjoncture qui souligne qu'aussi bien pour la consommation que pour l'investissement, les exportations, les prix ou le chômage, les résultats de cette fin d'année 1987 sont supérieurs aux hypothèses initialement retenues. Naturellement, cela se traduit par un niveau d'activité et de croissance satisfaisant. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Or, chacun le sait, cette fin d'année 1987 est la base, bien entendu, des hypothèses économiques de 1988. Il n'y a, de ce point de vue, aucune raison de pessimisme. Je dirais même que c'est l'inverse. (Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)

Quant à l'incidence de la crise boursière que nous vivons, et qui est grave, sur l'activité aux Etats-Unis en 1988, personnellement, aujourd'hui, n'est capable d'en chiffrer les conséquences sur la croissance, de donner des dates ou d'avancer un chiffre. La seule prévision que j'ai vu esquisser par un institut de conjoncture tourne autour d'un demi-point à un point de réduction de la consommation ou de la croissance aux Etats-Unis. Ce serait, certes, tout à fait notable. Il faudrait évaluer quelle est la répercussion de cette moindre croissance aux Etats-Unis sur les économies européennes

mais, en toute hypothèse, cela ne saurait être comparé à 1929 ou à 1930. Ce n'est pas une grande dépression. C'est éventuellement un ralentissement de la croissance mondiale...

M. Louis Mazandau. Personne n'en sait rien ! Même pas vous !

M. le ministre chargé du budget. ... et tout cela, je le répète, ne doit pas nous conduire à perdre notre sang-froid et à réviser nos hypothèses budgétaires.

J'ajoute d'ailleurs, et vous le savez aussi bien que moi, que le budget de la France comme tous les budgets des grands pays développés, n'a qu'une faible sensibilité à l'évolution de la conjoncture dans la mesure où celle-ci reste encadrée dans les chiffres que je viens de donner. Qu'il s'agisse des recettes de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, elles dépendent pour l'essentiel des résultats enregistrés en 1987, qui sont bons. Seules les recettes de T.V.A. pourraient éventuellement varier. Mais je crois que, le ministre d'Etat l'a dit ce matin, un dixième de point de croissance en moins, c'est 400 millions de recettes de T.V.A. de moins. C'est dire que l'impact budgétaire reste, en toute hypothèse, relativement limité, d'autant que la baisse du dollar peut avoir alors, sur d'autres postes budgétaires, un effet tout à fait positif.

Voilà donc pourquoi le Gouvernement est convaincu aujourd'hui que cette loi de finances tient parfaitement la route dans le contexte que nous connaissons.

Vous me dites : « Il faut changer de politique ». Je voudrais simplement vous demander, monsieur Goux : Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que cela veut dire qu'il faut renoncer à la liberté des prix ? Evidemment non ! A la liberté des changes ? Evidemment non ! Est-ce que cela veut dire qu'il faut retourner à l'encadrement du crédit ? Evidemment non ! Qu'il faut augmenter le déficit budgétaire ou renoncer à l'allègement des charges fiscales...

M. Guy Bêche. Ça, on ne sait pas !

M. le ministre chargé du budget. ... sur les entreprises et sur les particuliers ? Evidemment non ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Donc, je ne crois pas qu'il faille parler d'une autre politique économique et budgétaire lorsque l'on n'est pas capable de dire ce qu'elle devrait être.

Naturellement, la détermination ne signifie pas la passivité, et nous sommes très actifs. D'abord sur le plan international. M. le ministre d'Etat a demandé une rencontre des sept pays industrialisés et nous continuons à souhaiter cette rencontre du « G 7 », comme on dit dans le jargon, dès lors que les conditions de son succès seront réunies.

Par ailleurs, le 5 novembre dernier, est intervenu un accord, le premier du genre, entre la France et l'Allemagne, accord extrêmement important et qui témoigne de notre détermination à défendre les parités au sein du système monétaire européen, puisque, aussi bien, il n'y a aujourd'hui dans la situation comparée de la France et de l'Allemagne aucune raison objective pour les réexaminer. Nous poursuivons, ne serait-ce que cet après-midi, à Karlsruhe, la concertation entre la France et l'Allemagne.

Par ailleurs, nous sommes vigilants mais tout en insistant, naturellement, sur la responsabilité des Etats-Unis d'Amérique dans la crise que nous vivons, on ne peut pas leur demander tout et son contraire, le rééquilibrage de leur déficit budgétaire et, en même temps, le soutien de la conjoncture internationale ! S'ils réduisent leur déficit budgétaire, ce qui est indispensable, il faudra bien que d'autres pays aient des politiques de soutien de l'activité économique, et ce sera la responsabilité de l'Allemagne et du Japon que de répondre à ces décisions américaines que nous souhaitons.

La France est prête à être présente dans un plan de soutien de l'activité économique, qui ne pourrait être qu'un plan concerté entre les pays européens.

Mesdames et messieurs les députés, voilà donc ce que je voulais dire en réponse à cette fort importante question. Le scénario que nous vivons aujourd'hui n'a rien à voir, je le répète (*Non, non ! et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si je comprends bien, les explications du Gouvernement n'intéressent pas le groupe socialiste.

M. Gabriel Kasperott. Non, ça ne les intéresse pas ! Ils n'y comprennent rien !

M. le ministre chargé du budget. Le scénario que nous vivons aujourd'hui n'a rien à voir, disais-je, avec celui des années 29 et 30. J'ajoute que, face à l'adversité, la seule chose que les responsables politiques ont à faire, c'est de se serrer les coudes et non pas de chercher à exploiter la situation. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien. Les socialistes sont sectaires. Eux, ils ont fait trois dévaluations, non : quatre !

SECURITE SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Suor.

M. Jean-Pierre Suor. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

Aujourd'hui se tiennent les états généraux de la sécurité sociale et vous cherchez à grand renfort médiatique à donner le sentiment qu'un débat a lieu et qu'après ce débat vous déciderez.

Mais, monsieur le ministre, dans les faits, dans les actes, depuis dix-huit mois déjà vous avez tranché, et vous l'avez fait le plus souvent dans la mauvaise direction.

Vous avez tranché lorsque vous avez laissé filer certaines dépenses, laissé augmenter les honoraires médicaux, les prix des analyses et les dépenses pharmaceutiques - 11 p. 100 pour la seule année 1986 -, lorsque vous avez incité les médecins à pratiquer les honoraires libres. L'effet de ce laxisme ? Vingt milliards de francs de déficit pour la seule année 1986.

Ce débat, vous l'avez encore tranché lorsque vous avez annoncé un plan d'économie de la sécurité sociale qui frappe de plein fouet les plus fragiles, les plus menacés - personnes âgées, grands malades, handicapés - avec la remise en cause des remboursements de médicaments à 100 p. 100. Nous recevons tous dans nos permanences, quelle que soit notre appartenance politique, quantité de Français qui ont dû renoncer à des soins pourtant essentiels à cause de ce plan ; à cause de ce que vous avez déjà décidé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Cabal. Mais non !

M. Jean-Pierre Suor. Ici même, vous nous avez présenté un plan d'épargne retraite particulièrement inégalitaire comme un premier pas vers la capitalisation, alors que, dans les états généraux départementaux, les syndicats vous ont dit leur attachement à la retraite par répartition qui est l'expression même de la solidarité. Mais vous avez déjà tranché.

Les syndicats vous ont également exprimé leur refus d'une sécurité sociale à deux vitesses, celle des pauvres, celle des riches. Pourtant, vous avez amorcé un mouvement dans ce sens.

Le rapport des sages préconise l'indexation des retraites sur les salaires. Mais, une fois encore, vous avez déjà tranché puisque vous avez choisi de les désindexer.

Le rapport suggère, par ailleurs, de renforcer, de revaloriser, le rôle des généralistes. Mais, là encore, vous avez déjà tranché avec une loi sur les études médicales qui ne permet pas aux futurs généralistes d'avoir accès à l'internat.

Comment pouvez-vous justifier cette attitude qui consiste à consulter après avoir décidé ? Comment pouvez-vous justifier la méthode annoncée par M. le Premier ministre, qui consiste à soumettre dans les prochains mois les conclusions des états généraux au Conseil économique et social alors que, lorsque celui-ci aura enfin rendu son avis, en février ou en mars prochains, vous serez en pleine campagne présidentielle - comme nous tous - et que vous ne serez plus en mesure d'appliquer quoi que ce soit ? Alors, comment pouvez-vous justifier une attitude qui consiste à léguer bientôt à vos successeurs, d'un côté une collection de beaux rapports et de l'autre côté un déficit de 38 milliards de francs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, comment pouvez-vous justifier le fait que le Parlement ne soit, à aucun moment, associé à cette consultation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

M. Louis Mazandau. On attendait Jonas, on a Adrien !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, ce qui vous gêne aujourd'hui, c'est que les états généraux avocient l'intérêt de tous les Français. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Cela, vous n'avez pas été capable de le faire : le livre blanc commandé par M. Bérégofoy est resté mort-né. Alors, ne nous reprochez pas d'avoir réussi ce que vous avez manqué. (*Mêmes mouvements.*)

En mars 1986, vous nous avez légué une sécurité sociale...

Mme Yvette Roudy. En bon état !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. ... qui était en état d'équilibre apparent (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), mais avec un déficit chiffré à 20 milliards de francs dès avril 1986 (*C'est faux ! C'est faux ! sur les bancs du groupe socialiste*), à 40 milliards de francs pour 1987 et à 60 milliards de francs pour 1988.

M. Christian Pierret et M. André Laignel. C'est complètement faux !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Depuis cette date, nous avons pris les mesures d'urgence qui s'imposaient et nous avons, en même temps, préparé les adaptations de fond dont la nécessité n'est aujourd'hui plus contestée par personne. Pour le faire de manière démocratique, nous avons convié, en effet, tous les Français à réfléchir dans le cadre des états généraux, en liaison avec un comité des sages dont la compétence et l'indépendance n'ont été contestées par personne.

M. Gérard Bapt. Vous n'avez même pas écouté la question !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Ces états généraux ont, pour la première fois, permis aux forces vives de la nation de connaître vraiment la situation, de s'exprimer sur un sujet important pour tous et de prendre position sur les solutions possibles. Bien entendu, le Gouvernement ne prendra aucune décision avant leur clôture prochaine. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et voilà !

M. Louis Mexandeau. Assez de contorsions, Adrien !

M. le président. Allons, messieurs, écoutons la réponse du ministre !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. En ce qui concerne les perspectives financières que vous avez évoquées, la commission des comptes de la sécurité sociale va faire le point dans quinze jours, mais ces perspectives sont d'ores et déjà différentes de ce qui est généralement admis. En effet, la branche famille apparaît en équilibre, et ce malgré l'impulsion nouvelle qui a été donnée à la politique familiale par Mme Barzach. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gabriel Kasperoit. Ces gens-là sont bruyants !

M. Charles Ehrmann. C'est lamentable : ils n'écoutent même pas la réponse !

M. le président. Messieurs, je vous en prie, écoutez le ministre ! Sinon, il va se rasseoir !

M. André Fanton. C'est cela, rasseyez-vous, monsieur Zeller !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Si vous ne voulez pas entendre ma réponse, messieurs du groupe socialiste, je m'adresserai aux députés de la majorité et au pays.

L'assurance maladie connaîtra, en 1987, un déficit inférieur de plus de moitié aux prévisions, grâce notamment aux résultats du plan que nous avons appliqué et qui, je le rappelle, avait été approuvé par la majorité des partenaires sociaux représentés à la Caisse nationale d'assurance maladie.

Vous avez parlé, monsieur le député, d'une médecine à deux vitesses. Ce que nous avons fait est exactement l'inverse...

M. Bernard Debré. Exactement !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. ... puisque nous avons mis en place, pour les personnes à revenus modestes, un système de remboursement supérieur...

M. Louis Mexandeau. A trois vitesses ?

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. ... à celui qui est applicable aux usagers plus privilégiés. (*« Non ! C'est faux ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour le reste, nous savons tous que le vrai problème de ce pays est celui de l'assurance vieillesse, qui connaît aujourd'hui un déficit structurel en raison, principalement, de l'accroissement rapide du nombre de retraités - 300 000 par an - et du fait que ses dépenses sont, pour l'essentiel, incompressibles. Aussi le besoin de financement se creuse-t-il, pour cette branche, au rythme de 2 milliards de francs par an. Il faut bien admettre qu'il n'existe pas de solution miracle pour combler ce déficit, sauf peut-être dans le programme socialiste (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. Gérard Bapt. Pas de provocation !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. ... dont les propositions déjà appliquées n'ont fait qu'aggraver les problèmes de fond.

En tout cas, monsieur Sueur, nous ne vous avons pas attendu pour arrêter les mesures de sauvegarde qui étaient nécessaires...

M. Jean-Pierre Michel. Les retraités s'en souviendront !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. ... et nous ne comptons pas plus sur vous pour prendre, dans la transparence la plus totale, toutes dispositions utiles pour le maintien, l'adaptation et la sauvegarde de la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

M. le président. La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Ma question s'adresse à M. le ministre des privatisations, représenté, semble-t-il, par M. Juppé.

Nous n'avions pas fait, il est vrai, de livre blanc sur la sécurité sociale, mais nous avions laissé, grâce à Pierre Bérégofoy et à Georgina Dufoix, selon vos propres comptes, 30 milliards d'excédent dans les caisses de la sécurité sociale sans pénaliser les assurés sociaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Charles Ehrmann. Il mélange sans doute les millions et les milliards !

M. François Loncle. Mais vous, monsieur le ministre, qu'avez-vous fait et que faites-vous de l'épargne des Français ?

Cette épargne, les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius l'avaient non seulement préservée, mais ils l'avaient garantie et fait fructifier, notamment par la création du livret d'épargne populaire.

M. Charles Ehrmann. Incroyable ! Et les trois dévaluations successives des socialistes ?

M. François Loncle. Aujourd'hui, ceux qui ont fait confiance à votre politique forcenée de privatisation, menée à coups de messages publicitaires télévisés, en subissent douloureusement les conséquences.

Au fait, il serait instructif de rediffuser en ce moment les spots publicitaires de Paribas « Madame, Monsieur... », de la Société générale ou d'autres privatisations, comme celle de Suez, pour laquelle vous avez même failli compromettre l'un des plus beaux fleurons du cinéma français ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Fanton. Jaloux !

M. François Loncle. Nous n'avons jamais nié les causes internationales de la crise financière et boursière actuelle. Nous avons dénoncé, comme vous, les errements de la politique budgétaire américaine, avec cependant une différence majeure : nous n'avons jamais, contrairement à la droite française, approuvé, pris pour référence, comme vous l'avez fait pendant des années, le système Reagan.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vrai !

M. Charles Ehrmann. Aux Etats-Unis, le chômage a diminué de moitié !

M. François Loncle. Dernier avatar de votre obstination à privatiser pour tout contrôler, à privatiser pour tout régenter : la perte sèche subie par les nouveaux actionnaires, les petits porteurs de la Compagnie financière de Suez. En

une seule journée, ils ont perdu l'équivalent de près d'un milliard de francs sur leurs actions toutes neuves. En deux journées, les actions de Suez ont perdu 19 p. 100 de leur valeur initiale. Et vous aviez pourtant, pour tenter de limiter la catastrophe, choisi, le jour de l'introduction en bourse de Suez, la pratique du paiement différé. A la manière des Galeries Barbès, vous proposez en bourse le crédit gratuit !

En vérité, votre gestion chaotique, votre frénésie de privatisation vous a conduit à fourvoyer des millions d'épargnants.

M. Eric Raoult. Nous, au moins, nous sommes honnêtes !

M. Françoise Loncle. Allez-vous continuer ainsi, dans l'imprévoyance, dans l'improvisation, à mettre en péril à la fois l'économie française et le pouvoir d'achat des épargnants, en vous contentant, comme le disait ce matin, avec un humour involontaire, M. Balladur, de laisser passer les fêtes ? Allez-vous, au contraire, renoncer sagement aux privatisations annoncées et pour l'instant reportées ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Michel. C'est la trêve des confiseurs : les chocolats ne seront pas privatisés !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, très sensible à la courtoisie de M. Loncle...

M. Eric Raoult. Elle lui est habituelle !

M. le ministre chargé du budget. ... et soucieux également d'être agréable au groupe socialiste qui a souhaité tout à l'heure des réponses très brèves, je me bornerai à dire que la meilleure protection de l'épargne, c'est la poursuite de la politique de désinflation que nous menons avec un grand succès *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* puisque nous avons le troisième résultat au monde aujourd'hui en matière de hausse des prix. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Louie Maxandoeu. Ce n'est pas gentil pour M. Barre !

SITUATION EN HAÏTI

M. le président. La parole est à M. Maurice Louis-Joseph Dogué.

M. Maurice Louis-Joseph Dogué. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés, ma question à laquelle s'associe notre collègue Frédéric Jalton, retenu en Guadeloupe, s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Des élections législatives et présidentielles doivent avoir lieu dans une quinzaine de jours à Haïti. La campagne qui se déroule actuellement est marquée par des violences graves et quotidiennes. Deux candidats à l'élection présidentielle ont été assassinés : Louis-Eugène Athis, en août, et Yves Volel, il y a un mois. La semaine dernière, mardi 3 novembre, un incendie d'origine criminelle a dévasté les locaux du Conseil électoral provisoire, chargé par la constitution d'organiser ces élections. Les macoutes, les duvaliéristes et une fraction de l'armée, profitant de la passivité du Conseil national de gouvernement, tentent d'empêcher la tenue des élections en multipliant les actes d'intimidation, les attentats contre les permanences et les domiciles des candidats.

Les Guadeloupéens, les Guyanais et les Martiniquais suivent attentivement ces événements. Nous avons toujours senti une très forte solidarité avec le courageux peuple haïtien. L'histoire souvent atroce, cruelle, a forgé un destin qui nous fut commun jusqu'en 1804, date de l'indépendance de la première République noire, Haïti. Aujourd'hui de nombreux Haïtiens vivent chez nous, chassés de leur pays par la dictature duvaliériste. Dans une zone où l'on parle le plus souvent anglais ou espagnol, Haïti est le seul pôle francophone de la région, à côté de nos départements.

Suivant que la démocratie s'imposera enfin à Haïti ou que celle-ci sombrera à nouveau dans la dictature, l'avenir de la Caraïbe à laquelle nous appartenons sera bien différent.

Conscientes de cette réalité, nos populations souhaitent avoir la réponse à deux questions :

Premièrement, qu'a fait le Gouvernement français pour faciliter la transition démocratique à Haïti ?

Deuxièmement, que fera-t-il dans les quinze jours qui viennent pour aider les Haïtiens à s'exprimer démocratiquement le 29 novembre prochain ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, depuis la chute de la dictature en février 1986, Haïti s'est engagé dans un processus de retour vers la démocratie. De nombreuses raisons, qui tiennent aux séquelles des années de dictature, à la très difficile situation économique et sociale et à l'absence de structures indispensables au bon fonctionnement d'un Etat, expliquent les difficultés que connaît ce processus. Des événements graves, manifestations violentes ou assassins, ont provoqué de nombreuses victimes parmi la population, mais aussi parmi les personnalités politiques haïtiennes. On ne peut malheureusement pas exclure que de tels événements se reproduisent.

Le processus de démocratisation se poursuit toutefois. La nouvelle constitution, adoptée en mars 1987 par le suffrage populaire, conduit à des élections générales prévues pour le 29 novembre prochain. Le Conseil électoral provisoire, responsable de l'organisation des élections, fait, dans un contexte très difficile, tous ses efforts pour que ce scrutin puisse se tenir dans les meilleures conditions possibles.

Le Gouvernement français, depuis l'origine, apporte tout son appui au retour d'Haïti à la démocratie.

M. Guy Ducoloné. Où se trouve donc Bébé Doc ?

M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat. Il souhaite que les élections puissent se tenir dans des conditions qui respectent le libre choix du peuple haïtien et que le Conseil national du gouvernement d'Haïti puisse remettre, conformément au calendrier prévu, le pouvoir aux nouvelles autorités élues, à la date du 7 février 1988.

Le Gouvernement français, qui a, avec Haïti, des liens que vous avez rappelés, est particulièrement attaché à l'héritage commun et aux sentiments d'amitié très profonds qui unissent nos deux pays.

Depuis le mois de mars 1986, la solidarité de la France s'est traduite de manière concrète par un triplement de notre aide et de nos programmes de coopération. La bonne exécution des projets que nous menons ne pourra naturellement qu'être favorisée par un processus démocratique se déroulant dans le calme. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

SUPPRESSION DE L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, les locataires aux revenus modestes craignent beaucoup de ne pouvoir faire face à leurs loyers et à leurs charges. Alors que le parc H.L.M. accueille une population dont le revenu n'a cessé de baisser depuis dix ans, les loyers et les charges y connaissent depuis dix-huit mois une hausse très supérieure à l'inflation, hausse qui n'est plus compensée à même hauteur par l'aide personnalisée - l'A.P.L. - celle-ci ayant été rabotée l'an dernier.

Jusqu'à présent, cependant, les immeubles construits avant l'application de la loi de janvier 1977, loi désastreuse, bénéficiaient de loyers assez faibles. Mais aujourd'hui, à la suite d'une décision que vous venez de prendre, les loyers de ces immeubles augmentent brutalement en deux occasions. D'une part, lorsqu'il y a changement de locataire, le nouveau loyer devient proche de celui d'un immeuble neuf puisque la hausse atteint souvent 500 à 1 000 francs. D'autre part, en cas de travaux d'amélioration financés à l'aide de crédits P.A.L.U.L.O.S., le loyer subit également une forte augmentation.

Malheureusement, dans ces deux cas, l'aide accordée aux locataires à faibles revenus ne suit pas. Ces logements continuent de relever de l'allocation logement plafonnée à 1 200 francs, alors que l'aide personnalisée au logement dont ils bénéficiaient auparavant atteignait 1 800 francs par mois.

Vous excluez ainsi de la possibilité d'accès au logement des dizaines de milliers de familles auxquelles les sociétés H.L.M. demandent un revenu de trois fois et demie à quatre fois supérieur aux loyers. Quand le loyer d'un logement de quatre pièces, neuf ou rénové, atteint couramment, en Ile-de-France, 2 500 à 3 000 francs par mois et que le plafond de revenus d'une famille de deux enfants pour accéder à un logement H.L.M. est de 8 000 francs mensuels, il est évident que la situation est bloquée. Les familles dont les revenus se situent entre un S.M.I.C. et un S.M.I.C. et demi, et elles sont nombreuses, ne peuvent payer 600 francs de loyer en plus chaque mois.

Comment comptez-vous répondre, monsieur le ministre, aux besoins des familles qui, sans bénéficier de l'aide personnalisée habituelle, devront payer des loyers élevés qui représentent couramment 30 à 35 p. 100 de leurs revenus ?

Ne craignez-vous pas de freiner la rénovation des immeubles anciens par suite de l'impossibilité pour les locataires d'assumer les hausses de loyer qui en découleront ?

Ne croyez-vous pas que, déjà, les familles les plus modestes sont trop souvent refoulées vers les taudis et les logements provisoires qui se multiplient et qu'elles sont ainsi menacées par la déstabilisation et l'éclatement ?

Aujourd'hui, des centaines de milliers de familles attendent un minimum de sécurité dans le domaine du logement. Qu'avez-vous à leur dire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Vous savez parfaitement, monsieur le député, parce que vous êtes bien informé des problèmes du logement, du moins je le crois...

M. Jacques Guyard. C'est vrai !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. ... que la moyenne d'augmentation des quittances - je dis bien : des quittances - de loyer en 1987 par rapport à 1986 sera inférieure à 2 p. 100. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je le répète et je suis prêt à en débattre : la quittance moyenne, loyer plus charges...

M. Michel Charzat. Avec les charges !

M. François Loncle. Vous confondez avec le gaz !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. ... des 4 millions de logements H.L.M. augmentera en moyenne de 2 p. 100 en 1987.

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Les présidents de tous les organismes H.L.M. vous le confirmeront, sauf, bien sûr, ceux des organismes qui sont très mal gérés (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), parce qu'il y en a aussi ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Quant à l'allocation logement, vous parlez de « rabotage ».

Savez-vous que, en deux ans les crédits consacrés à l'aide personnalisée au logement seront passés de 35 milliards à plus de 40 milliards de francs ? Dans le projet de budget pour 1988 ils atteignent, vous le savez, plus de 40,5 milliards de francs, contre 38 milliards de francs l'an dernier, ce qui représente une progression de 2,5 milliards de francs ?

A qui, monsieur le député, cette progression va-t-elle profiter ? D'abord aux nouveaux accédants à la propriété ; ensuite aux 140 000 familles qui ne percevaient jusqu'ici aucune allocation logement et qui vont pouvoir en bénéficier pour la première fois à partir du 1^{er} janvier prochain. Il s'agit des familles entre vingt-cinq et soixante ans sans enfants, parmi lesquelles on trouvait souvent les cas de pauvreté.

A qui vont bénéficier ces 2,5 milliards de francs supplémentaires ? Aux familles ayant passés d'un S.M.I.C. de revenus.

A qui vont bénéficier ces 2,5 milliards de francs ? Aux 200 000 familles qui paient aujourd'hui plus de 37 p. 100 de leurs revenus pour rembourser les emprunts souscrits dans le cadre d'une opération d'accession à la propriété. Il s'agit je le rappelle, d'un héritage des années 1982, 1983, 1984. (*Eh oui ! sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*) Ces 200 000 familles vont percevoir entre 3 000 et 4 000 francs de plus par an au titre de l'A.P.L. pour faire face à leurs charges de remboursement.

Il est vrai que, face à ces progrès sociaux, que personne ne conteste, - y compris dans vos rangs, puisque lors de l'examen de mon budget, chacun a admis que des efforts très importants étaient consentis - les familles dont les logements seront rénovés, ne bénéficieront plus de baisses de loyer, comme cela était parfois le cas, malgré les vives protestations des maires.

Il faut en effet savoir que 50 p. 100 des familles ayant une rénovation totale de leur logement dans le parc H.L.M. - pour des montants de travaux de 70 000 ou 80 000 francs - payaient un loyer moins élevé après rénovation qu'avant. Cela ne sera plus le cas et nous consacrerons les fonds ainsi obtenus à des cas sociaux beaucoup plus préoccupants. Cela va dans le sens de la véritable justice et d'une meilleure répartition de cet effort supplémentaire que représentent les 40 milliards de francs d'aide personnalisée au logement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE FOURNITURE DE GAZ D'ALGÉRIE

M. le président. La parole est à M. Serge Charles.

M. Serge Charles. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

Monsieur le ministre, l'histoire et les exigences de l'actualité politique et économique donnent à la France une responsabilité particulière à l'égard des pays méditerranéens, notamment envers les pays africains du nord du Sahara.

Au moment où est posé le problème du renouvellement des contrats de fourniture de gaz à l'Algérie, tout le monde se souvient des conditions de prix particulièrement désavantageuses pour notre pays qui avaient été consenties par un gouvernement précédent.

Alors que, d'une part, le prix de l'énergie a baissé et que, d'autre part, notre capacité nucléaire a fortement réduit notre dépendance à l'égard des importations énergétiques, les incidences économiques de ces contrats constituent incontestablement un très sérieux problème pour notre balance des paiements et notre productivité. Il est vrai que, malgré ses difficultés économiques actuelles, l'Algérie demeure un pays vers lequel nombre de nos entreprises exportent et auquel on ne peut espérer vendre sans acheter en contrepartie.

Dans ces conditions, pouvez-vous, monsieur le ministre, préciser quelles sont actuellement les intentions du Gouvernement dans ces négociations dont l'enjeu est d'ailleurs susceptible de dépasser le cadre des seules relations économiques bilatérales de nos deux pays ?

Comment éviter que les Français ne paient leur gaz plus cher que leurs voisins européens au moment où les impératifs de compétitivité et de désinflation s'imposent plus que jamais à notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Monsieur le député, il est vrai qu'à l'heure actuelle nous négocions avec les Algériens au niveau politique parce que la partie algérienne a souhaité que ce sujet soit évoqué à ce niveau.

M. Jean-Claude Gaudin. J'espère qu'ils diront merci !

M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. Gaz de France et la Sonatrach sont liés par trois contrats de fourniture de gaz naturel liquéfié qui engagent les parties pour une vingtaine d'années. Ils donnent lieu régulièrement à des révisions de prix. Il était ainsi contractuellement prévu qu'une réduction de tarif pourrait intervenir à partir du 1^{er} janvier 1987.

D'autres modifications, liées à la disparition d'un prix de référence pendant une certaine période et que je n'évoquerai pas ici, sont également intervenues.

Bref, un contentieux est né avec la partie algérienne sur l'interprétation des contrats et nous avons ouvert ces négociations sur les révisions de prix. Elles ont commencé au second semestre de 1986 et elles se poursuivent.

En attendant, les enlèvements de gaz naturel liquifié se poursuivent normalement entre l'Algérie et la France et Gaz de France paie un prix provisionnel en ligne avec le prix de ses autres approvisionnements et dans le respect du contrat initial.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est un cadeau !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Les conversations n'ayant pas abouti entre la Sonatrach et Gaz de France, elles ont donc été portées, à la demande de la partie algérienne, au niveau politique, et j'ai déjà eu des entretiens, à Paris et à Alger, avec mon homologue, M. Nabi.

Pour nous, il est clair que ces négociations ne peuvent aboutir que dans un cadre purement commercial, même si nous prenons bien évidemment en compte des considérations liées à notre coopération avec l'Algérie et à la sécurité à long terme de nos approvisionnements en gaz. Mais je le répète, ces négociations doivent avoir lieu dans un cadre purement commercial et nous avons la volonté de ne pas renouveler les erreurs coûteuses commises en 1982...

M. Claude Barate. Très bien !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. ... et que vous avez justement dénoncées. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Cela est si vrai que les Algériens ont parfaitement compris que c'est dans ce contexte commercial que devaient se dérouler les négociations. Ils ne demandent donc nullement aujourd'hui une sorte de surcoût politique, comme on avait cru devoir le leur accorder à une autre époque.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Je ne peux pas vous en dire plus en ce qui concerne ces négociations. Je dois avoir deux entretiens dimanche avec la partie algérienne. Soyez assuré, monsieur le député, que je reste à la disposition de votre assemblée pour rendre compte ultérieurement de l'avancement de ces négociations. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

PERSONNES DU QUATRIÈME ÂGE

M. le président. La parole est à M. Jean de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. Michel Margnes. Il n'est pas là !

M. Jean de Lipkowski. Le Gouvernement a pris l'heureuse initiative de demander à une commission spécialisée d'établir un rapport sur le grave problème des personnes âgées dépendantes. Ce rapport, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la sécurité sociale, vient de vous être remis. Il confirme l'ampleur du problème.

La France compte environ onze millions de personnes âgées, parmi lesquelles près de 700 000 personnes du quatrième âge, c'est-à-dire des anciens âgés au moins de quatre-vingt-cinq ans, lesquels seront d'ailleurs un million en l'an 2000. Or les infirmités, la maladie, entraînent souvent une privation partielle ou totale d'autonomie pour ces vieillards. Jadis, la famille assumait cette situation. Aujourd'hui, un certain éclatement de cette famille livre souvent les intéressés à la solitude.

Nous nous trouvons donc confrontés à un problème social de première grandeur et je n'attends évidemment pas que vous nous répondiez aujourd'hui sur les intéressantes propositions contenues dans ce rapport. Je vous demande cependant de parer au plus pressé.

A cet égard, le maintien à domicile doit être considéré comme une priorité, donc développé et perfectionné. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

Cette formule qui laisse la personne âgée dans son cadre familial est beaucoup moins traumatisante que l'hospice ou l'hôpital psychiatrique où se trouvent pourtant des dizaines

de milliers de personnes âgées qui n'ont rien à y faire. Le maintien à domicile suppose que l'aide ménagère soit uniforme, encouragée, revalorisée.

Uniformisée, car il faut qu'il y ait une véritable politique nationale de l'aide ménagère, alors que les conditions de son exercice varient selon les départements et les associations qui s'y consacrent. Une politique nationale est donc indispensable pour que les retraités puissent bénéficier partout en France des mêmes services.

Par ailleurs, on doit savoir qu'un demi-million de vieillards en perte d'autonomie est actuellement assisté à domicile par ces aides, mais celles-ci ne se limitent pas à effectuer des travaux ménagers ; elles sont à la fois femmes de ménage, travailleuses sociales, mais aussi aides soignantes puisqu'elles dispensent des petits soins d'hygiène aux intéressés. Elles jouent donc un rôle médico-social important ; or cette fonction n'est pas prévue par les textes. Il n'y a pas de statut de personnel soignant dans les services gérés par les collectivités locales.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de mettre en harmonie les textes avec les faits. L'infirmière coordonnatrice et les aides soignantes doivent être prévues dans la nomenclature des professionnels intervenant dans les communes ou les S.I.V.O.M.

Enfin, se pose un problème d'effectif. Une seule personne âgée dépendante, n'ayant plus d'autonomie, requiert, compte tenu des roulements, l'équivalent de cinq emplois à temps plein. Dans l'immédiat, les organismes communaux n'ont pas suffisamment de personnels pour répondre à la demande. Il convient donc de renforcer leur action par celle des associations privées. Celles-ci doivent être soutenues.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous, dans cet esprit, envisager d'exonérer ces associations de la taxe sur les salaires versés aux aides ménagères ? Une telle mesure leur permettrait d'engager des aides supplémentaires pour mieux répondre à la demande croissante des personnes âgées dont vous avez d'ailleurs dit, à juste titre, que leur problème constituait une priorité absolue pour la nation. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, le problème de la prise en charge des personnes âgées dépendantes et de leur place dans notre société est un grand problème. Il est bon que le Parlement puisse en débattre.

Ainsi que vous l'avez souligné, il prend aujourd'hui une dimension nouvelle en raison tant du vieillissement de la population - le nombre de personnes dépassant quatre-vingt-cinq ans va s'accroître de 62 p. 100 en dix ans - que du phénomène de l'isolement et de l'urbanisation.

Je rappelle qu'il concerne non seulement l'Etat mais aussi la sécurité sociale, les collectivités locales, les familles, c'est-à-dire la société tout entière, donc nous tous.

Le Gouvernement n'a pas attendu le dépôt du rapport de M. Braun pour agir. Nous avons ainsi accru les crédits d'humanisation des hospices de 35 p. 100 chaque année depuis 1986. Nous avons favorisé le maintien à domicile par des mesures d'exonération de cotisations sociales, sur lesquelles je reviendrai. Nous avons augmenté les capacités d'accueil des services de soins à domicile et des sections médicales des maisons de retraite de 4 000 places en deux ans. Nous avons établi, comme vous l'avez dit, un bilan d'ensemble de la situation afin de pouvoir agir de manière plus efficace.

En ce qui concerne le maintien à domicile, question que vous avez évoquée plus particulièrement, les mesures d'exonération de cotisations sociales sont en train de porter leurs fruits puisqu'elles ont permis la création de 5 000 places à domicile en un seul trimestre.

Nous avons également prévu, je vous le rappelle, des mesures d'abattement fiscal - 10 000 francs sur le revenu imposable - au bénéfice des personnes qui emploient un service d'aide ménagère à domicile et nous avons réduit l'impact de la taxe sur les salaires dont le seuil d'exonération passe de 4 500 francs à 6 000 francs lorsqu'il s'agit des associations d'aide ménagère.

En matière d'habitat, lequel peut jouer un grand rôle, les crédits consacrés à la prime d'amélioration à l'habitat ont été portés de 340 millions de francs à 440 millions de francs et

cette prime a été orientée vers les familles les plus modestes et les personnes les plus défavorisées, c'est-à-dire, précisément, les personnes âgées.

Nous avons donc, d'ores et déjà, mis en œuvre toute une série de mesures qui vont dans le sens de vos préoccupations et je prends ici l'engagement, au nom du Gouvernement tout entier, de mettre rapidement en place les dispositions dont l'utilité apparaîtrait au vu des travaux de la commission d'étude de M. Théo Braun. Je suis convaincu que l'on peut réaliser, en la matière, un véritable consensus national autour d'une politique qui doit nous préoccuper tous ensemble. *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et du R.P.R.)*

ENFANTS GRAVEMENT HANDICAPÉS A LA NAISSANCE

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Je voudrais appeler l'attention de Mme le ministre chargé de la santé et de la famille et du Gouvernement tout entier sur la vive émotion que suscitent les déclarations de la présidente d'une association pour la prévention de l'enfance handicapée, qui en appelle au législateur pour permettre à des parents de ne pas laisser vivre leurs nouveaux-nés malformés, gravement handicapés ou mongoliens.

Des parents d'enfants handicapés, membres d'associations déclarées d'utilité publique, luttant pour la recherche sur les maladies et sur les handicaps, nous font part de leur indignation face à toute notion d'eugénisme - car, implicitement, celle-ci nous amène en effet à penser aux périodes les plus sombres de l'histoire de l'humanité - ainsi qu'à toute attitude qui tend à éliminer la différence par une politique d'euthanasie menée dans des conditions inacceptables.

Une société comme la nôtre se doit d'aider les plus faibles et de tolérer la différence. Si le législateur doit alléger la souffrance des parents, c'est plutôt en favorisant le développement et l'amélioration des structures d'aide et de soutien, en permettant l'intégration sociale des handicapés et en changeant le regard d'autrui sur le handicap par une entraide solidaire ? Qu'en pensez-vous, madame le ministre ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille. Votre question, monsieur le député, porte sur un problème particulièrement grave, qui touche au fondement même de notre société, comme de toute société humaine.

Je vous donnerai trois réponses.

La première sera celle du ministre, ministre de la santé et ministre de la famille. Je ne peux que rejeter fermement, je devrais dire farouchement, la proposition de cette association, tout en comprenant la détresse, la douleur immenses qui se cachent sans doute derrière cette proposition malheureuse.

Quelle société nous préparons-nous si, demain, on se tourne vers l'Etat pour définir l'éthique et guider les consciences ? Quelle société nous préparons-nous si, demain, l'Etat doit légiférer sur ce qui constitue le cœur même de toute communauté humaine, c'est-à-dire sur la vie, sur la mort, sur l'amour ?

Ma deuxième réponse sera celle du médecin. Un médecin, ce n'est pas seulement un dispensateur d'aide technique. Un médecin, c'est un homme ou une femme qui, un jour dans sa vie, se trouve confronté à un problème de conscience. C'est là l'honneur, la richesse, mais aussi la difficulté du métier de médecin que d'affronter cette situation dans le respect de cette relation exceptionnelle qui lie le médecin à son patient. Il ne faut pas, sous peine d'engendrer des dérives dangereuses, que l'Etat interfère dans cette relation de confiance, je dirai presque dans cette relation de conscience.

La troisième réponse sera celle de la mère de famille que je suis également. C'est une réponse que chacun d'entre vous sur les bancs de cette assemblée pourrait faire à ma place. Donner la vie est un acte d'amour et nul ne peut mesurer la valeur de cette vie et de cet amour mieux que ceux qui les donnent, c'est-à-dire les parents.

M. Philippe Auberger. Très bien !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Voilà, monsieur le député, les réponses que je voulais vous faire. Mais ces réponses ne suffisent pas. Que penser en effet de ceux qui, au détour d'une conversation, s'indignent aujourd'hui des propositions de cette association et qui demain signeront une pétition pour refuser l'implantation dans leur quartier d'un établissement pour handicapés ?

C'est tous les jours qu'il faut accepter et aimer les handicapés. C'est tous les jours qu'il faut aider ces familles pour qui la présence d'un handicapé est une source de difficultés et peut-être aussi une source d'amour supplémentaire. C'est tous les jours qu'il faut soutenir ces milliers d'hommes et de femmes qui, dans des associations ou dans des établissements, se dépensent sans compter pour accueillir ou aider les handicapés.

Notre société a peur de la mort ; elle a peur de l'échec ; elle a peur de la différence. Mais quelle serait une société où la mort, l'échec, la différence, seraient soigneusement cachées ? Quelle serait une société où on ne douterait plus, où on ne se poserait plus de questions ?

Une telle société ne serait pas une société heureuse, ce serait une société figée, glacée, sans âme. C'est de cette société lisse et aveugle que nous ne voulons pas. C'est cette société triste et silencieuse que nous devons rejeter. Aussi longtemps que nous accepterons de nous poser des questions, aussi longtemps que nous admettrons la différence, aussi longtemps qu'éthique et conscience ne seront pas des mots vides de sens, alors, nous reconnaitrons que la société telle qu'elle est, est bien la nôtre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et de U.D.F.)*

LIBÉRATION D'UN JOURNALISTE FRANÇAIS EMPRISONNÉ EN AFGHANISTAN

M. le président. La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères. Voici déjà près de quatre semaines que M. Alain Guillo, journaliste reporter-photographe, en reportage dans les maquis afghans, a été arrêté et incarcéré dans les prisons de Kaboul.

Cet emprisonnement, qui a fait suite à ceux du docteur Augoyard, et de M. Jacques Abouchar, puis à la mort du jeune Thierry Niquet, voici plusieurs mois, pose le problème des missions humanitaires dans ce pays et du respect des droits de l'homme par le régime afghan.

Je souhaite donc savoir, d'une part, quelles sont les démarches que le gouvernement français entreprend pour obtenir la libération de son ressortissant et, d'autre part, quelle action il compte mener auprès du régime de Kaboul et des forces d'occupation soviétiques pour le respect du droit à l'information et de la mission humanitaire des très nombreuses organisations non gouvernementales françaises qui œuvrent dans ce pays crucifié qu'est l'Afghanistan. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Didier Beriani, secrétaire d'Etat. Je remercie M. Eric Raoult d'avoir posé cette question sur un problème qu'il connaît bien pour s'être rendu, à plusieurs reprises et encore l'été dernier, à la frontière de l'Afghanistan.

Je puis vous assurer, monsieur le député, que le Gouvernement se préoccupe très activement du sort de M. Alain Guillo. Ce journaliste a été arrêté alors qu'il effectuait un reportage sur le terrain et a été incarcéré à Kaboul. La nouvelle de son arrestation nous était parvenue par des voies officieuses, à Islamabad, dès le 15 octobre. Nous avons aussitôt donné instruction à notre chargé d'affaires à Kaboul d'effectuer une démarche pour obtenir confirmation du fait et marquer notre volonté d'assurer la protection consulaire de M. Guillo.

Nous avons effectué parallèlement une démarche à Moscou, et ce sont les Soviétiques qui nous ont finalement apporté la confirmation de l'arrestation de M. Guillo, en nous invitant à traiter ce problème avec le gouvernement de Kaboul.

Dès réception de cette information, le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, le 6 novembre, a convoqué l'ambassadeur de l'Union soviétique à Paris. Il lui a dit, très clairement, que le gouvernement français comptait sur l'U.R.S.S., en raison de la position qui est la sienne en Afghanistan, pour contribuer à une solution rapide de cette

affaire. Un tel dénouement serait, à l'évidence, de l'intérêt des relations franco-soviétiques. Il constituerait, en outre, à nos yeux, un test de la volonté d'ouverture manifestée par le régime soviétique.

Je peux donner au Parlement l'assurance que le Gouvernement restera d'une extrême vigilance sur cette question. Notre chargé d'affaires à Kaboul a effectué, sur place, une démarche pour demander la libération rapide de notre compatriote et exiger dans l'immédiat le droit de visite. Le chargé d'affaires afghan à Paris est convoqué aujourd'hui même au Quai d'Orsay pour s'entendre délivrer le même message.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer le courage des journalistes qui accomplissent, là comme ailleurs, dans des conditions souvent très dangereuses, leur mission d'information, mais aussi celui des représentants des organisations humanitaires auxquelles le ministère des affaires étrangères assure, vous le savez, une aide importante et croissante. Leur action d'assistance aux populations réfugiées de ce pays particulièrement éprouvé porte témoignage de la solidarité du peuple français avec le peuple afghan. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

FINANCEMENT DES LYCÉES PAR LES RÉGIONS

M. le président. La parole est à M. Maurice Douset.

M. Maurice Douset. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

Un député du groupe socialiste. Il n'est pas là !

M. Maurice Douset. Elle est posée tant par le député que par le président de région que je suis. Je souhaite interroger avec insistance le Gouvernement sur les problèmes financiers issus de la décentralisation et du transfert aux régions de la compétence pour les lycées.

Je crois pouvoir me faire l'écho de mes collègues du groupe U.D.F., Jean-Claude Gaudin et Jacques Blanc, mais aussi des vingt-trois autres présidents de région, toutes tendances confondues, qui s'interrogent sur la possibilité de continuer à faire face aux échéances et à préparer l'avenir de notre jeunesse si l'Etat ne respecte pas le principe de la compensation intégrale pourtant inscrit dans les lois de décentralisation.

La commission d'évaluation des charges n'a pas encore remis ses travaux à ce sujet, mais d'ores et déjà, nous savons que les régions métropolitaines ont consacré en 1987, 6,7 milliards de francs à l'éducation, alors que les transferts opérés par l'Etat ne se sont élevés qu'à 4,2 milliards de francs. Le dépassement moyen des attributions de l'Etat est donc de 2,5 milliards de francs, soit de plus de 50 p. 100, et cette insuffisance peut être constatée en matière aussi bien d'investissement que de fonctionnement.

Face à cette situation qui ne saurait perdurer, tous les présidents de région, réunis à Clermont-Ferrand à l'initiative de M. Valéry Giscard d'Estaing, ont réclamé un supplément exceptionnel de dotation. Le ministre de l'éducation nationale, M. Monory, nous a assuré lors de la discussion budgétaire que le collectif de fin d'année comporterait 1 milliard de francs d'autorisations de programme et 500 millions de francs de crédits de paiement. Mais nous préférierions qu'une inscription significative puisse être faite dès le budget primitif de 1988, à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances au Sénat. Quoi qu'il en soit, cet effort est louable, mais il demeure notablement insuffisant. C'est pourquoi, à la suite de mes collègues Jean-Claude Gaudin et Jacques Blanc, président de l'association nationale des élus régionaux, je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir faire tout ce qui est en votre pouvoir pour dégager les 200 millions supplémentaires qui nous sont absolument indispensables. *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.)*

C'est l'Etat, monsieur le ministre, par votre intermédiaire, que nous interpellons aujourd'hui. Les régions, quant à elles, sont décidées à assumer leur nouvelle mission mais elles attendent de l'Etat qu'il tienne ses engagements. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais rappeler d'un mot que la situation face à laquelle nous nous trouvons résulte des lois de décentralisation et de la manière dont ces lois ont été mises en place en 1983, 1984 et 1985. *(Très bien ! sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Charles Ehrmann. C'est bien vrai !

M. le ministre chargé du budget. Il s'est avéré que le patrimoine transféré, du fait notamment de la stagnation de l'effort financier consenti par l'Etat tout au long de ces exercices budgétaires, souffrait dans de nombreux cas de dégradations importantes et nécessitait souvent des rénovations lourdes et donc coûteuses.

M. Marc Bécam. C'est bien vrai !

M. le ministre chargé du budget. C'est pourquoi, conformément à l'article 98 de la loi de finances pour 1987, nous avons chargé la commission consultative de l'évaluation des charges d'engager, en liaison avec les services de l'Etat, une enquête pour déterminer les insuffisances. Cette enquête est en cours. C'est vrai qu'elle est longue et difficile. C'est vrai qu'elle n'aboutira probablement qu'au cours de l'exercice 1988.

Voilà pourquoi, à la suite des interpellations, au bon sens du terme, des présidents de région, et en particulier du président Jean-Claude Gaudin que je vois ici, le Gouvernement a décidé de ne pas subordonner à l'achèvement de l'enquête l'inscription d'une dotation exceptionnelle destinée aux lycées.

Le Premier ministre a déjà annoncé une dotation de 1 milliard de francs. Vous me dites que ce n'est pas tout à fait suffisant. Comme nous l'avons indiqué, cette dotation sera inscrite dans la loi de finances rectificative qui, je crois, doit être soumise dans les prochains jours au conseil des ministres et venir au mois de décembre en discussion devant votre assemblée.

M. Marc Bécam. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. Laissez-moi donc encore quelques jours pour en arrêter le montant définitif. Je peux simplement vous donner l'assurance aujourd'hui qu'elle ne sera pas inférieure au milliard de francs, ce qui est une manière, sous forme de litote, de répondre à votre question. *(Sourires.)*

En ce qui concerne sa répartition, je voudrais simplement vous indiquer que le Gouvernement envisage favorablement qu'une première fraction soit immédiatement répartie sur la base des critères actuellement utilisés pour tenir compte de la situation du patrimoine transféré. Ultérieurement, le solde de la dotation pourrait faire l'objet d'une répartition qui tiendrait compte des résultats de l'enquête confiée à la commission d'évaluation des charges. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

SITUATION DE LA PRISON DES BAUMETTES

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Gaudin.

M. Jean-Claude Gaudin. Le groupe U.D.F. a toujours soutenu les efforts du garde des sceaux, notamment en votant le budget du ministère et en approuvant le programme de construction des nouvelles prisons. C'est ainsi que quatre d'entre elles seront construites dans le département des Bouches-du-Rhône,...

M. Jean-Pierre Michel. Ce n'est pas encore fait !

M. Jean-Claude Gaudin. ... ce dont je remercie une fois de plus le Gouvernement.

M. Jean Auroux. Nous ne sommes pas au conseil général !

M. Jean-Claude Gaudin. Ni au conseil régional ! Mais si la commission sur l'évaluation des charges a commencé ses travaux, comme l'a dit M. le ministre du budget, c'est bien en application d'un amendement Gaudin qui est devenu l'article n° 98 de la loi de finances. Je dis donc merci au Gouvernement actuel qui est en train d'augmenter les dotations des régions, ce que vous n'aviez pas fait, messieurs les socia-

listes, quand vous étiez au gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'en reviens à ma question, monsieur le président, avec votre autorisation...

M. le président. Avec mon souhait !

M. Jean-Claude Gaudin. ..., et fût-ce en l'absence de M. le garde des sceaux.

En avril dernier, M. le secrétaire d'Etat aux droits de l'homme avait tenu à visiter la prison des Baumettes à Marseille. Je l'avais accompagné à cette époque-là avec plusieurs autres parlementaires. A cette époque, l'effectif des détenus dans cette prison s'élevait à 2 500, alors que l'établissement pénitentiaire construit il y a plusieurs décennies, ne pouvait en recevoir que 1 200.

M. Gérard Fréolet. Expulsez les étrangers !

M. Jean-Claude Gaudin. Immédiatement après cette visite du secrétaire d'Etat, la chancellerie a engagé des travaux d'humanisation, bien nécessaires, et de réhabilitation d'une grande partie de la prison.

Or, l'été dernier, plusieurs mutineries ont eu lieu. Alerté dans l'après-midi du 16 juillet dernier, je me suis moi-même rendu à la prison des Baumettes et j'ai vécu, en direct, les événements qui s'y déroulaient : destruction par les prisonniers de tous les ateliers et des serrures d'au moins 300 cellules ; incendie de l'infirmerie - les prisonniers se piquant avec n'importe quel produit qui leur tombait sous la main - ; destruction des archives et de plusieurs bâtiments.

J'ai pu, ce jour-là, constater que le personnel de la prison des Baumettes avait fait preuve de sang-froid et d'une parfaite maîtrise de soi - j'en ai porté témoignage lors du débat sur les crédits du budget du ministère de la justice - et que le préfet de police avait pris un certain nombre de risques.

Il y a eu un miracle ce jour-là, mes chers collègues. (*Sourires sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Jean-Pierre Michel. Oh ! Bonne mère !

M. Jean-Claude Gaudin. Ça vous fait sourire, mais le miracle c'est qu'aucun membre du personnel de la prison des Baumettes n'ait été pris en otage. Si tel avait été le cas, nous ne savons pas ce qui aurait pu se passer.

J'ai demandé immédiatement au garde des sceaux de bien vouloir envisager le départ d'au moins 500 prisonniers vers d'autres prisons. Cela a été fait, et aujourd'hui, il y a moins de 2 000 prisonniers à la prison des Baumettes, c'est-à-dire qu'il y a un gardien pour 130 détenus.

Je crois savoir que le Gouvernement a pris un certain nombre d'engagements, notamment celui de renforcer le personnel de la prison des Baumettes ; 16 gardiens y ont été affectés récemment, il faut que 16 autres au moins soient nommés avant la fin de l'année et qu'en 1988, les effectifs continuent d'augmenter.

Je dis au garde des sceaux - M. le ministre chargé des relations avec le Parlement le lui transmettra sans doute - qu'il faut que le chef du personnel de la chancellerie et une mission se rendent à la prison des Baumettes pour écouter, observer et prendre des décisions car d'autres mutineries pourraient se produire. Nous ne savons pas alors quel sort pourrait être réservé au personnel, et de ce dernier aussi il faut se préoccuper. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur Gaudin, mesdames et messieurs les députés, je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser M. le garde des sceaux qui est au Sénat cet après-midi, pour défendre un texte sur la lutte contre la drogue car, dans ce domaine aussi, nous agissons.

Je sais l'intérêt, et vous venez de le rappeler, monsieur Gaudin, que vous portez au problème pénitentiaire. Vous avez été en effet un témoin attentif des événements de l'été dernier aux Baumettes puisque vous n'avez pas hésité, lors de cette importante mutinerie, à venir apporter sur place au personnel le témoignage de la confiance que vous leur portez.

Vous n'avez cessé de faire, M. le garde des sceaux me l'a rappelé, des propositions concrètes et de qualité dont la chancellerie s'est largement inspirée. C'est ainsi que M. le ministre de la justice a engagé un effort de grande ampleur dans trois directions.

Premièrement, pour réparer les conséquences matérielles des dégradations commises et pour améliorer la sécurité et les conditions de fonctionnement de l'établissement. Ce sont 17 millions de francs qui ont été affectés aux travaux qui sont réalisés, je puis vous l'assurer, avec diligence.

Deuxièmement, il fallait réduire et stabiliser l'effectif des détenus. Des instructions très strictes ont été données pour que l'effectif qui avait dépassé 2 500 détenus cette année ne franchisse plus la barre des 2 000. Plus spécialement, au bâtiment dit des « grandes Baumettes », où les troubles ont éclaté, l'effectif qui était monté jusqu'aux alentours de 2 000 cet été est maintenu autour de 1 500, soit une baisse de 25 p. 100. Soixante-douze places nouvelles doivent ouvrir en janvier prochain et 470 en novembre 1988, avec le bâtiment dit « carrière Martini ».

Troisièmement, il nous faut, comme vous l'avez souhaité, renforcer les effectifs du personnel. Divers renforts de personnels ont permis de disposer, en plus de vingt-neuf agents de surveillance, de sept gradés. De plus, seize agents supplémentaires ont été nommés et prendront leurs fonctions en décembre, à la sortie de la prochaine promotion. En outre, le ministère de la justice s'est engagé à pourvoir en totalité au remplacement des agents qui pourraient se trouver mutés.

Enfin, une mission sera envoyée sur place pour déterminer le nombre d'agents supplémentaires nécessaires, en 1988, à l'ouverture des nouveaux bâtiments de détention. L'effort nécessaire à cet égard sera effectivement assumé.

Il faut souligner par ailleurs que l'action engagée, mardi dernier, par une fraction du personnel n'a en rien interrompu le fonctionnement régulier du service public.

La situation pénitentiaire actuelle, dont chacun connaît l'acuité, ne trouvera, comme vous l'avez judicieusement fait remarquer, sa solution que dans la mise en place rapide du programme de 15 000 places et dont la région Provence-Côte-d'Azur et, plus précisément, le département des Bouches-du-Rhône seront les premiers et les plus importants bénéficiaires.

Tel est, monsieur Gaudin, notre politique en matière de droits de l'homme et de sécurité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Jean-Hugues Colonna. Nice est dans le même cas !

RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES

M. le président. La parole est à M. Jacques Bichet.

M. Jacques Bichet. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.

Monsieur le ministre, vous avez annoncé, et le conseil des ministres du 10 novembre a adopté un projet de décret tendant à revaloriser de 1 p. 100 les traitements et les pensions des fonctionnaires actifs et retraités, avec effet rétroactif à compter du 1^{er} mai 1987.

Les organisations syndicales ont reconnu le caractère positif de cette revalorisation sans, pour autant, être totalement satisfaites. Elles contestent, en effet, votre affirmation selon laquelle le pouvoir d'achat des fonctionnaires serait maintenu en 1987.

Compte tenu de cette dernière revalorisation des salaires et des pensions, pouvez-vous, monsieur le ministre, confirmer votre affirmation et préciser les différentes mesures salariales prises depuis un an à l'égard des fonctionnaires ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.

M. Hervé de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan. Monsieur le député, c'est bien volontiers que je préciserai les dispositions prises en matière salariale pendant l'année 1987 pour l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales, des établissements hospitaliers et leurs retraités, soit, au total, huit millions de personnes.

Au mois de février 1987, les négociations ouvertes n'ayant pas abouti à un accord, le Gouvernement a décidé néanmoins de mettre en œuvre la totalité des dispositions qu'il avait proposées aux partenaires sociaux.

Il s'agissait, d'abord, d'une augmentation générale des rémunérations de 1,7 p. 100, répartie en trois étapes : le 1^{er} mars, le 1^{er} août et le 1^{er} novembre. S'y sont ajoutés, pour les fonctionnaires de catégories C et D, des améliorations indiciaires ainsi que des « chevonnements », c'est-à-dire des possibilités d'avancement plus rapide. Ces mesures spécifiques s'appliquent à 300 000 fonctionnaires et représentent, en année pleine, 300 millions de francs. Ce chiffre équivaut à une augmentation moyenne de mille francs par fonctionnaire et par an, soit approximativement 1 p. 100 de leur rémunération.

D'autres mesures intéressent les agents de catégorie B, c'est-à-dire les cadres moyens de l'administration. Ainsi, le conseil supérieur de la fonction publique, après concertation avec l'ensemble des organisations syndicales, vient d'approuver des mesures de revalorisation indiciaire et d'amélioration des carrières, pour une somme de 300 millions de francs. Ces mesures, applicables à environ 160 000 agents, correspondent à un gain de rémunération de l'ordre de 1,5 p. 100.

En troisième lieu, un dispositif de mensualisation des pensions qui a touché, jusqu'au 1^{er} octobre inclusivement, les centres de Limoges, Montpellier et Marseille, a été mis en place.

Au début du mois de novembre, après avoir rencontré l'ensemble des organisations syndicales, nous avons pris deux dispositions supplémentaires.

La première, que j'ai évoquée ici même la semaine dernière, est l'achèvement du processus de mensualisation des pensions de l'ensemble des retraités de l'Etat. Ainsi, en un an, nous aurons mensualisé les pensions des 650 000 anciens fonctionnaires de l'Etat qui n'étaient pas encore concernés. C'est une opération considérable, puisque nous aurons réalisé en un an deux fois plus que ce que les deux gouvernements précédents avaient fait en cinq ans. (*Exactement ! sur les bancs du groupe U.D.F.*) C'est aussi une opération coûteuse : 3 200 millions de francs. En effet, il faut savoir que le retraité, la première année de mensualisation, touche en fait treize ou quatorze mensualités sans perdre pour autant l'année suivante ni les années ultérieures. L'année de la mensualisation se traduit donc par un gain pour le pensionné, donc par un surcoût pour l'Etat.

Enfin, mercredi dernier, le conseil des ministres a adopté, sur ma proposition, une mesure d'augmentation générale des rémunérations des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales. La hausse de 0,6 p. 100 des rémunérations prévue pour le 1^{er} novembre est remplacée par une hausse de 1 p. 100, avec effet au 1^{er} mai 1987. Concrètement, cela signifie que chaque agent ou chaque retraité verra sa rémunération ou sa pension augmenter de 1 p. 100 à compter du 1^{er} novembre et recevra, à la fin du mois de décembre, le rappel correspondant à la période qui va du 1^{er} mai au 31 octobre, soit sur six mois. Ainsi, un fonctionnaire qui perçoit 5 000 francs par mois recevra, au mois de décembre, un rappel de six fois 50 francs, soit 300 francs.

Telles sont, monsieur le député, les dispositions qui ont été prises en matière salariale pendant l'année 1987.

Les dernières mesures coûteront à l'Etat 5,7 milliards de francs : 3,2 milliards pour la mensualisation et 2,5 milliards pour l'augmentation des rémunérations. Elles témoignent de l'ampleur de l'effort que le Gouvernement a voulu faire, en cette fin d'année, à l'intention des fonctionnaires.

Tout cela fait aisément litière des accusations et des propos malveillants qui ont souvent été tenus sur les bancs des socialistes et des communistes quant à l'attitude du Gouvernement à l'égard de la fonction publique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

VIOLENCES POLICIERES CONTRE DES MANIFESTANTS A AMIENS

M. le président. Je devrais maintenant donner la parole à M. Maxime Gremetz...

M. Guy Ducloux. Monsieur le président, je vous prie d'excuser M. Gremetz. Il se trouve en ce moment...

M. Michel Terrot. A Moscou ?

M. Guy Ducloux. ... à Amiens, avec la famille de M. Lucien Barbier, afin de se rendre au palais de justice pour porter plainte contre les agresseurs de ce militant syndicaliste actuellement plongé dans un coma profond.

SECURITE SOCIALE

M. le président. La parole est à M. André Lajoinie.

M. André Lajoinie. Monsieur le président, avant de poser ma question, qui s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi, je voudrais, si vous me le permettez, dire un mot sur cet homme irréprochable, ce syndicaliste qui est entre la vie et la mort, agressé par les forces policières.

M. Jacques Toubon. Ah ! ça y est !

M. André Lajoinie. L'indignation est très forte à Amiens, où on le connaît depuis son jeune âge, et l'on exige des sanctions sévères contre ceux qui ont donné l'ordre d'agresser les participants à une manifestation déjà dispersée et ceux qui ont exécuté cet ordre.

M. Pierre Claeys. C'est faux !

M. André Lajoinie. C'est la vérité !

Monsieur le ministre des affaires sociales, dans toute la France aujourd'hui, à l'appel de la C.G.T., des dizaines de milliers d'hommes et de femmes sont descendus dans la rue pour, une fois de plus, crier leur inquiétude et leur détermination à préserver cette grande conquête démocratique de la Libération qu'est la sécurité sociale. Au groupe communiste, nous leur apportons notre total soutien.

Pendant ce temps, au terme d'un simulacre de concertation, vous montez une opération à grand spectacle. Vous parlez même de *show*. Décidément, chacun a sa méthode !

S'il fallait résumer en quelques phrases le rapport de vos prétendus sages, je dirais qu'il propose de supprimer la retraite à soixante ans, de la reporter bien au-delà, jusqu'à soixante-huit ans dans certains cas, et de diminuer les pensions.

Il propose encore d'augmenter le coût des médicaments et d'en diminuer le remboursement. Avec la fiscalisation de la sécurité sociale, il préconise de faire porter son financement presque exclusivement sur les ménages, et notamment de transférer les 145 milliards de francs versés par les entreprises au titre des allocations familiales sur les salariés.

Bref, il s'agit de faire voler en éclats la protection sociale, la sécurité des gens devant la maladie, l'accident et la vieillesse.

Nous disons non à cette mise en pièces.

Les vraies causes des difficultés de la sécurité sociale, les Françaises et les Français doivent le savoir, sont ailleurs. Un seul chiffre suffit à les illustrer : ces quinze dernières années, la cotisation patronale n'a progressé que de 3,26 p. 100, tandis que la cotisation des salariés s'envolait et progressait, elle, de 84,6 p. 100.

En somme, depuis des années il y a désengagement financier du patronat, transfert de charges vers les salariés et les familles, et vous voulez aujourd'hui aller plus loin dans cette voie injuste et inefficace.

Nous proposons de tout autres solutions.

D'abord, le revenu du capital doit subir un prélèvement social égal à celui que supportent actuellement les salariés, c'est-à-dire au taux de 12,6 p. 100. La cotisation patronale doit tendre vers ce qui avait été prévu à la Libération, soit les trois quarts des ressources de la sécurité sociale, alors qu'aujourd'hui elle n'en représente que moins d'un tiers.

Ensuite, le système de compensation entre les différents régimes sociaux doit être revu et corrigé par un élargissement de l'assiette et le déflaonnement des cotisations des catégories les plus aisées. Les dettes patronales doivent également être immédiatement récupérées.

Enfin, une réforme de l'assiette des cotisations des employeurs doit être engagée pour faire payer plus fortement le capital, tout en favorisant la création d'emplois.

Les événements boursiers, tout comme la décision du Gouvernement de verser prochainement soixante milliards de francs aux titulaires de l'emprunt Giscard, montrent que, pour voler au secours des grands possédants, vous savez

trouver de l'argent, beaucoup d'argent, même quand vous ne l'avez pas, même si vous êtes pour cela amenés à emprunter et à enfoncer le pays dans les dettes.

Aussi, je vous pose la question suivante : quand allez-vous écouter les hommes et les femmes de ce pays qui, eux, ne demandent que leur dû en se prononçant massivement pour la sauvegarde et le développement de la sécurité sociale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les députés, je voudrais faire justice des affirmations incessantes du parti communiste selon lesquelles le Gouvernement voudrait démanteler la sécurité sociale.

M. Georges Hage. Vous ne faites pas le poids !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Je donnerai trois séries de chiffres.

D'abord, pour l'assurance maladie, les dépenses s'établissaient en 1985 à 259 milliards de francs ; en 1986, elles étaient de 284 milliards de francs ; elles pourraient atteindre 297 milliards de francs en 1987 et 310 milliards de francs en 1988. Ce n'est pas précisément là la marque d'une volonté de diminuer l'effort de solidarité nationale au bénéfice des malades, notamment des plus modestes !

Ensuite, je rappellerai que le pouvoir d'achat des pensions et retraites a baissé lorsque vous étiez au pouvoir, en particulier en 1984. Pour les deux années 1984 et 1985, il a même baissé de 1,5 p. 100 au total ! Or, en 1986, nous avons non seulement obtenu une progression de 0,6 p. 100 du pouvoir d'achat des retraites, mais nous avons aussi procédé à la mensualisation des retraites du régime général de la sécurité sociale, ce qui a permis à des millions de retraités de toucher treize ou quatorze mois de pension au cours de la même année.

Je pourrais continuer la liste des actions positives que nous avons réalisées. Mais, bien entendu, vous ne souhaitez pas les entendre, pas plus que vous ne souhaitez reconnaître le caractère positif de la démarche que nous avons engagée et qui vise à associer l'ensemble de la population aux efforts d'information et de sensibilisation, notamment à travers cette action qui connaît aujourd'hui son couronnement avec la phase finale des états généraux de la sécurité sociale. C'est là une démarche unique de démocratie sociale en France, et le pays nous en sera, j'en suis convaincu, reconnaissant.

Pour ma part, je suis persuadé que le pays n'attend pas de vous que la sécurité sociale soit sauvée. Le Gouvernement, quant à lui, se fera un honneur d'apporter les solutions nécessaires, et je sais que l'ensemble des assurés compte sur notre action et sur le soutien de la majorité dans cette grande œuvre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Guy Ducloné. Vous n'êtes pas convaincu !

M. Georges Hage. Il ne tient pas la route !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Front national (R.N.).

POLITIQUE FRANÇAISE AU LIBAN

M. le président. La parole est à M. Jacques Peyrat.

M. Jacques Peyrat. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

M. Joseph Mengé. Il n'est pas là !

M. Jacques Peyrat. Au moment où un certain nombre de nos malheureux compatriotes continuent d'être séquestrés comme otages au Liban dans des conditions abominables et au mépris des règles humanitaires les plus élémentaires, est-il exact que Nabih Berri, qui s'est illustré comme ministre des travaux publics du gouvernement libanais pour avoir détruit à coups de bulldozer des églises chrétiennes du Liban et qui est chef des milices chiites libanaises, impliquées dans de nombreuses actions terroristes sanglantes contre nos amis chrétiens du Liban et contre d'autres - je citerai le détournement de l'avion de la TWA en 1985 et l'enlèvement la même

année de trois diplomates occidentaux à Beyrouth Est - est-il exact, disais-je, que Nabih Berri soit soigné depuis plus d'une semaine à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris, sous la garde vigilante et armée des militaires du G.I.G.N. ?

Si tel est le cas, quelle modification de la politique française au Proche-Orient une telle marque de faveur implique-t-elle ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité.

M. Robert Pandraud, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité. Avant que je ne réponde à la question de M. Peyrat, vous me permettez, monsieur le président, de dire à M. Ducloné et à M. Lajoinie qu'ils ne doivent pas jouer aux pompiers incendiaires. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

A Amiens, à l'occasion du forum des conseils régionaux, leurs amis ont délibérément agressé les forces de police, tirant même à bout portant des grenades lacrymogènes aérosols contre les serviteurs de l'ordre...

M. Guy Ducloné. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre chargé de la sécurité. ... qui protégeaient simplement le palais des congrès.

M. Guy Ducloné. C'est faux !

M. le ministre chargé de la sécurité. Nous ne permettrons jamais que les gardiens de la paix qui protègent les libertés et la paix publique soient sauvagement agressés comme ils l'ont été. Bien sûr, nous formons tous des vœux pour que les blessés - tous les blessés, quels qu'ils soient - se rétablissent au plus vite, mais de grâce, faites votre auto-critique. C'est vous qui avez la responsabilité des événements !

M. Guy Ducloné. Et l'homme qui va mourir, il s'est précipité sous les balles ?

M. le ministre chargé de la sécurité. Monsieur Peyrat, je vous prie de m'excuser de cette digression, mais je crois qu'elle s'imposait puisque les auteurs des questions précédentes avaient effleuré ces problèmes.

M. Guy Ducloné. Il vous faut donner des gages à l'extrême droite !

M. le ministre chargé de la sécurité. Non, monsieur Peyrat, il n'y a aucun changement de la politique française au Proche et au Moyen-Orient, et vous le savez bien. Nous agissons par tous les moyens - je dis bien par tous les moyens - aussi bien par les échanges de renseignements que par les enquêtes, pour que les groupuscules terroristes qui détiennent, hélas ! nos compatriotes depuis bien longtemps et qui fomentent des agressions contre les Français au Liban reçoivent les sanctions qu'ils méritent et pour que nos otages soient libérés le plus rapidement possible.

Dans ce contexte international difficile, notre première pensée va bien évidemment vers eux. Elle va aussi à toutes les victimes des opérations terroristes dirigées contre les intérêts français, soit au Liban soit sur notre territoire national, et vous ne pouvez douter de la détermination du Gouvernement en la matière. Il en a fait la preuve et il a montré qu'elle était payante.

Dans la mesure, hélas ! où il n'y a plus d'Etat libanais, où ce territoire qui nous est cher est en proie aux luttes de fractions et est revenu au Moyen Age, il est très délicat d'entamer des actions diplomatiques poussées. Celles-ci doivent être liées à des opérations plus confidentielles de renseignement ou d'action. Vous me permettez de ne pas en dire plus. Mais sachez bien que notre politique à l'égard du Proche et du Moyen-Orient n'est pas modifiée ! Elle protégera envers et contre tout les intérêts français. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Gérard Fraulet. Où est Nabih Berri ?

M. Michel Mergnac. C'est « confidentiel défense » !

SITUATION DES ÉTRANGERS EN FRANCE

M. le président. La parole est à M. Jean-François Jalkh.

M. Jean-François Jalkh. Ma question s'adresse au Premier ministre.

Deux événements récents créent le trouble dans l'esprit des 55 p. 100 d'électeurs qui ont voté en mars 1986 contre le socialisme.

Le 13 octobre dernier, à Roissy, un jeune Congolais qui allait être expulsé, Serge Mitolo, est parvenu à s'enfuir grâce à l'intervention violente d'un commando communiste contre les forces de l'ordre.

Plusieurs députés du groupe communiste. Très bien !

M. Jean-François Jalilh. Aujourd'hui, votre Gouvernement capitule devant un parti communiste triomphant.

Il vient d'accorder une autorisation de séjour au jeune communiste congolais en situation irrégulière.

A Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, c'est un journaliste d'Antenne 2, M. Rachid Ahrab, de nationalité algérienne...

M. Guy Ducloné et M. André Lajoinie. Raciste !

M. Jean-François Jalilh. ... qui se fait le propagandiste des thèses indépendantistes et antifrançaises devant les caméras de journalistes australiens.

Pourquoi les ressortissants étrangers qui troublent l'ordre public et menacent l'intégrité du territoire ont-ils aujourd'hui tous les droits ?

Pourquoi votre seule méthode de lutte contre l'immigration clandestine consiste-t-elle à régulariser les immigrés clandestins ?

Trouvez-vous normal que le journaliste algérien d'une chaîne publique dénigre la présence française dans le Pacifique à l'occasion d'un voyage payé par les contribuables français ?

M. Guy Ducloné. Ce que vous dites est honteux !

M. Jean-François Jalilh. A ces questions précises, nous attendons des réponses précises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. François Arenal. Raciste !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité.

M. Robert Pandraud, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité. Monsieur le député, nous avons indiqué plusieurs fois quelle était notre politique d'immigration : ni laxisme, ni racisme !

M. Dominique Chaboche. Formule !

M. le ministre chargé de la sécurité. C'est cette politique que nous pratiquons.

Et je puis vous dire que, de janvier à août 1987, nous avons refusé d'admettre ou reconduit à la frontière beaucoup plus d'étrangers que cela n'avait été fait au cours de la seule année 1986.

De septembre 1986 à septembre 1987, le nombre des expulsions a doublé par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Et nous continuons.

Je voudrais simplement rectifier ce que vous avez dit concernant le ressortissant congolais dont vous avez parlé : il s'agissait non d'une expulsion, mais de la reconduite à la frontière d'un jeune Congolais qui n'avait pas le tampon de notre consulat sur son passeport.

Certes, le parti communiste a voulu nous imposer la régularisation de sa situation, sans respect des règles législatives.

Ainsi que nous l'avions dit et ainsi que je l'avais moi-même indiqué devant l'Assemblée nationale, le problème était simple : il était souhaitable il était nécessaire, que M. Mitolo se rende à l'étranger pour régulariser ses papiers et nous verrions ensuite s'il pouvait rentrer pour suivre sa scolarité. Il est parti à l'étranger, et nous avons pu ensuite régulariser sa situation.

Mais, monsieur le député, le problème de l'immigration ne se résume pas au cas de jeunes lycéens dont les papiers ne sont pas en règle. J'ai expulsé de nombreux ressortissants de cette nation qui se livraient au trafic de stupéfiants ou avaient commis des actes illégaux !

M. Guy Ducloné. Pas d'amalgame !

M. le ministre chargé de la sécurité. Cela, c'est une véritable politique contre l'immigration ! Le cas des lycéens qui ont commencé l'année scolaire dans des conditions qui ne sont peut-être pas très régulières, à qui, par exemple, il manquait un tampon sur leurs papiers, est beaucoup moins grave que celui de certains repris de justice qui étaient sur notre territoire.

M. André Lajoinie. C'est ce que nous avons demandé !

M. Jean-Pierre Ravenau. St'iniens ! Assassins ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. André Lajoinie. Taisez-vous ! Facistes ! Facistes !

M. le président. Nous en venons à la question d'un député non inscrit.

PROTECTION SOCIALE AGRICOLE DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

M. le président. La parole est à M. André Thien Ah Koon.

M. André Thien Ah Koon. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

Comme vous avez pu le constater lors de votre visite à La Réunion, monsieur le ministre, l'agriculture est la base même du développement économique de notre département, et aussi de l'ensemble des départements d'outre-mer.

L'impulsion donnée par le Gouvernement et vous-même produit déjà ses effets. Cependant, certains handicaps doivent être relevés. Il s'agit, tout d'abord d'une insuffisance de politique en matière de promotion des hommes, qui doivent aujourd'hui s'insérer dans une économie européenne et d'une absence de stratégie de diversification.

Dans le domaine social, beaucoup reste à faire pour offrir aux exploitants agricoles des D.O.M. une couverture sociale équivalente à celle des mêmes travailleurs métropolitains.

A titre d'exemple, il n'existe pas de caisse de mutualité sociale agricole. De ce fait, l'agriculture est soumise au régime général de sécurité sociale des travailleurs salariés. Il en découle une différence de traitement tant en ce qui concerne les prestations qu'en ce qui concerne les modalités de calcul des cotisations.

Ainsi, pour les départements d'outre-mer, l'assiette des cotisations est basée, pour les agriculteurs, sur la pondération des superficies, alors qu'en métropole les mêmes cotisations sont calculées à partir du revenu cadastral, du revenu net et brut d'exploitation.

De plus, dans un département où la microparcéllisation des terres persiste, le seuil d'assujettissement au régime AMEXA a été porté à deux hectares pondérés, système qui exclura un bon nombre d'agriculteurs, notamment les petits exploitants, de la couverture sociale.

De surcroît, s'acquittant de cotisations plus élevées, les familles des agriculteurs ne reçoivent pas les mêmes prestations sociales que celles du régime métropolitain, à savoir : intervention de la caisse de mutualité sociale agricole, qui a déjà été citée, aide pour les V.V.F., bourses de vacances pour les enfants.

De même, l'action sociale en faveur des agriculteurs revendiquée depuis plusieurs années n'a jamais été réalisée.

Il en est de même de l'extension aux départements d'outre-mer de la loi du 10 juillet 1964 relative à l'institution d'une caisse de compensation contre les risques naturels.

Nous devons, monsieur le ministre, conformément au grand principe d'égalité des citoyens devant la loi, vous demander de rendre justice à cette catégorie sociale particulièrement travailleuse et méritante.

Je veux parler de l'égalité sociale entre tous les Français, qui, comme je l'ai maintes fois répété ici, devrait jouer un rôle fondamental dans l'évolution économique et sociale des départements d'outre-mer.

Aussi, ma question est la suivante : à la veille de l'intégration européenne, n'estimez-vous pas nécessaire, dans le cadre de l'harmonisation de nos systèmes de production et de pro-

tection sociale, de créer une structure d'orientation agricole, de redéfinir avec exactitude le rôle des directions départementales de l'agriculture, qui devraient être sollicitées dans des missions techniques et non politiques, et, enfin, d'aboutir, dans les meilleurs délais, à une égalité de prestations sociales pour des cotisations identiques ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, vous avez parfaitement raison : un problème existe.

Cela dit, la protection sociale des agriculteurs des départements d'outre-mer a fait l'objet d'attentions particulières du Gouvernement. Ils relèvent, c'est vrai, non de la mutualité sociale agricole, mais de la sécurité sociale, qui, vous le savez, applique en la matière les mêmes règles que la mutualité sociale agricole, et, globalement, ils bénéficient à peu près des mêmes prestations.

Une chose est certaine : le régime leur est à l'heure actuelle globalement plus favorable dans la mesure où le rapport cotisations-prestations est plus avantageux pour eux, puisqu'il est de 4,3 p. 100 dans les départements d'outre-mer alors qu'il est de 18 p. 100 en métropole.

Certes - vous avez raison - en matière d'action sociale, un retard important a été pris. Mais la loi de programme que le Parlement a votée sur proposition du Gouvernement est de nature à rattraper ce handicap très important.

Vous insistez sur la nécessité de mettre en place une structure économique. Je vous ferai observer qu'elle existe dans les départements d'outre-mer. C'est le préfet qui doit coordonner l'action économique, avec, à ses côtés, le secrétaire général chargé des problèmes économiques, qui, dans le cadre des lois de décentralisation, n'a pas été complètement « désabillé » de ses compétences, puisque, dans le cadre de la déconcentration, il bénéficie de pouvoirs et de moyens d'action supplémentaires.

Vous me demandez de faire en sorte que les directions départementales de l'agriculture soient mieux orientées. Je retiens votre suggestion et j'adresserai une note aux différents préfets pour leur faire part de votre remarque et leur demander de veiller à ce que les directions départementales de l'agriculture ne se substituent pas aux responsables politiques dans les départements et à ce qu'elles se bornent au rôle de conseiller technique qui est le leur.

En ce qui concerne, enfin, la question fondamentale de la parité sociale, sachez que, le 16 novembre prochain, j'installerai, conformément à la loi que le Parlement a votée, la commission concernant la parité sociale globale. J'ai eu l'occasion de voir, ce matin même, son président. Je lui ai dit que j'attendais qu'un effort, tout particulier soit fait dans le domaine agricole. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante, est reprise à dix-sept heures dix, sous la présidence de M. Charles Millon.*)

M. le président. La séance est reprise.

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON, vice-président

2

LOI DE FINANCES POUR 1988 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (n^o 941, 960).

ÉCONOMIE, FINANCES ET PRIVATISATION (*suite*)

SERVICES FINANCIERS

COMMERCE EXTÉRIEUR

CONSOMMATION ET CONCURRENCE

BUDGET ANNEXE

DES MONNAIES ET MÉDAILLES

BUDGET ANNEXE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits : du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation, concernant les services financiers ; du ministre délégué chargé du commerce extérieur ; du secrétariat d'État chargé de la consommation, de la concurrence et de la participation ; du budget annexe des Monnaies et médailles et du budget annexe de l'imprimerie nationale.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Michel Cointat.

M. Michel Cointat. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé des rapatriés et de la réforme administrative, mes chers collègues, la politique française du commerce extérieur se heurte à deux difficultés majeures.

Il s'agit, tout d'abord, des caprices monétaires internationaux : il suffit que le dollar monte ou descende brusquement pour fausser les chiffres, les équilibres et les prévisions. Lorsque les Américains sont dans l'ennui, un solide égoïsme les conduit à plonger les autres dans les mêmes soucis. Espérons au moins que la bourrasque monétaire que nous connaissons renforcera la cohésion et la solidarité européennes.

La seconde difficulté est spécifique aux Français. Nous sommes d'excellents techniciens, de remarquables chercheurs, de bons producteurs. Mais il faut reconnaître que les Français sont de médiocres commerçants. Nous n'avons pas, en règle générale, la fibre exportatrice.

Autrefois, nous nous contentions de ce que j'appellerai l'« exportation intérieure », en commerçant avec les anciennes colonies dans le giron de la zone franc. Depuis l'ouverture du Marché commun et l'accès à l'indépendance de notre empire, un changement de mentalités est indispensable. Le processus est engagé depuis plusieurs années, mais beaucoup de temps est malheureusement nécessaire.

Par ailleurs, monsieur le ministre, je suis obligé de constater que la présentation des échanges extérieurs de la France ne correspond plus aux réalités du marché. En effet, dans l'économie moderne, le secteur tertiaire prend de plus en plus d'importance par rapport au secteur secondaire. Les services se développent plus vite que les produits.

Ainsi, s'attacher à présenter le budget du commerce extérieur avec la seule analyse de la balance commerciale donne une image tronquée des échanges internationaux de notre pays. La balance des paiements est un meilleur outil, plus global, parce que cette balance prend en compte non seulement les exportations et les importations des marchandises, mais aussi ce que l'on appelle les « invisibles », les autres biens et les services. A ce propos, les chiffres sont significatifs.

Certes, le commerce extérieur proprement dit présente un solde constamment négatif de 1981 à 1986, mais le déficit passe de 54 milliards en 1981 à 15 milliards l'année dernière, chiffre le plus faible de la période. En revanche, le solde des transactions courantes devient, pour la première fois depuis 1981, positif avec 25 milliards, contre un déficit de 1,5 milliard en 1985. Ce résultat encourageant est dû à l'évolution des services et aux transferts. Le solde des « invisibles » qui était de 28 milliards il y a six ans, s'élève aujourd'hui à plus de 40 milliards de francs.

Je regrette en particulier qu'on ne parle pas avec plus de faveur d'un des fleurons de nos échanges extérieurs, le tourisme, qui est responsable à lui seul d'un apport de quelque 22 milliards par an. Il est exact, cependant, que le poste « voyages » a subi une diminution sensible, passant de 30 à 22 milliards d'une année à l'autre. Mais chacun sait que la cause en est due à une circonstance purement conjoncturelle et indépendante de la France et qu'au deuxième trimestre 1987 il avait déjà retrouvé son niveau du deuxième trimestre 1985.

Il ne faut pas oublier que, désormais, les « invisibles » représentent 40 p. 100 de nos échanges extérieurs et que ce secteur est appelé à se développer encore.

L'essentiel est d'examiner si les tendances générales actuelles permettent de constater une consolidation, lente mais progressive, de notre position extérieure et si les entreprises françaises améliorent leur compétitivité vis-à-vis de nos principaux partenaires. Les signes apportés par les résultats des trois premiers trimestres de 1987 vont dans ce sens et sont donc encourageants.

Depuis les printemps, la production industrielle connaît une reprise. Celle-ci se renforce progressivement si l'on en croit l'I.N.S.E.E. Depuis le mois de mai, les exportations industrielles progressent de 2,5 p. 100 par mois, alors que les importations n'augmentent que de 1 p. 100. Le secteur agro-alimentaire a retrouvé sa pugnacité et ses résultats sont en net développement. La compétitivité de nos entreprises s'améliore, la décélération des prix se poursuit. L'Institut de la statistique note que « le ralentissement des prix depuis les printemps paraît d'autant plus favorable qu'il contraste avec la légère reprise observée chez la plupart de nos partenaires ». Cela explique d'ailleurs que nos parts de marché s'améliorent chez nos clients les plus importants, en République fédérale d'Allemagne, en Italie et en Grande-Bretagne, par exemple.

Fait encore plus important : on assiste à une accélération des investissements français directs à l'étranger, ce qui explique une sortie plus importante des capitaux à long terme. Je ne doute pas que l'extension des avantages fiscaux aux sociétés de services qui s'implantent à l'étranger, et dont la mesure vient d'être annoncée par le Gouvernement, donnera un nouveau coup de fouet à la conquête des marchés extérieurs.

De même, la modernisation des usines se poursuit. Certes, elle entraîne des importations encore trop élevées de biens d'équipement, mais elle est la preuve de l'activité des investissements.

Il faut encore noter quelques mouvements caractéristiques, par exemple un allègement constant, depuis le premier trimestre, de la charge nette des transferts unilatéraux avec une amélioration à la cadence d'un milliard par trimestre. Il faut relever également une réduction, dès 1986, du déficit des services liés au commerce extérieur.

Il est vrai aussi que nos exportations technologiques sont en baisse et l'on peut s'en étonner, mais celles-ci sont liées à l'importance de ce que l'on appelle les grands contrats de travaux. Or il faut savoir qu'un grand contrat n'a de conséquences financières sur la balance des paiements que deux à trois ans après sa signature. La réduction de ce poste ne peut donc pas être reprochée au gouvernement actuel.

Notons encore l'amélioration sensible des postes suivants par exemple, entre autres : brevets, travail à façon, services de gestion, revenus du travail, revenus du capital.

Enfin, j'appellerai votre attention sur un point important, d'ailleurs mentionné par le rapporteur spécial : la disparition en 1986 du déficit des « opérations du Gouvernement français », celles-ci passant d'un déficit de 1,5 milliard à un solde positif de plus de 3,7 milliards. La France réduit son endettement extérieur, dangereusement gonflé les années précédentes. Qui paie ses dettes, s'enrichit !

Bien entendu, notre commerce extérieur n'est pas encore au niveau que nous souhaitons. Il présente des lacunes et des faiblesses. Mais l'ensemble des constatations que chacun peut faire montre que l'évolution est positive, que la situation s'améliore, lentement mais sûrement, que l'effort du Gouvernement est certain et que l'on peut envisager l'année 1988 avec confiance pour de nouvelles améliorations.

C'est pourquoi le groupe du R.P.R. votera ce budget. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le président. La parole est à M. Paul Mercieca.

M. Paul Mercieca. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais excuser ma collègue Colette Geouriot, qui a dû regagner sa circonscription. J'interviendrai à sa place.

Le budget de la consommation pour 1988 confirme et aggrave la politique menée par le Gouvernement d'affaiblissement des structures de défense des consommateurs.

Les mauvais coups sont portés dans trois directions.

En premier lieu, nous constatons un nouvel affaiblissement des moyens dont dispose le secrétariat d'Etat au travers de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes : 130 emplois sont supprimés au budget de 1988.

En 1987, le Gouvernement avait déjà réduit les effectifs de 100 et, en 1986, vos prédécesseurs, messieurs les ministres, avaient amorcé ce mouvement en prévoyant 34 suppressions de postes, portées d'ailleurs dès votre arrivée aux affaires à 71.

Dans le même temps, les personnels en place ont vu leurs possibilités de contrôle et de répression se rétrécir considérablement depuis l'abrogation, en 1986, des ordonnances de 1945.

En second lieu, le budget de 1988 prévoit de nouvelles coupes sombres dans le budget de l'Institut national de la consommation, l'I.N.C. : deux postes sont supprimés et les moyens de fonctionnement de l'Institut sont réduits de 3 millions de francs, soit plus de 10 p. 100 en volume par rapport à 1987.

Vous poursuivez méticuleusement la tendance à l'affaiblissement de l'I.N.C. : c'est ainsi que la mise en place du Centre d'essais comparatifs dans lequel les organisations de consommateurs seront en minorité, contrairement à l'I.N.C., va se faire en prenant sur les moyens de fonctionnement de l'Institut.

En ne cessant de frapper à la caisse l'I.N.C., vous voudriez parvenir à la suppression de fait de celui-ci. Déjà, le service de la formation des consommateurs est réduit de moitié. Le service « accueil des consommateurs » a été, lui, purement et simplement supprimé. Quant au service économique de l'I.N.C., il est pratiquement inexistant.

Les quelques émissions télévisées qui subsistent, sur Antenne 2 et FR 3, sont toujours aussi marquées par la pauvreté des moyens de réalisation.

En outre, sous prétexte d'amélioration de la qualité, les quelques émissions où des associations de consommateurs pouvaient présenter leur action, ont été supprimées, comme sur TF1 privatisée, sur la 5, sur M6 et sur Canal Plus.

J'en viens au troisième aspect : vos orientations budgétaires en direction du mouvement des consommateurs. L'an dernier, je le rappelle, vous aviez réduit de 25 p. 100 les moyens accordés aux associations de consommateurs. En 1988, les subventions seront purement et simplement reconduites au niveau de 1987, c'est-à-dire qu'elles connaîtront une nouvelle dégradation, compte tenu de l'inflation prévisible.

Vous venez également de décider, si j'en crois les informations publiées le 9 novembre par le journal *Les Echos*, le retrait définitif du projet de loi sur l'intérêt collectif des consommateurs. Ce projet de loi, positif, demandé par le mouvement des consommateurs depuis longtemps, avait été déposé sur le bureau du Sénat.

Nouvel affaiblissement des services de la consommation, nouvel affaiblissement de l'I.N.C., nouveaux coups portés aux associations : voilà donc à quoi se résume la politique du secrétariat d'Etat.

Nous n'en sommes, à vrai dire, guère étonnés. Le Gouvernement a choisi son camp : à travers sa politique de déréglementation des prix, de hausses tarifaires dans le logement, la santé, les transports ou la scolarité, par exemple, il s'agit de faire payer davantage à la grande majorité de nos concitoyens pour satisfaire toujours plus la boulimie de profits d'une toute petite minorité.

Nous nous opposons à votre politique et à votre projet de budget. Nous allons faire connaître aux associations les propositions de notre parti et de notre candidat pour, au contraire, promouvoir des droits et des moyens nouveaux

favorisant l'activité associative, la défense et l'information des consommateurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Edith Cresson, pour dix minutes.

Mme Edith Cresson. Je commencerais par m'étonner de l'absence du ministre chargé du commerce extérieur lors de la discussion du projet de budget de son ministère.

M. le président. Le ministre est retenu au sommet franco-allemand de Karlsruhe.

Veuillez poursuivre, et excusez-moi de vous avoir interrompue.

Mme Edith Cresson. Ce sommet étant prévu de longue date, la discussion budgétaire aurait pu être organisée de telle manière que le ministre du commerce extérieur soit présent !

En tout état de cause, je ne m'étendrai pas sur ce projet lui-même : il correspond à la philosophie du Gouvernement selon laquelle l'Etat ne doit pas intervenir pour aider les entreprises. Calquée sur le modèle américain, cette doctrine produit les mêmes effets qu'en Amérique et elle entraîne l'effondrement du solde industriel de la France.

Dans l'histoire du commerce extérieur de la France, ce Gouvernement restera, comme le premier - et, j'espère, le dernier - à avoir enregistré pour notre pays un solde industriel négatif.

Le solde industriel de la France est passé de 30 milliards de francs en 1980, à 32 milliards de francs en 1982, puis à près de 100 milliards de francs en 1984, et à plus de 85 milliards de francs en 1985. Il était encore de 32 milliards de francs en 1986 : mais, pour les dix premiers mois de 1987, il est déjà négatif de 10 milliards de francs !

Ces chiffres suffisent à illustrer le résultat de votre politique. Si nous avions à payer actuellement notre énergie avec les cours du dollar et du pétrole qu'ont connus les gouvernements socialistes, le déficit de notre balance commerciale atteindrait 120 milliards de francs !

Or le commerce extérieur - je pense en particulier au solde industriel - reflète en somme la politique et la volonté d'un gouvernement. Si le ministre du commerce extérieur a émis quelques vérités pour ce qui est des droits de l'homme, il n'a pas su ou pas voulu expliquer au Gouvernement qu'il convenait de conduire une politique industrielle capable de rendre nos entreprises compétitives. Nous, nous avons consenti l'effort nécessaire, comme le montrent les chiffres que je viens de citer. Votre gouvernement, messieurs les ministres, après avoir beaucoup critiqué les entreprises nationales, a vanté ensuite leurs qualités réelles afin de pouvoir mieux les vendre : telle aura été sa seule action industrielle ! Or il ne suffit pas de vendre à ses amis ce qui appartient à la nation pour motiver les exportateurs. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est même le contraire qui se produit, à en juger par vos résultats. Les actions de reconversion industrielle, dans les secteurs obsolètes, ou les actions ponctuelles - comme le plan textile ou la filière électronique - sont abandonnées, et après combien de sarcasmes !

L'investissement n'est même pas encouragé, puisque vous n'avez pas soumis les baisses d'impôts dont profitent les entreprises à des conditions d'investissement - de fait, l'investissement industriel est en forte baisse. Ce faisant, vous n'avez pas encouragé les entreprises dynamiques, mais vous avez contribué à ressusciter - tous les gouvernements de droite l'ont toujours fait - la tendance patrimoniale des catégories favorisées, non pas le dynamisme et la combativité de ceux qui veulent vraiment travailler.

Nous avons amorcé un mouvement d'amélioration des marges des entreprises, et il s'est poursuivi : mais l'amélioration ne doit avoir d'autre utilité que le développement des entreprises ; elle ne devrait servir qu'à cela ! Il n'y a de mobilisation possible à l'intérieur des entreprises - une mobilisation bien nécessaire - que si chacun comprend le sens des efforts et des sacrifices qui lui sont demandés. Il était possible d'obtenir un tel état d'esprit en assurant la présence des salariés dans les conseils d'administration des entreprises nationales. L'amélioration des marges a été rendue possible également par la suppression, qui a été acceptée, de l'indexation des salaires sur l'inflation. Grâce à la séparation des salaires et de l'inflation, il est apparu que ce ne sont plus les

charges des entreprises françaises qui handicapent celles-ci : le prix de l'heure « chargée » est chez nous inférieur à ce qu'il est en Allemagne.

Vous avez menti aux petits porteurs en leur faisant miroiter sécurité et profits faciles. Ils ont perdu maintenant une large part de leur épargne, mais à la limite, ce n'est pas le plus grave. Nos taux d'intérêt, déjà les plus élevés des pays industrialisés, viennent d'être relevés, ce qui est présenté, d'une façon tout à fait inconsidérée, comme une grande victoire de M. Balladur - je l'ai encore entendu dire ce matin ! Or la hausse des taux d'intérêt dans notre pays pénalise l'investissement en France. La baisse des taux en Allemagne favorise l'investissement en Allemagne. Et on nous présente cet accord comme une victoire ? Effectivement, c'est une victoire, ... mais pour l'Allemagne !

On croit rêver en entendant des discours comme celui du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, ce matin. Pensez-vous vraiment faire croire aux Français que c'est grâce à des taux d'intérêt élevés, plus élevés que dans les autres pays, que vous favoriserez l'investissement ? Croyez-vous que les Français ne s'aperçoivent pas que ces taux d'intérêt élevés doivent être servis pour retenir les capitaux en France ? Imaginez-vous que cette politique au jour le jour est de nature à améliorer la confiance des capitaux envers nos entreprises et envers la Bourse de Paris ?

En réalité, et malgré vos discours, l'Etat intervient beaucoup pour aider vos amis à prendre des positions de pouvoir dans les groupes bancaires et industriels et pour leurrer les épargnants et aussi pour retenir artificiellement les capitaux. Ces interventions ne tiennent compte ni de l'intérêt à long terme de nos entreprises, notamment des besoins de l'investissement industriel, ni des efforts réels de certaines.

Aujourd'hui le contexte mondial est plus difficile qu'hier : le moment est donc venu de « mobiliser ». Or tous les industriels que je rencontre se plaignent de l'absence d'initiatives du ministère du commerce extérieur. Le nombre des pays solvables ne cesse de diminuer. Or, je le sais, et vous le savez aussi, même des aménagements financiers du type « rééchelonnement de la dette » seront insuffisants. Il faut à la France et à l'Europe un grand projet, un grand souffle. Les procédures classiques ne peuvent suffire. Trop souvent elles nous conduisent à financer des équipements après des années de négociations et à un coût élevé pour la collectivité française - des investissements qui ne sont pas toujours d'ailleurs générateurs de profits pour les pays où les dépenses sont engagées.

Il faut absolument se lancer dans une réflexion sur les modalités de l'aide au commerce extérieur, notamment vers les pays du tiers monde. Mais ces modalités doivent servir à fonder des actions de développement intégré, soutenues par les banques européennes et les sociétés de négoce internationales. Le monde ne peut continuer à vivre avec un appauvrissement croissant des pauvres. Cessez donc de copier le réaganisme dont les Américains eux-mêmes commencent à comprendre qu'il conduit dans une voie sans issue.

La baisse de vos crédits ne va pas dans le sens des efforts nécessaires. En fait l'absence d'imagination, d'énergie et de volonté, ainsi que l'asservissement au modèle américain, me semblent encore plus grave que la diminution de vos crédits.

Pour ce qui est du marché de 1992, dont vous nous parlez sans cesse, je ne vois absolument rien dans vos orientations qui permette de rendre notre pays plus compétitif sur ce nouveau marché. Je ne vois pas non plus quels efforts sont déployés en faveur d'une politique commune aux frontières. Or il est inutile de supprimer les frontières internes dans la Communauté si celle-ci n'a pas de politique commune pour l'extérieur.

Il faut aussi arrêter les privatisations, bien sûr, comme en Angleterre et en Allemagne, compte tenu de la situation boursière. Chacun le sait, vous seuls le niez. L'échec de la mise sur le marché de Suez montre qu'il faut arrêter. La valeur de cet établissement, brillamment dirigé sous le gouvernement socialiste, était cinq fois supérieure en 1986 à ce qu'elle était en 1981. Vous avez dilapidé l'héritage des efforts de vos prédécesseurs. Il faut maintenant mettre un terme à ce désastre. Le pouvez-vous ? C'est la question !

Contrairement à ce qu'a affirmé M. Balladur, votre projet de budget est bel et bien fondé sur la réalisation de privatisations remises désormais en question. Les recettes escomptées de ces privatisations sont notoirement surevaluées, on vient de le constater. Cessez de vendre le fonds de commerce de la

France au-dessous de son cours, voire à crédit, quand ce n'est pas « en sous-main », en dehors du contrôle du Parlement, comme vous envisagez de le faire.

En somme, il faut dire aussi que ce budget n'existe plus ! Cessez de prétendre que les événements récents ne le remettent pas en cause. Il n'y a pas de budget pour 1988. Vos prévisions ne s'étendent pas au-delà des trois premiers mois de l'année prochaine. Votre regard ne porte pas plus loin. Vous agissez comme si vous aviez en charge le gouvernement du R.P.R., non celui de la France.

N'ajoutez pas à vos résultats désastreux en matière de commerce extérieur des affirmations auxquelles personne ne croit, y compris dans votre propre majorité. La déclaration pathétique de M. Balladur, ce matin, montrait bien à quoi conduit la politique de ce gouvernement.

Après avoir léurré les épargnants et asséché l'investissement industriel, on vient nous présenter un budget fantôme. A un moment où les Français sont inquiets, les déclarations de M. Balladur n'apportent en rien une réponse à leurs questions. Au contraire, leur flou sentencieux accroît encore l'inquiétude. Ce n'est pas là l'indice d'un gouvernement courageux. Il n'y a pas plus de budget qu'il n'y a eu de politique économique dans l'intérêt du pays !

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas, bien sûr, le budget du commerce extérieur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour cinq minutes.

M. Georges Hage. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous nous félicitons d'abord de l'effort de modernisation - même si cet effort ne la met pas à l'abri d'un changement de statut - dont bénéficie l'Imprimerie nationale, qu'il s'agisse de la photocomposition, de la préparation offset, du façonnage, ou encore, à Douai, de l'utilisation d'une rotative destinée à l'impression en quadrichromie des annuaires téléphoniques.

Si les personnels apprécient positivement de tels investissements dans la mesure où ils garantissent un certain avenir à l'entreprise, il n'en est pas moins vrai que l'Imprimerie nationale ne joue plus le rôle d'entreprise porteuse du rôle économique et social d'avant-garde qui devrait être le sien. Car si, d'un côté, l'on modernise, de l'autre on supprime 338 emplois, dont 305 dans le seul établissement parisien. On remédie aux absences en aggravant les conditions de travail, en reconsidérant les normes de production, en accentuant la polyvalence. On envisage, comme à Douai, de créer une troisième équipe.

Si l'on sous-traite moins - investissement oblige ! - on recourt davantage aux heures supplémentaires ou aux contrats d'intérimaires, baptisés « stagiaires » pour la circonstance et gratifiés d'un contrat de trois mois, renouvelable il est vrai, mais une fois seulement.

Si l'on forme des personnels, c'est pour qu'ils s'adaptent étroitement aux nouvelles techniques. De surcroît, combien voudraient être formés par l'entreprise qui demeurent assujettis à des tâches non qualifiantes ? Tel est le cas des femmes à Douai notamment, où il n'est jusqu'à cette sorte d'intransigeance à l'égard du problème des mineurs silicosés qui n'apparaît choquante au député et à l'homme du Nord que je suis.

M. Jean Jaroaz, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des monnaies et médailles. Très bien !

M. Georges Hage. Ainsi, l'entreprise nationale devient « rentable » au sens capitaliste du terme, tandis que nombre de salaires demeurent très insuffisants. Les salaires personnalisés, au mérite, et autres primes de non-absentéisme, ne le font pas oublier... C'est surtout de Douai que je parle.

Ne pas embaucher, enfin, lorsque dans l'établissement parisien la moyenne d'âge atteint quarante-six ans - un âge élevé, on en conviendra, pour un établissement industriel - n'est-ce pas s'en prendre de façon pernicieuse à la spécificité de l'entreprise en n'assurant pas une relève hautement qualifiée ?

La démocratie n'est pas assurée et, à vrai dire, elle ne saurait l'être, dans ces comités de concertation qui sont, tout compte fait, des sortes de chambres d'enregistrement.

Pour ces nombreuses raisons, le groupe communiste votera contre ce projet de budget.

Cela dit, je tiens à vous faire part d'une réflexion sur le rôle éditorial que pourrait jouer une imprimerie vraiment nationale. De longue date, je plaide pour la réédition par cet établissement de certaines œuvres oubliées - parce que de réédition jugée, souvent à tort, trop coûteuse.

Je regrette que le rapatriement, au profit notamment de l'Imprimerie nationale, de l'impression de livres scolaires financés sur crédits d'Etat soit, plus que jamais, compromis par la perspective du marché unique européen. Mais voici qu'approche le bicentenaire de la Révolution française : l'Imprimerie nationale doit d'autant plus y être associée que la qualité bibliographique de ses productions est universellement reconnue.

Je rappelle, à titre de proposition, que de nombreux discours ou écrits des grands révolutionnaires sont devenus introuvables. Il en est de même de certaines études historiques sur cette période. Je pense aussi à la « Une » des journaux de l'époque - de telles suggestions valent aussi pour les Monnaies et médailles.

Pour terminer, je tiens à témoigner de l'intérêt que je porte au catalogue de l'Imprimerie nationale et à sa remarquable préface dont je vous donne lecture :

« L'Imprimerie nationale, dépositaire d'un patrimoine typographique sans doute unique au monde, a depuis le XVI^e siècle toujours joué un rôle dans la défense et la production du livre de qualité.

« Dans les années 1970, l'Imprimerie nationale a voulu renouer avec ses traditions typographiques en développant une activité d'édition qui s'est manifestée par le lancement de plusieurs collections, s'inspirant toutes du même souci : le respect des caractères les plus nobles. »

Le préfacier cite alors Paul Valéry :

« Pure beauté des caractères, vous exprimez notre pensée et en faites une œuvre d'art. »

Pour conclure, je souhaite que l'Imprimerie nationale, à la fois musée, conservatoire des outils et des savoir-faire typographiques, atelier de production d'art et véritable « patrimoine » au sens inégalable du terme, ne soit pas dispersée quelque jour au vent mauvais de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la consommation, de la concurrence et de la participation.

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les députés, je voudrais répondre aux différents intervenants, et d'abord à M. de Chambrun qui ce matin en posant plusieurs questions à l'attention de M. le ministre chargé du commerce extérieur, a notamment estimé que la politique du commerce extérieur n'avait pas de lignes directrices. Je tiens à les lui rappeler.

Il s'agit d'abord de contribuer à la préparation de l'échéance de 1992 et, pour ce faire, nous devons inlassablement mettre nos entreprises en situation de plus grande compétitivité, relevant les défis de qualité, les défis de l'excellence. C'est cet ensemble de mesures qui doit nous permettre d'entrer dans ce vaste marché unique de 320 millions de consommateurs.

Il s'agit ensuite de rester financièrement compétitif dans la signature des grands contrats d'exportation, et tel est bien l'objet du projet de budget pour 1988.

Enfin, il s'agit de défendre nos intérêts au sein des finances internationales - notamment le G.A.T.T. - mais aussi ceux de la Communauté économique européenne à propos des exportations d'Airbus, par exemple.

M. de Chambrun s'est étonné de l'importance du nombre de postes à Londres. Je lui précise qu'en cinq ans il a été réduit de moitié grâce à une politique de redéploiement des moyens.

M. Mercieca a tenté de caricaturer notre politique en matière de concurrence et de consommation. Je voudrais rétablir la vérité. S'il est vrai que les effectifs de la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes ont été réduits dans les proportions qu'il a indiquées, il est vrai aussi qu'en application de l'ordonnance du 1^{er} décembre 1986, le contrôle des prix en tant que tel a disparu, et que nous recherchons inlassablement au sein de cette administration comme dans l'ensemble de la fonction publique une meilleure mobilisation des moyens.

C'est à cette fin que nous engageons une politique d'intéressement et de participation pour faire en sorte que chaque fonctionnaire soit mieux en mesure d'exprimer ses potentialités.

M. Mercieca a également cru devoir préciser que les moyens de l'Institut national de la consommation avaient été substantiellement réduits. Il doit savoir que, pour 1988, le budget en cours de préparation et qui sera soumis demain au conseil d'administration de l'Institut fait apparaître une progression de 40 p. 100 des moyens. Certes, la subvention versée par l'Etat passera de 40 millions à 37 millions, mais l'Institut dispose de réserves et il apparaît vain de maintenir des coussins de trésorerie qui ne seraient pas utilisés. Le Gouvernement donne son plein accord pour l'engagement des crédits à hauteur d'un peu plus de 120 millions, alors que, jusque-là, ils étaient de l'ordre de 90 millions.

J'ajoute que des modifications tarifaires sont intervenues aussi bien pour 50 millions de consommateurs que pour I.N.C. Hebdo et qu'un certain nombre de hors-séries, de publications visant des problèmes particuliers sont en cours de préparation et que ces publications seront forcément génératrices de ressources nouvelles pour l'Institut national de la consommation.

On ne peut donc pas dire que l'Institut ne disposera pas, en 1988, des moyens dont il a besoin pour mener à bien les missions qui lui sont assignées.

De ce point de vue, nous avons constaté que la fonction « essais comparatifs » était très en deça de ce qu'on doit en attendre. Nous avons donc mis au point une formule qui doit nous permettre de relever les défis de l'excellence en matière de qualité. Le nombre des essais comparatifs sera porté de trente à soixante en une même année et ce, dès 1988. J'ajoute que l'ensemble des partenaires ont été associés à la préparation de cette réforme.

Je m'étonne, monsieur Mercieca, que vous ayez cru devoir assortir votre propos de considérations restrictives. Je vous rappelle - ou je vous indique, si vous ne le savez pas - que les membres du Conseil national de la consommation, dans leur très grande majorité, ont donné leur accord au principe de la constitution de ce centre d'essais comparatifs placé sous l'autorité d'un comité de pilotage, l'autorité des essais comparatifs. Les professionnels reviennent participer à ces travaux spécifiques de l'I.N.C. parce que le Gouvernement entend développer une relation de partenaires entre les professionnels et les consommateurs et qu'il est vain de laisser penser qu'il y aurait un conflit d'intérêts entre les premiers et les seconds. Ne perdons pas de vue que les consommateurs disposent d'un pouvoir d'achat qui est la contrepartie de leur travail, que leur travail est une valeur ajoutée et que, si nous ne pouvons produire ce que nous consommons, il n'y a pas d'avenir pour notre pays.

Cette autorité des essais comparatifs comporte six représentants des consommateurs, six représentants des professionnels, quatre experts dont l'indépendance et l'impartialité ne peuvent être suspectées.

S'agissant de ceux qui se sont portés candidats pour être membres de l'autorité des essais comparatifs, je crois que tous ceux qui ont manifesté de l'intérêt pour cette autorité croient à l'enjeu, croient au défi et expriment par là leur foi dans cette instance. J'observe à ce sujet que l'Indecosa-C.G.T. a témoigné de son intérêt en se portant candidat et en étant élu membre de l'autorité des essais comparatifs par le conseil d'administration de l'I.N.C.

Vous avez mis en évidence certaines modifications intervenues dans les émissions télévisées. Je vous rappelle que sur Antenne 2 et FR 3, en application des cahiers des charges, les émissions au profit de l'I.N.C., *D'accord, pas d'accord* ont été intégralement maintenues. Avec TF 1, une négociation est en cours pour que nous puissions remonter la pente car il est vrai que les émissions *Info-consommation* et *Info-prix* ont disparu. Néanmoins, la rédaction de TF1 propose périodiquement entre sept heures et neuf heures différents magazines utiles à l'information des consommateurs.

Sur M 6, contrairement à ce que vous avez dit, monsieur Mercieca, il y a le samedi et le dimanche *Info-prix* et *Info-consommation*. Enfin, avec la Cinq, la C.N.C.L. s'efforce de faire respecter le cahier des charges.

Ne laissons donc pas croire qu'il y a altération de l'information et, au-delà de ces considérations institutionnelles, je souhaite que l'ensemble des responsables des chaînes com-

prennent bien qu'il est aujourd'hui impératif de mieux informer les consommateurs et que, indépendamment de ces émissions « institutionnelles », il est judicieux de répondre à l'attente de consommateurs aujourd'hui plus exigeants, plus vigilants, et qui sont des partenaires à part entière.

S'agissant des subventions allouées aux associations de consommateurs, la réduction des crédits intervenue en 1987 par rapport à 1986 n'est pas de 25 p. 100, mais de 18 p. 100. Cela a fait l'objet d'une discussion l'an passé. Je n'y reviens pas. Pour 1988, les crédits seront maintenus. Ils seront même en légère progression, de quelques centaines de milliers de francs. Sur 1981-1986, la moyenne annuelle est d'ailleurs de l'ordre de 32 millions de francs. C'est à ce niveau que nous avons fixé l'ensemble des subventions pour 1988.

Enfin, dans le prolongement de cette ouverture au dialogue, il s'établit aujourd'hui, au sein des comités départementaux de la consommation, une relation nouvelle, très décentralisée, et l'administration se met là au service des associations. Il est vain, dans ces conditions, que telle ou telle association procède à des travaux qui, d'ores et déjà, seraient accomplis par l'administration. Aujourd'hui, plus que jamais, celle-ci se met au service des administrés.

Quant au projet de loi qui a été approuvé en conseil des ministres le 17 juin et qui a pour objet l'action en justice dans l'intérêt collectif des consommateurs, contrairement à ce que vous avez lu, il n'est pas retiré et il appartient au Sénat d'en prévoir l'inscription à son ordre du jour dans les semaines qui viennent. Le Gouvernement tire ainsi toutes les conséquences de son option en faveur d'une économie de marché. Puisque l'administration aura demain un rôle d'arbitre moins permanent et que nous assistons à un allègement des régulations administratives, il appartient au juge d'être saisi des litiges éventuels. C'est à cette nécessité que répond un projet de loi qui, j'en suis persuadé, pourra être examiné par le Parlement lors de la présente session.

Je voudrais maintenant répondre à Mme Cresson. Si notre solde industriel a fondu, cela ne peut pas être la conséquence des mois les plus récents.

M. Michel Margnes. Même pas des dix-huit derniers ?...

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Il y a une inertie dans le déroulement des contrats, entre le moment où l'approche commerciale est engagée, le contrat signé et la livraison. J'y vois les conséquences d'une altération qui est intervenue avant le mois de mars 1986. Pour réussir à l'exportation, il faut avoir aussi une efficacité, une compétitivité. Qu'il me soit permis de rappeler qu'en 1986 le solde de notre balance commerciale avec l'Allemagne était déficitaire de 40 milliards de francs. C'est à cette aune que l'on mesure aussi l'efficacité de nos entreprises. Pour préparer 1992 et pour engager, dès maintenant, le redressement, les mesures mises en œuvre par le Gouvernement depuis dix-huit mois ont pour objet de redonner aux entreprises une capacité d'adaptation et de compétitivité. Je m'étonne que Mme Cresson n'en ait pas mieux compris la finalité. Nous constatons qu'aujourd'hui et plus que jamais - en tout cas ce phénomène ne s'était pas vérifié depuis 1973 - les entreprises françaises investissent. L'O.C.D.E. publie une prévision selon laquelle la progression aura été de 16 p. 100 en trois ans : 1986, 1987 et 1988.

Les entreprises françaises retrouvent ainsi une santé qu'elles n'avaient pas connue depuis des années et c'est précisément à ce stade de la micro-économie que se préparent les capacités exportatrices. Alors, pourquoi tenir des propos aussi excessifs ? Comment peut-on dire qu'il n'y a pas de budget pour 1988 ? Ce budget répond aux grands équilibres et restaure la compétitivité des entreprises. C'est toute sa signification. Par ailleurs, s'agissant des privatisations - je crois qu'on a eu l'occasion d'en parler ce matin -, ceux qui sont devenus propriétaires des entreprises privatisées détiennent une quote-part d'un patrimoine social qui, en dépit des turbulences boursières, n'a pas perdu sa substance. Celui qui détient une action de telle société détient en effet une quotité de ce capital, de cet actif, et cet actif-là n'a pas été altéré.

Alors, ne nous laissons pas emporter dans la tourmente boursière et financière et reconnaissons que ce budget est tout entier au service du rétablissement de l'économie française et du retour à la compétitivité de nos entreprises. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. Jean Jeroz, rapporteur spécial. Et l'Imprimerie nationale ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative.

M. Camille Cabana, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative. Je voudrais ajouter quelques mots pour répondre à M. Hage à propos de l'Imprimerie nationale.

Effectivement, monsieur Hage, l'Imprimerie nationale est connue, comme bien d'autres imprimeries, une certaine réduction de ses effectifs. C'était une nécessité pour qu'elle reste compétitive. Ce cap est maintenant passé et elle va pouvoir recruter à nouveau des éléments jeunes, notamment pour ce qui concerne les nouvelles techniques d'impression. Nous allons donc vers une pyramide des âges beaucoup plus satisfaisante.

En ce qui concerne la participation de l'Imprimerie nationale au bicentenaire de la Révolution, je puis, là aussi, vous rassurer pleinement. Des contacts étroits sont établis avec le comité du bicentenaire. D'ores et déjà, la décision a été prise de rééditer *Les Dieux ont soif*, d'Anatole France, dans une collection de qualité.

M. Philippe Auberge, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les services financiers. Très bien !

M. le ministre chargé des rapatriés et de la réforme administrative. Je peux vous dire qu'il en est de même en ce qui concerne les monnaies. M. Edgar Faure annoncera lundi prochain un programme très important de monnaies et de médailles comportant notamment une pièce de cent francs dont le thème sera les droits de l'homme et une pièce de dix francs avec pour motif le Génie de la Bastille.

M. Jean Jarosz, rapporteur spécial. Et elle sera bicolore !

M. le ministre chargé des rapatriés et de la réforme administrative. Voilà les précisions que je tenais à vous apporter, monsieur le député.

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe socialiste, la parole est à Mme Catherine Lalumière.

Mme Catherine Lalumière. Ma question concerne la consommation, encore que je m'interroge sur les propos timidement optimistes...

M. Christian Pierret. Imprudents plus qu'optimistes !

Mme Catherine Lalumière. ...qui viennent d'être tenus concernant le commerce extérieur et le projet de budget pour 1988 !

M. Balladur, ministre d'Etat, avait indiqué lors du vote du budget de 1987 qu'il était normal de réduire les effectifs de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, puisque les tâches de cette direction étaient diminuées avec la réforme des ordonnances de 1945.

Ces explications n'étaient déjà pas très convaincantes à l'époque, et nous l'avions dit ici même.

Depuis lors, l'ouverture que, d'ailleurs, nous ne contestons pas, des possibilités de saisine du conseil de la concurrence par de nouvelles catégories d'intéressés a conduit, ce qui pouvait être prévu dès l'origine, à une augmentation des dossiers déposés devant ce conseil. En 1987, je crois savoir qu'il y a eu 150 saisines au lieu de 15 l'an dernier, donc un accroissement du nombre des enquêtes que le conseil confie à la D.G.C.C.R.F.

Par ailleurs, vous avez vous-même à diverses reprises, notamment lors de réunions des comités départementaux de la consommation auxquels vous assistiez, invité des associations de consommateurs à se tourner vers la D.G.C.C.R.F. pour réaliser des enquêtes de prix et pour développer l'information des consommateurs en ce domaine qui est, d'après vous, et nous en sommes bien d'accord, la contrepartie minimale de la liberté des prix accordée aux professionnels.

Votre invitation aux associations de consommateurs de faire appel à la direction semblait d'ailleurs la contrepartie de la baisse drastique...

M. le président. Ayez l'obligeance de poser votre question, ma chère collègue !

Mme Catherine Lalumière. On parle si peu de la consommation et c'est si important, monsieur le président !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. C'est vrai.

M. le président. Je le sais, mais je suis là pour faire respecter la procédure parlementaire, ma chère collègue !

Mme Catherine Lalumière. Vous avez raison, monsieur le président !

Nous assistons donc, disais-je, à une baisse drastique des subventions que vous avez mises en œuvre depuis l'an dernier et qui ne permet pas aux associations de maintenir leurs efforts propres en ce domaine.

Enfin, n'oublions pas que les consommateurs comme les professionnels demandent à juste raison que la crédibilité des services de contrôle de la sécurité et de la qualité des produits - c'est la branche répression des fraudes - ne soit pas affaiblie. Ils demandent même qu'elle soit renforcée. Il y a de l'image qualitative de nos produits sur les marchés nationaux et internationaux.

Dans ces conditions, la réduction des effectifs de la D.G.C.C.R.F. n'est pas seulement contestable, elle est franchement absurde à moins que, contrairement à vos déclarations publiques, le Gouvernement n'ait pas du tout envie dans la réalité de lutter contre les entraves à la concurrence et de développer l'information des consommateurs...

Certes, vous me répondrez que vous avez augmenté les crédits pour les autorisations de programme cette année, en particulier pour rénover les laboratoires de la répression des fraudes et, en cela, je vous approuve. Mais, en ce qui concerne les effectifs, comment pouvez-vous justifier la suppression de trente emplois en contradiction avec les tâches de la direction ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Pierret. Excellente question !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé de la consommation, de la concurrence et de la participation.

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Madame le député, je m'honore d'appartenir à un gouvernement qui ne mesure pas l'efficacité en termes de crédits. Ce qui prime pour nous, c'est l'usage qu'on en fait.

M. Philippe Auberge, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Par conséquent, nous estimons qu'il y a des dispositions à prendre pour mieux mobiliser les moyens de l'administration. Les consommateurs ont bien compris qu'il était vain de multiplier les prélèvements obligatoires qui se traduisaient directement par une perte de compétitivité des entreprises, laquelle altérerait les capacités d'exportation. On assiste à des délocalisations d'entreprises. On affiche des objectifs de consommation très louables, certes, mais on n'est plus en mesure de produire ce que l'on souhaite consommer. La direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes est entrée dans cette logique de compétitivité avec beaucoup de courage et je tiens ici à rendre hommage à la qualité des hommes et des femmes de cette administration...

M. Philippe Auberge, rapporteur spécial. Merci !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. ...qui font preuve de beaucoup de dévouement et de beaucoup d'application et qui, dans chaque département, répondent quotidiennement aux préoccupations des consommateurs comme à celles des professionnels. Car, une fois encore, il faut souligner cette nécessité de dialogue et de partenariat qui va de pair avec une exigence permanente : celle de la qualité, celle de l'excellence.

Nous ne mesurons pas notre efficacité en termes d'inscription de crédits. En définitive, ce serait un peu facile ; on risquerait ainsi d'inscrire des crédits qu'on ne saurait pas financer, et ce n'est pas parce qu'on aurait multiplié les postes qu'on deviendrait pour autant plus efficace. Nous avons engagé, je vous l'ai dit, une démarche d'intéressement et de participation. La direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes est d'ores et déjà entrée dans cet état d'esprit. Je ne doute pas qu'elle nous permettra de trouver d'autres gisements de plus

grande efficacité et que chaque fonctionnaire, disposant d'une plus grande initiative, assumant mieux sa responsabilité, relèvera tous ces défis.

L'instruction des dossiers et des enquêtes en vue de la saisine du conseil de la concurrence ne relève pas seulement de la D.G.C.C.R.F. Il y a aussi des saisines directes par des professionnels ou par des associations de consommateurs. Donc, le passage de quinze saisines de l'ancienne commission de la concurrence aux quelque cent saisines du nouveau conseil de la concurrence ne se traduit pas par un alourdissement proportionnel des charges de l'administration ; d'ailleurs, je vous ferai observer que sur la soixantaine de saisines examinées, un grand nombre d'entre elles ont été déclarées irrecevables.

Enfin, vous l'avez dit vous-même, l'efficacité passe aussi par un effort d'investissement. Vous avez dû, comme moi, visiter les laboratoires de contrôle, même si, à l'époque, ils n'étaient pas tous rattachés aux services de la consommation et de la concurrence. J'ai pour ma part noté qu'il y avait matière à investissement...

Mme Catherine Lalumière. Oh oui !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. ... et qu'un certain nombre de tâches se prêtaient aisément à la mécanisation. Là aussi, l'investissement doit permettre d'alléger certaines contraintes. C'est tout le sens de la politique qui est conduite.

Je ne crois pas qu'il y ait sur le terrain d'altération lorsqu'il s'agit de protection des consommateurs, de sécurité des consommateurs. Bien au contraire, nous faisons en sorte que toutes les instances fonctionnent dans les meilleures conditions et qu'elles sortent aussi d'une excessive discrétion. Car si nous voulons que la France progresse, il faut que chaque Français mesure bien toutes les contraintes de protection et de vigilance. Il y avait hier trop d'instances qui fonctionnaient en milieu quelque peu replié. Aujourd'hui, il faut ouvrir les portes et les fenêtres et pratiquer, autour des fonctionnaires de la D.G.C.C.R.F., un militantisme consommériste. Les associations le font, mais je crois qu'elles ont aussi à prendre la mesure des défis nouveaux et à tirer les conséquences d'une économie de marché. Sur certaines actions, elles doivent donc s'efforcer de mieux fédérer leurs moyens pour obtenir une plus grande efficacité.

Au total, il s'agit de mieux informer les consommateurs et de faire en sorte que chacun d'eux soit personnellement un ardent militant des exigences de la consommation et de la concurrence.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le secrétaire d'Etat, quatre chiffres résumant bien la situation inquiétante du commerce extérieur. La France reste le quatrième pays exportateur, mais très loin derrière la R.F.A., les Etats-Unis et le Japon. Elle occupe la troisième place des pays importateurs - ce qui dénote une forte pénétration de nos concurrents - mais seulement la sixième place dans le domaine des investissements, ce qui est dramatique. Enfin, les Français s'expatrient beaucoup moins que leurs concurrents des pays industrialisés : 2 p. 100 seulement sont immatriculés dans nos consulats, alors que les Japonais sont 8 p. 100 et les Italiens 10 p. 100. De plus, nous sommes absents de la zone Pacifique où s'est déplacé le centre de gravité économique mondial et où vit la moitié des habitants de la planète ; moins de 30 000 Français y résident. Il faut donc inciter un nombre croissant de jeunes à séjourner à un moment donné de leur existence hors des frontières et les préparer intellectuellement à ne plus considérer un séjour à l'étranger comme un incident de parcours mais comme une étape logique de leur carrière future.

Ne pensez-vous donc pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il conviendrait de se donner les moyens de former des cadres spécialisés à l'exportation ? Nous pourrions les sélectionner à la sortie des sections internationales des écoles de commerce, les préparer à un séjour futur à l'étranger, les former à élaborer des produits industriels en fonction des besoins de nos acheteurs. Le commerce extérieur est avant tout une affaire d'hommes et il faut leur inculquer l'état d'esprit requis lors des négociations commerciales internationales. Les entreprises déjà établies à l'étranger devraient accepter beaucoup plus de jeunes en stage de longue durée. A défaut de mener cette politique, nous serons dépassés de manière

plus dramatique encore par ceux qui ont compris que le commerce extérieur dépend de la création de réseaux et de la préparation à l'expatriation des hommes.

L'action en faveur de l'emploi des Français expatriés est primordiale, car la création d'un emploi à l'étranger devrait, à terme, contribuer à développer le commerce extérieur et faciliter la création d'emplois induits dans les entreprises françaises.

Comment comptez-vous, dans ce contexte budgétaire médiocre, inciter les entreprises de taille moyenne, souvent spécialisées dans des domaines performants, à investir à l'étranger ?

Quels moyens allez-vous prendre pour favoriser l'expatriation de nos compatriotes afin qu'ils soient au moins deux millions en l'an 2000 au service de nos entreprises, en étroite concertation avec nos services commerciaux ? Deux millions de relais commerciaux efficaces constitueraient un atout qu'il faudrait utiliser au mieux.

Quelles mesures de réinsertion avez-vous prévues en France pour ceux qui ont accepté de s'établir à l'étranger ?

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, quelques objectifs qui pourraient contribuer à améliorer notre commerce extérieur et à faire des Français de l'étranger des acteurs dynamiques de notre développement économique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé de la consommation, de la concurrence et de la participation.

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. En cette matière, monsieur le député, tout n'est pas affaire de budget.

Mme Catherine Lalumière. Vous l'avez déjà dit !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Il s'agit d'abord d'un changement d'attitude culturelle.

M. Christian Pierret. Nous l'avons dit aussi. Encore faut-il le soutenir !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Pendant trop longtemps, nos compatriotes et nous-mêmes avons eu tendance à nous complaire dans des considérations hexagonales. Il s'agit aujourd'hui d'aller à la conquête du monde. Il s'agit, pour ceux qui sont dans les entreprises, d'imaginer d'autres plans de carrière.

Pendant trop longtemps, on a pensé qu'il y avait ceux qui partent, qui s'expatrient et qui font toute leur carrière à l'étranger - avec, il est vrai, des retours parfois difficiles en France - des hommes qui n'étaient pas toujours en mesure de s'exprimer dans la langue du pays au sein duquel ils œuvraient. Mais aujourd'hui, les entreprises ont bien compris la nécessité d'être présentes à l'étranger. Des dispositions d'ordre fiscal les y aident ; des avances leur sont consenties pour faciliter l'investissement à l'étranger ; des déductions d'impôts sont prévues en leur faveur dès lors qu'elles font un effort pour conquérir des marchés d'exportation. Tout ce dispositif fonctionne et les crédits correspondants sont inscrits dans le projet de budget pour 1988.

Mais, au-delà de ces considérations budgétaires et financières, c'est d'abord une autre imprégnation d'esprit qui doit nous permettre de relever ces défis. Elle s'acquiert quotidiennement dans la confrontation avec la concurrence, tant en France qu'à l'étranger. Elle s'acquiert aussi dans les instances de formation, ce dont le Gouvernement a tiré toutes les conséquences en multipliant les conventions avec les établissements de formation professionnelle, qu'il s'agisse des écoles de commerce, ou des écoles de gestion ou de la F.N.E.G.E. Des stages, arrêtés conjointement par le ministre des affaires sociales et de l'emploi et le ministre chargé du commerce extérieur, permettent désormais à des jeunes de se former pendant six ou huit mois dans un pays étranger et de devenir ainsi d'excellents porte-parole, des hommes capables d'ouvrir des marchés nouveaux à l'exportation.

M. le président. La parole est à Mme Catherine Lalumière, à qui je serais reconnaissant de bien vouloir respecter son temps de parole.

Mme Catherine Lalumière. Monsieur le président, j'aurai peut-être besoin de votre indulgence ! *(Sourires.)*

Monsieur le secrétaire d'Etat, encore une question sur la consommation !

L'Institut national de la consommation est un outil très utile, voire indispensable, au mouvement des consommateurs. Récemment, vous lui avez confié un rôle accru en matière de tests comparatifs, afin de développer en France une structure équivalente au *Stiftung Warentest* allemand. Je suis d'accord avec cette orientation. Mais l'accroissement du rôle de l'I.N.C. en matière de tests comparatifs va doubler, voire tripler les dépenses de l'institut consacrées aux tests. Comment faire face à ces dépenses nouvelles ?

Je rappelle que vous diminuez les subventions de l'I.N.C. de 3 millions de francs, soit 7,5 p. 100 en valeur et 10 p. 100 en francs constants. Au total, sur deux exercices budgétaires, 1987 et 1988, l'Etat s'est désengagé vis-à-vis de l'I.N.C. de plus de 20 p. 100. Ce n'est donc pas l'Etat qui financera ces tâches nouvelles.

Au vrai, vous l'avez dit tout à l'heure, vous comptez sur la croissance des recettes d'édition de l'institut pour faire face à ces dépenses. En effet, le beau succès de la revue *50 Millions de consommateurs* et des numéros spéciaux permet à l'institut d'espérer une augmentation de 50 p. 100 de ses recettes d'édition. Fort bien ! Mais est-ce prudent et raisonnable de s'appuyer exclusivement sur des recettes par nature hypothétiques pour financer une action qui entraîne des dépenses, quant à elles, tout à fait certaines ?

Le Conseil national de la consommation avait, dans l'avis qu'il a rendu sur le projet d'extension des tests comparatifs, demandé à l'Etat une garantie financière sur trois ans. C'était une disposition sage dont vous ne tenez aucun compte, puisque vous poursuivez le désengagement financier de l'Etat à un rythme accéléré. N'est-ce pas dangereux pour le maintien des autres activités de l'I.N.C., notamment pour la formation et l'information des consommateurs ? Et ne laissez-vous pas le soin à vos successeurs de régler vos factures ?

J'ajouterai une dernière interrogation sur une action qui porte aussi sur l'avenir de l'I.N.C. et qui ne coûte rien au budget de l'Etat, ce qui devrait vous plaire. Qu'avez-vous fait, en tant que membre du Gouvernement, pour défendre les émissions télévisées de l'institut, pourtant si utiles à l'information des consommateurs ? La multiplication des chaînes s'est accompagnée d'une diminution d'environ 50 p. 100 des temps d'antenne réservés à l'I.N.C. C'est, pour le moins, un paradoxe !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Madame le député, j'ai en partie répondu à votre interrogation en m'adressant à M. Mercieca. Cela étant, je voudrais lever toute ambiguïté : vous me donnerez acte de ce que le Gouvernement donne son plein accord à un projet de budget de l'I.N.C. en progression de 40 p. 100.

C'est cela la donnée essentielle. Pourquoi voulez-vous qu'on accumule une trésorerie à l'I.N.C., alors que nous avons à boucler un budget ? Il y a là une ressource mobilisable et nous la mobilisons. Il ne peut y avoir d'inquiétude, car les dettes de l'I.N.C. seraient forcément les dettes de l'Etat s'il y avait une déconvenue dans le déroulement de l'exercice 1988.

Les prévisions qui ont été faites sont celles des responsables de l'I.N.C. Il y a une équipe dirigeante, il y a un conseil d'administration et il ne m'appartient pas de m'ingérer dans la préparation du budget 1988 de cet organisme. Mais il est apparu très clairement qu'avec une subvention de 37 millions de francs - ce qui n'est pas insignifiant - l'I.N.C. pouvait mener de front la poursuite de sa fonction éditoriale, c'est-à-dire sa mission d'information, et le doublement des tests comparatifs pour qu'enfin la France dispose d'une instance à la mesure du *Stiftung Warentest* allemand. C'est tout le pays qui en tirera profit. Demain, les résultats des essais comparatifs pourront être utilisés dans les messages publicitaires, car il n'est pas apparu convenable d'en laisser le monopole de diffusion au seul organe, si excellent soit-il, qu'est *50 Millions de consommateurs*. Tous les médias, en respectant bien sûr une déontologie précise, pourront reprendre ces résultats. Et je souhaite que les Français soient tellement désireux d'obtenir cette information que les distributeurs auront le souci de mettre en rayon les articles qui auront préalablement reçu une appréciation favorable du centre d'essais comparatifs.

Sur ce point, il ne peut donc y avoir d'ambiguïté. Le Gouvernement entend bien mettre à la disposition de l'I.N.C. les moyens dont il a besoin pour conduire cette importante mission qui est au service de l'excellence et de la compétitivité.

Mme Catherine Lalumière. Et que trouve-t-on dans le budget pour 1988 ?

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Pour la suite, je compte bien que nous assumerons cette responsabilité au-delà des échéances les plus immédiates.

S'agissant des émissions de télévision, je vous ai dit que T.F.1 n'avait repris ni *Info-consommation*, ni *Info-prix*, mais que A2 comme F.R.3 avaient intégralement maintenu les émissions *D'accord, pas d'accord* et qu'il n'y a donc pas de modification pour la diffusion des messages de l'I.N.C. sur ces deux chaînes.

Sur la 6, l'antenne s'est ouverte le samedi et le dimanche.

Pour la 5, la C.N.C.L. doit veiller au respect du cahier des charges.

Enfin, sur la première chaîne, nous sommes en négociation pour remonter la pente.

Je crois aussi que l'I.N.C. - c'est d'ailleurs une action qu'il a entreprise - doit adapter la forme de ses messages, faire évoluer son langage pour que les rédactions des chaînes lèvent les réserves ou réticences éventuelles qu'elles auraient pu éprouver jusqu'à présent.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Chupin.

M. Jean-Claude Chupin. Monsieur le secrétaire d'Etat, un journal économique titrait ce matin : « Les désillusions de M. Arthuis ». A la lecture de votre budget, on est en droit de se demander si ces désillusions ne sont pas aussi celles des organisations de consommateurs.

Les crédits d'aide aux associations de consommateurs, inscrits au chapitre 44-81, augmentent de 1,55 p. 100. Mais cette revalorisation, comme le rappelait ce matin M. Juppé, est destinée en totalité à rembourser les frais de déplacement aux membres des comités départementaux de la consommation. Cela signifie aussi que ces crédits subissent une nouvelle baisse en francs constants, après la diminution de 18 p. 100 en valeur qu'ils avaient enregistrée entre 1986 et 1987.

M. Ballardur et vous-même avez publiquement indiqué combien vous comptiez sur les associations de consommateurs pour participer à la lutte contre l'inflation et pour aider au développement de la concurrence. Mais, dans ces conditions, votre appel aux consommateurs et à leurs associations peut-il encore être crédible ?

L'Assemblée nationale aura-t-elle l'occasion de débattre le projet de loi sur l'action en justice dans l'intérêt collectif des consommateurs ? Vous avez déjà répondu en partie à cette question, mais j'aimerais obtenir quelques précisions. Si ce projet vient en discussion, l'action civile des consommateurs sera-t-elle étendue aux associations de petits actionnaires, ce qui serait encore plus utile aujourd'hui ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous indiquer combien d'avis et de décisions ont été rendus par le conseil de la concurrence jusqu'à ce jour et combien de ces décisions ont fait l'objet d'un appel ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. A propos des associations de consommateurs, monsieur le député, je partirai du principe même qui a inspiré mes réponses aux questions de Mme Lalumière : le poids des associations de consommateurs, le pouvoir consommateur ne peuvent être confondus avec le montant des subventions.

Mme Catherine Lalumière et M. Jean-Claude Chupin. Non, mais ça aide !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Si tel doit être votre critère, votre référence, on tombe dans le dérisoire. Certes, il faut des moyens financiers mais on ne mesure pas le pouvoir consommateur à l'aune des crédits inscrits au budget de l'Etat au profit des associations de consommateurs, et vous le savez bien.

Ce qui est nouveau, ce qui représente une contribution décisive, c'est l'institution, dans chaque département, d'un comité de la consommation, parce que c'est à ce niveau qu'on peut évoquer les problèmes concrets et ouvrir largement le débat. Les médias peuvent en rendre compte. La conscience consumériste peut s'étendre considérablement.

Le Gouvernement, en œuvrant dans cette voie, a démontré sa volonté de susciter un authentique contrepoint au pouvoir économique des entreprises. Les associations de consommateurs progressent, elles obtiennent des résultats très positifs. Chacun se souvient de la campagne qu'elles ont conduite à la fin de 1986 et au début de 1987, lorsque les banques avaient conçu le projet de tarifier les chèques sans avoir fait pour autant la démonstration qu'il existait un équilibre entre le prélèvement nouveau et le service rendu en contrepartie. Ce grand combat a été livré par le mouvement consommateur avec un sens aigu des responsabilités.

Au-delà de ces crédits, au-delà de la multiplication des postes de permanents et, peut-être, des technostructures, il faut également accroître les occasions de rencontre, avec tous ceux qui relaient les messages.

C'est aussi cela le poids d'un mouvement consommateur. Il faut que nous organisions un véritable lobby consommateur, mais un lobby tel qu'on l'apprécie dans une démocratie, c'est-à-dire un lobby transparent qui n'hésite pas à exprimer hautement ses points de vue et à les faire partager par l'opinion et par le pouvoir politique. Le Gouvernement et la majorité y sont tout à fait ouverts.

S'agissant du projet de loi sur l'action en justice dans l'intérêt collectif des consommateurs, j'ai, comme je l'ai déjà indiqué, bon espoir de venir discuter avec vous le contenu de ce projet de loi tel que le Sénat aura pu l'arrêter.

Enfin, pour le conseil de la concurrence, nous sommes encore dans une période de démarrage, car il n'a été installé qu'au mois de février. Environ une centaine de saisines ont été enregistrées et la plupart de la soixantaine qui ont été examinées ont été déclarées irrecevables. Il n'y a eu qu'une dizaine de décisions sur le fond, plus quelques décisions sur des mesures conservatoires concluant toutes, sauf une, à un rejet. Enfin la plupart des décisions ont fait l'objet d'un appel devant la cour d'appel de Paris.

Cela étant, et même si le nombre de décisions ou d'avis est encore restreint, le conseil a rendu des avis sur des questions de principes forts importants comme cela a été le cas pour la distribution des laits maternisés.

M. le président. La parole est à Mme Catherine Lalumière.

Mme Catherine Lalumière. Monsieur le ministre, je vous poserai, au nom de mon collègue Michel Sainte-Marie, une série de questions relatives aux monnaies et médailles.

Un certain nombre de problèmes semblent bien difficiles à résoudre, que ce soit pour les fabrications ou pour le personnel.

Sujet de préoccupation constante, depuis de nombreuses années, le manque d'implantation des monnaies et médailles sur le marché international, pour la fabrication des monnaies étrangères, pose de sérieuses questions. Le programme pour 1988 est à nouveau en régression. Nos coûts de fabrication sont trop élevés par rapport à la concurrence internationale. Il faut donc parvenir à améliorer la compétitivité des monnaies et médailles dont le savoir-faire et la qualité des productions doivent demeurer un atout et non devenir un obstacle.

Autre secteur déficitaire, celui des médailles. Là aussi, se pose un problème de compétitivité, malgré une bonne politique commerciale. Il convient de réfléchir à l'avenir de ce secteur. Quelles solutions sont envisagées pour son redressement ?

Interrogé, l'an passé, sur les problèmes posés par le lancement de la monnaie magnétique, vous aviez bien voulu indiquer, monsieur le ministre, que la commission ministérielle spécialement créée à ce sujet se réunirait au début de 1987. Cela a-t-il été le cas ? Si oui, quelles sont ses premières réflexions ?

En matière de promotion, pour la pièce de 100 francs « La Fayette », des actions médiatiques sont prévues. Il faudrait s'assurer que la campagne d'affichage, qui doit accompagner la campagne audiovisuelle, se déroule dans les meilleures conditions. Il conviendrait en particulier de susciter les

réflexes nécessaires au niveau des agences bancaires et des bureaux de poste. Et puis, pourquoi limiter les actions de promotion à la seule « La Fayette » ? Elles pourraient être étendues à toutes les pièces d'argent, la « Panthéon » notamment.

En ce qui concerne les problèmes de personnel, il faut regretter qu'il n'ait pas été possible de trouver des solutions raisonnables - et donc peu onéreuses - à des revendications déjà anciennes et qui paraissent justifiées. Force est de constater que rien n'a évolué depuis l'an dernier. Rien en ce qui concerne la prise en compte de l'allocation spécifique dans le calcul du montant de la pension de retraite. Rien pour les mesures compensatoires pour travaux insalubres, puisque la moitié seulement des ouvriers de la fonderie en bénéficie.

« Rien pour les mesures compensatoires en faveur du personnel qui effectue des travaux pénibles. Vous aviez indiqué, l'an dernier, qu'une étude était en cours. Quels en sont les résultats ? Pouvez-vous nous faire savoir ce qui, éventuellement, s'oppose à l'adoption de ces mesures ?

« Rien enfin pour le problème des personnels administratifs dont le déroulement de carrière est toujours bloqué. Aucune précision n'a été donnée sur leur situation. Peut-être serez-vous en mesure de le faire aujourd'hui ?

« J'entendrai avec intérêt, monsieur le ministre, les informations que vous voudrez bien me donner sur tous ces points et que je transmettrai à mon collègue Sainte-Marie. »

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des rapatriés et de la réforme administrative.

M. le ministre chargé des rapatriés et de la réforme administrative. Madame le député, vous avez posé une rafale de questions que j'ai eu quelque mal à suivre ; je réclame donc à l'avance votre indulgence.

Vous connaissez la situation de notre administration des monnaies et médailles qui manque effectivement un peu de compétitivité. Un programme d'investissement est donc en cours de réalisation et, bien entendu, toute une série de mesures sociales reste à prendre. Ces dispositions sont à l'étude et certaines pourraient entrer bientôt en application, mais je ne peux pas vous donner davantage de précisions actuellement.

M. le président. Nous avons terminé les questions.

ECONOMIE, FINANCES ET PRIVATISATION (suite)

II. - SERVICES FINANCIERS

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Economie, finances et privatisation : II. - Services financiers ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 373 857 669 francs ;

« Titre IV : moins 11 500 000 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 551 530 000 francs ;

« Crédits de paiement : 157 600 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 100 000 francs ;

« Crédits de paiement : 80 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?..

Je mets aux voix le titre III.

Je suis saisi par le groupe du rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	571
Nombre de suffrages exprimés	570
Majorité absolue	286
Pour l'adoption	291
Contre	279

L'Assemblée nationale a adopté.

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Après l'article 66

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle l'amendement n° 106, dont la discussion est rattachée à celle des crédits des services financiers, et tendant à insérer un article additionnel après l'article 66.

Cet amendement, n° 106, présenté par M. Robert-Vivien, rapporteur général et M. Auberger, est ainsi rédigé :

« Après l'article 66, insérer l'article suivant :

« Le montant, par chapitre, des prévisions de rattachements, au budget des services financiers, de fonds de concours, au titre des prélèvements institués par l'article 6 de la loi n° 49-1034 du 31 juillet 1949 et les articles 1641 et 1647-V du code général des impôts ainsi que le montant total des ouvertures de crédit correspondantes figurant dans le compte général de l'administration des finances, est indiqué chaque année dans l'annexe au projet de loi de finances, services votés-mesures nouvelles, partie Annexes.

« Les mêmes indications sont fournies pour les rattachements définitifs des deux dernières années connues. »

La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Cet amendement tend à combler une lacune. En effet, lorsqu'a été institué, par une loi de 1949, un fonds de concours en matière de fiscalité locale, il n'a pas été prévu d'obligation en ce qui concerne l'information du Parlement sur ces fonds de concours et sur leur affectation. Au contraire, une décision récente du Conseil constitutionnel indique que dès lors qu'aucune disposition législative expresse ne le prévoit, le Gouvernement n'est pas tenu de préciser l'utilisation, dans les bleus budgétaires, des crédits de fonds de concours.

Pourtant rien ne s'oppose à cette information puisque ces crédits sont notifiés en même temps que ceux figurant dans la loi de finances.

Par ailleurs, j'ai indiqué ce matin à l'Assemblée que l'absence de connaissances relatives à ces fonds de concours empêchait de porter un jugement sur certaines dépenses de matériel, notamment celles d'informatique, et sur les dépenses d'équipement, puisque ces fonds de concours servent à abonder les crédits correspondants de façon très importante. J'ai cité le taux de 50 p. 100 pour les crédits d'informatique et celui de 112 p. 100 pour les crédits d'équipement.

On répond parfois que le document récapitulatif des fonds de concours, qui est l'un des « verts », donne certaines indications à leur sujet. Cela est exact, mais ces indications ne sont que très partielles. Ainsi dans le dernier fascicule vert qui nous a été remis, environ un tiers seulement du montant des fonds de concours recevait une affectation.

Enfin, cette information du Parlement me paraît d'autant plus légitime que ces fonds de concours sont constitués à partir d'un prélèvement effectué à l'occasion du recouvrement des rôles d'impôts locaux au titre d'une rubrique « Frais d'assiette et de recouvrement » qui permet d'approvisionner ces fonds.

C'est donc en notre double qualité d'élus de la nation et d'élus locaux que nous souhaitons avoir davantage de clarté et de précision en la matière.

Cet amendement n'a évidemment aucune incidence financière. Il permettra simplement de mieux éclairer les documents budgétaires. La commission des finances l'a d'ailleurs approuvé à l'unanimité. Je souhaite qu'il en soit de même pour l'Assemblée.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé des rapatriés et de la réforme administrative. Monsieur le rapporteur, le ministère de l'économie, des finances et de la privatisation ne considère pas que de telles indications doivent faire l'objet d'annexes explicatives, comme le prévoit l'article 32 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances.

En effet, les crédits ouverts en contrepartie des recettes de fonds de concours ne sont inscrits qu'au vu de la constatation de ces recettes, en application de l'article 19 de cette même ordonnance. Il s'agit donc de crédits de nature totalement différente de celle des crédits ouverts par voie législative selon le principe de l'autorisation préalable ; les fonds de concours qui alimentent traditionnellement certains budgets, comme ceux de la défense ou de l'urbanisme et du logement, ne font jamais l'objet d'une évaluation dans le projet de loi de finances.

Le contrôle du Parlement n'en est pas pour autant diminué, puisque les documents relatifs aux budgets votés que vous avez vous-même évoqués, c'est-à-dire les « verts », ainsi que la récapitulation générale des fonds de concours par budget - les documents jaunes - contiennent toutes indications utiles sur le montant et la répartition des crédits ouverts selon la procédure des fonds de concours.

Le contrôle budgétaire et, corrélativement, l'information des collectivités locales, sont ainsi pleinement assurés.

Dans ces conditions, je ne puis que demander à M. Auberger d'accepter de retirer cet amendement ou, à défaut, à l'Assemblée de bien vouloir le repousser.

M. le président. La parole est à M. Auberger, rapporteur spécial.

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial. Je ne peux naturellement pas retirer cet amendement puisqu'il a été adopté à l'unanimité par la commission des finances.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 106.

(L'amendement est adopté.)

BUDGET ANNEXE DES MONNAIES ET MÉDAILLES

M. le président. J'appelle les crédits du budget annexe des monnaies et médailles.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 37, au titre des services votés, au chiffre de 725 417 121 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 38, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 20 millions de francs.

(Ces autorisations de programme sont adoptées.)

M. le président. M. Jarosz a présenté un amendement, n° 338, ainsi rédigé :

« Dans le paragraphe II de l'article 38, réduire les crédits de paiement de 5 millions de francs. »

La parole est à M. Jean Jarosz.

M. Jean Jeroz, rapporteur spécial. Mon amendement tend non à supprimer des crédits au budget annexe des monnaies et médailles, mais, au contraire, à les préserver en faisant annuler le prélèvement effectué par l'Etat au profit du budget général.

Dans le rapport que j'ai présenté ce matin, j'ai souligné que le projet de budget des monnaies et médailles pour 1988 envisage un excédent de 30 millions de francs dont 25 millions financeraient les immobilisations alors que les 5 autres millions seraient reversés au Trésor. Or je ne souhaite pas que cette opération se fasse pour deux raisons que je qualifierai l'une de constitutionnelle, l'autre de sociale.

J'ai tiré la raison constitutionnelle du rapport de la Cour des comptes de 1987 dans lequel est analysée, page 23, la situation des budgets annexes au travers de l'examen de celui des P. et T. J'ai été rapporteur de ce budget annexe pendant cinq ans et je me suis élevé chaque fois contre les prélèvements qui y étaient opérés au profit du budget général. Si je remplace, dans le rapport de la Cour des comptes, la référence au budget annexe des P. et T. par celle au budget annexe des monnaies et médailles, je peux reprendre son argumentation. On y lit en effet :

« Ces prélèvements ont pour conséquence d'amputer d'un égal montant la capacité d'autofinancement et d'entraîner un recours accru à l'emprunt pour financer les investissements. Ils posent également un problème de compatibilité avec les règles relatives à la constitution et au fonctionnement des budgets annexes.

« Dans une décision du 29 décembre 1984, le Conseil constitutionnel rappelait que, si la loi organique relative aux lois de finances ne s'opposait pas à ce que l'excédent d'exploitation que la loi de finances n'a pas affecté à la couverture des dépenses d'investissement du budget annexe soit versé au budget général, en revanche, ne serait pas conforme à la Constitution l'inscription au budget annexe d'un crédit correspondant à un versement obligatoire au budget général de façon définitive et inconditionnelle, indépendamment du résultat d'exécution du budget annexe tel qu'il sera constaté en fin d'exercice. »

Ce matin, M. le ministre chargé du budget a estimé que, dans la mesure où apparaissait un excédent, il était normal que le budget général en profite. Je préférerais que cet excédent de 5 millions de francs soit utilisé à l'intérieur même du budget annexe, en particulier - c'est ma raison sociale - pour satisfaire les revendications du personnel. Il pourrait, en effet, être utilisé pour répondre positivement à des revendications du personnel, notamment aux deux que j'ai déjà citées ce matin, mais que je tiens à reprendre parce qu'elles sont essentielles.

La première porte sur le classement en catégorie insalubre des agents travaillant dans l'atelier de fonderie de Pessac. Classifier ce personnel dans cette catégorie après quinze ans de travail dans le bruit, la chaleur et les poussières, n'entraîne aucune dépense supplémentaire. Mais cela lui permet de partir en retraite à cinquante-cinq ans au lieu de soixante ans. Tout le monde est d'accord sur le principe, mais cela ne se fait pas. Pourquoi ? Il y a là une mesure urgente à prendre pour cette catégorie de travailleurs à risques. Allez-vous la prendre, monsieur le ministre ? Vous pourriez la prendre en conservant ces cinq millions de francs dans le budget annexe.

La seconde revendication concerne le maintien des effectifs par un taux d'utilisation du potentiel de production à 100 p. 100, alors qu'actuellement il n'est que de 50 p. 100. Aujourd'hui, l'effectif de l'administration des monnaies et médailles est le suivant : 494 personnes ayant le statut « ouvrier » à Paris et 374 à Pessac. Or, de 1982 à 1986, on a enregistré sur l'ensemble des deux sites la perte de quarante-deux postes budgétaires. De 1986 à 1987, la prévision porte sur une nouvelle perte de 144 postes budgétaires, dont quarante-quatre dans le secteur exploitation. C'est pourquoi le personnel vous demande, monsieur le ministre - et je le demande avec lui -, quel sera son avenir au quai Conti.

C'est la raison pour laquelle il souhaite que l'excédent d'exploitation, c'est-à-dire cette somme dont nous parlons, ne soit pas prélevé au profit du budget général mais soit affecté à la satisfaction de ses revendications que je trouve justes. Je vous demande, monsieur le ministre, d'y donner une suite favorable en acceptant cet amendement que la commission, je le signale, n'a pas examiné.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé des rapatriés et de la réforme administrative. Monsieur le député, vous avez eu l'amabilité de rappeler que vous aviez déjà développé vos arguments devant M. Juppé. Je crois que mon collègue vous a déjà partiellement répondu. Je vais être conduit à répéter un peu ce qu'il vous a dit.

Dans le passé, et notamment en 1982, des subventions d'équilibre du budget général ont été versées au budget annexe des monnaies et médailles. Il s'agissait donc d'un mouvement inverse à celui que nous constatons aujourd'hui. Depuis, vous le savez, la situation financière de l'administration des monnaies a été sensiblement améliorée. Un excédent important a été dégagé en 1986. Cette situation devrait subsister, dans une moindre mesure il est vrai, en 1987 et en 1988. Dès lors, il ne me semble pas anormal que la Monnaie, entreprise industrielle et commerciale, contribue au financement du budget général. C'est la raison pour laquelle il est prévu que cet excédent non affecté de cinq millions de francs soit reversé au budget. Ni les crédits de fonctionnement, en particulier ceux de publicité et de prospection, ni les crédits de paiement relatif aux investissements ne seront affectés par cette décision puisqu'ils sont en hausse sensible par rapport à 1987.

Concernant l'établissement de Pessac et les revendications du personnel dont vous vous êtes fait l'écho, monsieur le député, je voudrais préciser qu'il s'agit de l'une des mesures dont je disais en réponse à la question de Mme Lalumière qu'elles étaient actuellement étudiées par l'administration des monnaies et médailles.

Dans ces conditions, je demande à l'Assemblée de repousser cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 838.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?..

Je mets aux voix les crédits de paiement inscrits au paragraphe II de l'article 38, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 28 339 779 francs.

(Ces crédits de paiement sont adoptés.)

BUDGET ANNEXE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

M. le président. J'appelle enfin les crédits du budget annexe de l'imprimerie nationale.

Personne ne demande la parole ?..

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 37, au titre des services votés, au chiffre de 1 669 840 129 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 38, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 85 millions de francs.

(Ces autorisations de programme sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement inscrits au paragraphe II de l'article 38, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de moins 1 533 129 francs.

(Cette réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation concernant les services financiers du ministère délégué chargé du commerce extérieur, du secrétariat d'Etat chargé de la consommation, de la concurrence et de la participation, du budget annexe des monnaies et médailles et du budget annexe de l'imprimerie nationale.

ECONOMIE, FINANCES ET PRIVATISATION (suite)

CHARGES COMMUNES COMPTES SPECIAUX DU TRÉSOR TAXES PARAFISCALES RAPATRIÉS

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation concernant les charges communes, des articles 39, 40 et 42 à 47 concernant les comptes spéciaux du Trésor, des lignes 1 à 51 et 54 à 56 de l'état E annexé à l'article 48, relatif aux taxes parafiscales, et des crédits du ministère délégué auprès

du Premier ministre chargé des rapatriés et de la réforme administrative qui sont inclus dans la ligne « Economie, finances et privatisation : I. - Charges communes ».

La parole est à M. Georges Tranchant, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les comptes spéciaux du Trésor.

M. Georges Tranchant, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé du budget, monsieur le ministre chargé des rapatriés et de la réforme administrative, mes chers collègues, depuis plusieurs années, on constate une tendance à la diminution du nombre des comptes spéciaux du Trésor. Cette diminution présente un caractère plus ou moins régulier mais elle est nette. Il existait cinquante-quatre comptes spéciaux du Trésor en 1981. Il en restera quarante-trois l'an prochain. On peut voir cette évolution sur le tableau de la page 2 de mon rapport.

Pour 1988, aucune création n'est envisagée. En revanche, on comptera un compte spécial de moins l'an prochain puisque le projet de loi de finances prévoit la disparition du compte n° 903-14 « Prêts à la caisse d'amortissement pour l'acier » le 31 décembre 1987.

Il faut se féliciter de la tendance ainsi constatée car la procédure du compte spécial du Trésor, chacun le sait, constitue une dérogation au droit commun budgétaire. La commission des finances s'est d'ailleurs exprimée à plusieurs reprises dans ce sens ces dernières années.

Les recettes retracées par les comptes spéciaux du Trésor sont d'un montant considérable. En 1986, elles ont atteint 321,9 milliards de francs. Cette somme représentait 23 p. 100 des ressources du budget général. Environ la moitié, 160,8 milliards de francs, est imputable au compte « Avances sur le montant des impositions revenant aux départements, communes, établissements et divers organismes ».

Pour 1988, le projet de loi de finances évalue à 295,77 milliards de francs le montant de celles des recettes qui peuvent faire l'objet d'une prévision dès le stade de la loi de finances initiale. Cette évaluation est à comparer avec l'estimation retenue pour 1987 : 269,77 milliards de francs. La progression est donc de 9,63 p. 100.

Les recettes des comptes d'affectation spéciale s'élèveraient à 61,4 milliards de francs contre 41,3 milliards de francs en 1987. Cette forte progression s'explique par l'estimation des produits de la privatisation qui passe de 30 milliards de francs en 1987 à 50 milliards de francs en 1988.

Les recettes des comptes de commerce sont estimées à 44,75 milliards de francs.

Les remboursements prévus au profit des comptes d'avances s'élèvent à 185,6 milliards de francs.

La catégorie des comptes d'affectation spéciale regroupe treize comptes spéciaux du Trésor qui sont les suivants : fonds national pour le développement des adductions d'eau ; fonds forestier national ; compte d'emploi des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat ; soutien financier de l'industrie cinématographique ; fonds de soutien aux hydrocarbures ; fonds de secours aux victimes de sinistres et calamités ; compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision ; fonds national du livre ; fonds national pour le développement du sport ; fonds pour la participation des pays en développement aux ressources des grands fonds marins ; fonds national des haras et des activités hippiques ; fonds national pour le développement de la vie associative ; compte d'affectation des produits de la privatisation.

De 1986 à 1988, le montant des crédits de paiement des comptes d'affectation spéciale aura connu une très forte augmentation. Il est passé en loi de finances initiale de 12,07 milliards de francs en 1986 à 41,2 milliards de francs en 1987. Le projet de loi de finances pour 1988 évalue à 61,2 milliards de francs le montant des crédits destinés aux comptes d'affectation spéciale. Cette évolution tient pour l'essentiel aux produits de la privatisation qui étaient évalués à 30 milliards de francs dans la loi de finances initiale pour 1987, montant qui passe à 50 milliards de francs dans le projet de loi de finances pour 1988.

On constate que déduction faite des produits de la privatisation, les crédits des comptes d'affectation spéciale n'atteindraient que 11,2 milliards de francs, c'est-à-dire un niveau inférieur de 7 p. 100 à celui prévu par la loi de finances initiale pour 1986.

Vous trouverez dans mon rapport les principales ressources affectées pour les douze premiers comptes.

Le plus important des comptes d'affectation spéciale s'agissant des crédits est de loin celui qui a pour objet de retracer le produit des privatisations. La première loi de finances rectificative pour 1986 a créé ce compte pour qu'il retrace, en dépenses, des versements à la Caisse d'amortissement de la dette publique, créée par le même texte, à la Caisse nationale des banques et à la Caisse nationale de l'industrie, ainsi que des apports en capital à des entreprises publiques.

Les recettes de ce compte se sont élevées à 4,1 milliards de francs en 1986, provenant d'opérations relatives à Elf pour 2,9 milliards de francs et à Saint-Gobain pour 1,2 milliard de francs.

La loi de finances pour 1987 avait estimé à 30 milliards de francs le produit des privatisations au titre de cette année. Au 31 juillet, le montant des recettes inscrites au compte spécial atteignait 51,5 milliards de francs.

Ce succès a conduit à retenir 50 milliards de francs comme prévision pour 1988. Le résultat ne sera obtenu bien évidemment que si la situation des marchés financiers le permet. S'il va de soi, comme l'a indiqué le Gouvernement, que les privatisations seront poursuivies, elles le seront en fonction des possibilités du marché. Il y a donc là, pour le moment, une question que l'on peut se poser. Mais je crois qu'en 1988 le calme sera revenu sur les marchés financiers et que cette estimation pourra correspondre à la réalité.

L'intégralité des ressources obtenues en 1986 avait été consacrée au désendettement à travers le CADEP. La loi de finances initiale pour 1987 procédait à la répartition suivante des 30 milliards de francs : CADEP, 16,3 milliards, C.N.I.-C.N.B., 5,1 milliards, apport en capital à des entreprises publiques, 8,6 milliards. Grâce au surplus des recettes, les 51,5 milliards de francs acquis au 31 juillet 1987 ont été ainsi répartis. CADEP, 28,7 milliards, C.N.B., 5,3 milliards, apport en capital, 17,5 milliards.

Pour 1988, les prévisions sont les suivantes : Caisse d'amortissement, 29,8 milliards de francs, C.N.I.-C.N.B., 5,2 milliards, apport en capital à des entreprises publiques, 15 milliards de francs.

Le compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du service de la radiodiffusion sonore et de la télévision voit ses recettes quasiment reconduites. Le produit de la redevance était estimé à 7 063,2 millions de francs en 1987, il serait de 7 065 millions de francs en 1988. Le montant du prélèvement en faveur du service de la redevance est reconduit en francs courants à 397,5 millions de francs. Il représente, comme l'an passé, un peu plus de 5 p. 100 du montant de la redevance.

Le projet de loi de finances comporte cependant une innovation pour ce compte. Précédemment, la répartition de la redevance entre les bénéficiaires relevait d'un article spécifique du texte, tandis qu'il est proposé pour l'an prochain d'opérer par l'intermédiaire de chapitres créés à cet effet au sein du compte d'affectation spéciale. Cette modification s'appuie sur le fait que l'ordonnance organique ne donne pas compétence au Parlement pour répartir le produit des taxes parafiscales. En outre, elle permettrait de répartir plus rapidement des suppléments de recettes. Quel que soit le bien-fondé de cette réforme de la présentation, on ne peut ignorer qu'elle a également pour effet d'interdire au Parlement de répartir différemment les produits de la redevance entre ses bénéficiaires.

Aussi, avons-nous adopté deux amendements : l'un pour rétablir l'article spécifique de répartition du produit de la redevance lors de l'examen des crédits de la communication, l'autre pour en tirer les conséquences quant à la présentation de compte spécial ; je crois qu'il est bon que le Parlement puisse exercer son contrôle budgétaire dans cette affaire.

Les recettes du fonds national pour le développement des adductions d'eau passeront de 689,6 millions de francs, à 699,6 millions de francs, soit une progression de 1,4 p. 100. Le produit de la redevance sur les consommations d'eau ne progresserait que de 1,85 p. 100 l'an prochain, mais sa progression a été proche de 26 p. 100 de 1986 à 1988.

Les recettes du fonds forestier national ne progressent, elles, que très modérément : 1,69 p. 100.

Les recettes du compte retraçant les opérations de soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie des programmes audiovisuels qui avaient fortement progressé

l'an dernier, 11,22 p. 100, connaîtront, l'an prochain, une progression plus modérée quoiqu'encore sensible, près de 4 p. 100.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants : le soutien à la production de programmes audiovisuels ; les subventions et garanties de prêts à la production de films de long métrage ; les subventions et garanties de prêts à l'exploitation cinématographique.

Les recettes du fonds de soutien aux hydrocarbures, qui s'élevaient à 300 millions de francs progressent peu ; seulement de 1,35 p. 100. Elles sont constituées, pour la plus grande partie, par le produit de la taxe. Les dépenses connaissent la même évolution.

Le fonds national pour le développement du sport verra ses recettes reconduites en francs courants. Leur montant atteindra un milliard de francs. Ses crédits de paiement passeront de 908,6 millions de francs à 982,3 millions de francs. Les principaux postes de dépenses sont les subventions de fonctionnement pour l'aide au sport de masse pour 500 millions de francs ; les subventions pour l'aide au sport de haut niveau pour 174 millions de francs et les subventions d'équipement versées aux collectivités locales pour l'aide au sport pour 155 millions de francs.

Le fonds national pour le développement de la vie associative voit ses crédits passer de 19 millions de francs à 20 millions de francs. Sur ce total, 15 millions de francs sont destinés à financer des subventions pour la formation des responsables des associations et 5 millions de francs doivent bénéficier à des activités d'études, de recherche et d'expérimentation, relatives à la vie associative.

Les recettes retracées par les treize comptes de commerce sont évaluées à 44,75 milliards de francs, au lieu de 46,37 milliards de francs pour 1987. Leurs dépenses devraient atteindre 44,72 milliards de francs, au lieu de 46,33 milliards de francs.

Trois comptes retracent à eux seuls plus de 90 p. 100 des recettes et des dépenses de l'ensemble des comptes de commerce : le compte « constructions navales de la marine militaire » ; le compte « fabrications d'armement » ; le compte « approvisionnement des armées en produits pétroliers ».

Les comptes retraçant les opérations de l'Etat prêteur regrouperont, en 1988, cinq comptes d'avances et quatre comptes de prêts.

Le plus important des comptes d'avances est le compte d'avances sur le montant des impositions revenant aux départements, communes, établissements et divers organismes. Il retrace les avances faites par l'Etat aux collectivités locales. Les crédits inscrits à ce compte représentent, à eux seuls, 173,9 milliards de francs en 1988, soit 93,5 p. 100 du total des crédits retracés pour les comptes d'avances.

Je ne vous donnerai pas le détail de ces comptes d'avance. J'indiquerai simplement qu'ils sont passés de 602 millions de francs en 1980 à 5,573 milliards en 1984 pour diminuer à 2,954 milliards en 1985 puis remonter à 4,93 milliards en 1986.

L'essentiel des opérations retracées par les comptes de prêts est regroupé sur deux comptes spéciaux.

Elles figurent tout d'abord sur le compte de prêts du Trésor à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement. Il retrace les prêts consentis par le Trésor français à divers pays en voie de développement, à des conditions financières extrêmement favorables, pour l'achat de biens et services français.

Le montant des crédits demandés pour 1988 s'élève à 2,72 milliards de francs. S'y ajouteront en outre des reports qui pourraient dépasser un milliard de francs. Les recettes du compte sont évaluées à 520 millions de francs. La charge nette du compte est évaluée, hors reports de 1987, à 2,2 milliards de francs.

Le compte des prêts du F.D.E.S. comporte des crédits seulement reconduits en francs courants : ils s'élèveront en 1988, comme en 1987, à 1,1 milliard de francs. Ses recettes progresseront, passant de 1,57 milliard de francs à 3,07 milliards de francs. De ces deux mouvements découlera une charge négative, c'est-à-dire un excédent de 1,97 milliard de francs.

Les comptes de règlement avec les gouvernements étrangers regroupent quatre comptes dont deux seulement, le compte de consolidation des dettes commerciales de pays étrangers et le compte des exécutions des accords internatio-

naux relatifs à des produits de base, sont dotés. Ce dernier compte a pour objet de retracer les recettes et les dépenses entraînées par la participation de la France au financement des stocks régulateurs d'étaïn et de caoutchouc.

La catégorie des comptes d'opérations monétaires rassemble, enfin, quatre comptes spéciaux : pertes et bénéfices de change ; compte d'émission des monnaies métalliques ; opérations avec le F.M.I. et concours financiers à moyen terme entre les Etats membres de la Communauté économique européenne.

Aucun découvert n'est prévu pour ces comptes dans le projet de loi de finances. Les opérations envisagées font ressortir un excédent de recettes de 680 millions de francs provenant du bénéfice d'émission des monnaies métalliques.

Je me suis efforcé, monsieur le président, mes chers collègues, d'être aussi bref que possible, car chacun sait que les comptes spéciaux du Trésor, si nous les approfondissons, nous conduiraient à examiner l'ensemble des fascicules budgétaires qui, tous, en bénéficient directement ou indirectement.

La commission des finances a adopté les crédits des comptes spéciaux du Trésor et, en son nom, je vous demande de bien vouloir en faire autant. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Griotteray, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la privatisation.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le 27 octobre dernier, je regrettais que l'information des petits porteurs, nouveaux actionnaires des sociétés privatisées, n'ait pas été suffisante. Je soulignais un exemple : dans l'économie spectacle à laquelle nous avons été conviés, nous avons vu ce tour de force d'une grande campagne de lancement d'une des sociétés privatisées réussir à ne pas citer une fois le mot « actions ».

Dieu merci, les nouveaux actionnaires sont restés apparemment impavides dans la tempête que nous avons vécue et que nous vivons encore, alors que tout le monde fait de son mieux, depuis quelques semaines, pour les inquiéter. Il ne se passe pas de jour où les commentateurs, de droite et de gauche, ne s'écrient, avec un mélange étrange de crainte et d'espérance : « Ils vont craquer. » Eh bien ! ils n'ont pas craqué et si leurs nerfs ont tenu, c'est parce qu'ils n'étaient pas de joueurs. Même s'ils ont souscrit pour faire une bonne affaire, ils ne l'ont pas fait pour gagner comme on gagne au P.M.U.

Les observateurs qui les regardent n'ont pas compris que les Français souscripteurs, qui n'ont pas vendu dans les jours suivant l'introduction en bourse, ont acheté des actions de sociétés françaises qui avaient leur sympathie parce qu'on leur a répété que c'était de bonnes entreprises, bien sûr, mais qu'ils les ont achetées aussi comme les Français achètent de la terre ou de la pierre, conscients que leur fidélité serait récompensée par des distributions d'actions gratuites - ce qui est un enrichissement assuré au bout de deux ans - et qu'il y aurait de toute façon des distributions de dividendes.

Les petits porteurs n'ont pas craqué parce qu'ils ne spéculaient pas, et les personnels de telle ou telle entreprise privatisée savaient mieux encore que les autres ce que valaient les actions acquises. Cols-blancs et cols-bleus, ils ont dans ces jours fous assuré la stabilité relative en bourse de leur société.

Notre devoir, monsieur le ministre, est de leur parler. C'est par là que je commencerai mon intervention, en les remerciant de la leçon qu'ils nous ont donnée, eux qui ont ignoré la bourse et ses fantômes, les politiques et leurs querelles.

Peut-être aurions-nous pu ou dû les encourager, leur expliquer l'imbécillité des marchés financiers qui obéissent à des lois qu'ils se sont fixées eux-mêmes et qui sont souvent incompréhensibles, lois qui veulent que si le dollar baisse les valeurs baissent aussi. Ainsi, Wall Street a baissé de 30 p. 100 en un mois, au moment même où les grandes sociétés américaines affichaient pour le troisième trimestre des bénéfices en hausse de 33 p. 100 !

« Les nouveaux venus à Paris », écrivait mardi matin un chroniqueur avec un certain humour, n'ont, eux, pas « contracté la maladie de Panurge ». C'est notre rôle de les empêcher de l'attraper.

Je lisais dans la presse une information de la Société générale vers ses nouveaux actionnaires. Cette grande banque leur parle bien, mais leur parle technique. Qu'elle leur dise simplement comment marche la Société générale, qu'il y aura des bénéfices distribués en fin d'année, et qu'elle expose en termes simples, clairs, compréhensibles, son programme de 1988. Alors, tout se stabilisera.

C'est le moment de faire connaître aux petits porteurs le rôle de la commission des opérations de bourse dans toute son ampleur, de leur faire savoir qu'elle est là pour les protéger. C'est le moment d'étudier avec eux la meilleure façon possible de définir les conditions de leur information, de leur représentation aussi.

C'est l'occasion privilégiée de définir avec les banques la meilleure méthode de gestion des petits comptes des nouveaux actionnaires : ils ne coûtent pas cher ; ils ne passent pas leur temps à acheter et à vendre.

C'est le moment aussi de refuser l'idée d'un regroupement de leurs actions dans des fonds de placement, regroupement qui effacerait à plus ou moins long terme la notion de capitalisme populaire. C'est l'occasion, enfin, de leur dire la vérité sur les rapports entre nations qui sont, selon le mot de M. Pompidou, des « monstres froids ».

J'entendais cet après-midi, lors des questions au Gouvernement, des mots ironiques ou injurieux sur le président des Etats-Unis. Pourquoi ne pas dire aux Français que le dollar baisse parce que les Américains veulent qu'il baisse ?

M. Charles Ravet. Exactement !

M. Alain Grlotteray, rapporteur spécial. M. Delors l'a dit et on l'a accusé de maladresse. Mais la vraie maladresse, c'est de cacher la vérité. Le président Reagan fait la politique des Etats-Unis, pas la nôtre ! De la même façon, les Français devraient savoir qu'à Bonn le gouvernement allemand fait une politique allemande et non une politique franco-européenne.

Il faut dire aussi aux petits porteurs que la Bourse n'est pas le baromètre de l'économie. Elle obéit à ses règles propres. Pendant les « trente glorieuses » - souvenez-vous - elle fut médiocre.

Laissons donc la Bourse à ceux qui jouent à terme et préoccupons-nous de répandre le souffle de la privatisation, car il ne faut pas qu'il se manifeste seulement dans l'industrie et la banque. Il peut prendre d'autres directions. Je songe - et vous le savez, monsieur le ministre - à l'habitat social, à la Régie Renault, aux compagnies aériennes et, plus généralement, à tous les domaines où il y a un monopole ou privilège.

Je regrette que les à-coups naturels d'une période de transition où la France passe de cent ans d'étatisme à une autre forme de liberté empêchent d'exprimer clairement que ceux qui font confiance - hier à la pierre ou la terre, aujourd'hui à l'industrie, à la banque, aux entreprises françaises - sont sûrs de gagner au terme que chaque Français, de bon sens par nature, affecte à chacun de ses investissements patrimoniaux. Dans cette perspective, les données boursières quotidiennes prennent un sens tout relatif. Je ne dis pas cela simplement parce que la Bourse a remonté aujourd'hui, pour des raisons qui n'ont d'ailleurs rien à voir avec la réalité des entreprises dont nous parlons ; je disais la même chose le 27 octobre.

La politique de privatisation a réussi parce qu'elle répondait aux souhaits des Français. On a parlé de pause, ce qui est encore une parfaite confusion des genres. Un patron désireux d'introduire son entreprise en bourse choisit le moment où la situation est la plus favorable. Pourquoi vouloir que l'Etat vendeur soit plus stupide que le plus naïf des patrons ?

Vous avez très justement, monsieur le ministre, indiqué dès l'origine que le programme de privatisation évoluerait en rythme et en intensité en fonction du marché. Je regrette d'autant plus, pour ma part, que les compagnies d'assurances n'aient pas fait partie des premières « fournées ». J'en connais bien la raison. Dans mon rapport écrit, je rends compte des entretiens que j'ai eus avec M. Mayoux, désigné par M. le ministre d'Etat pour donner un avis sur le problème posé par les assurances : la France a tellement dérogé, et pendant de si longues années, aux normes techniques et juridiques communes à tous les assureurs du monde qu'aujourd'hui elle est amenée à procéder à une remise en ordre, vitale pour les compagnies d'assurances mais, hélas ! bien tardive. Tout nouveau retard, d'une part, les affaiblit vis-à-vis

de leurs concurrents européens et, d'autre part, entache d'une certaine suspicion les noyaux durs auxquels participent les compagnies, donc, à travers elles, jusqu'à maintenant, l'Etat.

Vous avez prévu, monsieur le ministre, pour 1988, 50 milliards de recettes provenant des privatisations. Je ne veux être ni optimiste ni pessimiste, mais pour atteindre ce chiffre ou l'approcher, il apparaît que la privatisation d'une ou deux compagnies d'assurances est nécessaire. Pouvez-vous nous donner votre sentiment sur les diverses hypothèses qu'il est raisonnable d'envisager ?

Vous avez eu raison de maintenir le cap en faveur de l'utilisation prioritaire des recettes de la privatisation pour le désendettement. Quels que soient les événements, la majorité de la commission des finances vous approuve et vous soutiendra dans cette remise en ordre plus exigeante encore, M. le ministre d'Etat le dira. ce matin, en cette période de désordre monétaire.

En 1987, 34 milliards de francs ont servi à rembourser la dette et 17,5 milliards sont allés vers les entreprises publiques. Je l'ai dit, ces dotations ne m'enthousiasment pas, car je ne suis pas sûr qu'elles participent à une réelle remise en ordre des entreprises que je qualifierai « d'entreprises à déficit permanent et reconductible ».

Pour l'an prochain, vous proposez de retenir, approximativement, les mêmes proportions. On peut se demander, et certains de mes amis le font, si la part qui ne va pas à la diminution de la dette ne pourrait pas être utilisée d'une façon plus directement productive en allant vers des programmes d'investissement, de recherche et d'équipement bien choisis.

Vous avez indiqué, par ailleurs, que votre intention était d'aliéner des participations minoritaires que l'Etat détient encore, notamment dans des groupes tels que Paribas et le C.C.F. Cette intention, du ce projet, répondent à un souci de bonne gestion. Il conviendra que ces opérations de vente hors marché soient réalisées dans les plus parfaites conditions de transparence.

La privatisation, en effet, est un des succès de la politique du Gouvernement, et les seules critiques sont nées ou ont pu se développer à cause de cette tradition du secret de toutes nos administrations. Je les comprends. Ce n'est pas à elles, c'est au Gouvernement de faire connaître, de faire comprendre, d'expliquer. Des débats comme les nôtres, celui d'aujourd'hui et celui du 27 octobre dernier, y contribuent. Mais c'est en vérité tout au long de l'année qu'il faut informer ceux qui ont témoigné au Gouvernement et lui témoignent encore une telle confiance, les seuls qui, dans la crise de la Bourse, contrairement à la plupart des professionnels, ne l'ont pas lâché. La réussite du capitalisme populaire, la réconciliation entre les salariés et le capital passe par là.

La majorité et le Gouvernement ont, monsieur le ministre, gagné plus de la moitié de la bataille de la privatisation. Il dépend de vous que nous transformions ensemble ces premiers succès en victoires. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphandéry, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les charges communes.

M. Edmond Alphandéry, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, comme l'an dernier, j'ai pour tâche de rapporter devant vous le budget des charges communes. Avec une dotation de 320 milliards de francs dans le projet de loi de finances pour 1988, il s'agit du budget le plus important par le volume des crédits retracés.

Ce budget regroupe trois grandes masses, et d'abord la charge de la dette publique à laquelle je consacrerai mon intervention, car il s'agit selon moi du sujet important à l'heure présente.

Avec un montant de 98 milliards de francs en 1988, les intérêts de la dette représentent un peu moins du tiers du budget des charges communes.

Un deuxième tiers porte sur ce que l'on appelle les dépenses en atténuation de recettes, c'est-à-dire les dégrèvements et les remboursements d'impôt. La somme affectée à ces opérations pour 1988 est de 121 milliards de francs. Elle assure le financement des dégrèvements en faveur de certains contribuables, par exemple certaines personnes âgées qui sont exemptées du paiement de la taxe foncière sur les propriétés

bâties ou de la taxe d'habitation, ou les entreprises qui bénéficient d'un allègement, voire du plafonnement de la taxe professionnelle. Quant aux remboursements, l'essentiel porte sur les versements de T.V.A. aux entreprises spécialisées à l'exportation. Ce dernier chapitre est doté, à lui seul, de 73 milliards de francs.

Le dernier tiers correspond à des crédits divers qui sont inscrits dans ce budget parce qu'ils n'ont pu être rattachés à aucun département ministériel particulier : crédits d'ajustement en cours d'année des rémunérations et des pensions dans la fonction publique, dotations afférentes aux charges sociales incombant à l'Etat, financement des mesures destinées à favoriser l'emploi, Fonds national de solidarité, bonifications d'intérêt, crédits destinés aux rapatriés, etc. C'est, si je puis dire, un inventaire à la Prévert. (*Sourires.*)

Plusieurs de ces lignes budgétaires mériteraient à elles seules de longs développements. Vous trouverez, dans mon rapport écrit, quelques éclaircissements sur l'utilisation de ces fonds. Je pense cependant que la structure du budget des charges communes pose problème. Sa taille comme sa diversité rendent le contrôle parlementaire difficile. C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je soumetts à votre réflexion l'idée d'un allègement et d'une simplification de ce budget qui représente à lui tout seul près du tiers des dépenses inscrites dans la loi de finances.

Durant les quelque dix minutes qui me sont imparties, je voudrais, mes chers collègues, vous faire part de mes réflexions sur la gestion de la dette publique.

On fait souvent observer que le poids de la dette publique, tant en pourcentage de notre P.N.B. que par rapport à l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, reste encore modéré en France par rapport à la plupart de nos partenaires.

M. Christian Plerret. Très juste !

M. Edmond Alphandéry, rapporteur spécial. Je crois pouvoir dire que cela est exact. D'ailleurs, les chiffres sont là pour le prouver.

Mais ce qui compte au moins autant, et même probablement plus que le poids absolu de la dette publique, c'est sa variation. Pourquoi ? Parce que l'augmentation rapide de la dette publique peut se heurter à un marché financier trop étroit, ce qui provoque des tensions sur les taux d'intérêt et des effets d'éviction préjudiciables au financement des investissements productifs. Et lorsque le Gouvernement cherche à éviter ces tensions sur les taux d'intérêt, il peut être conduit à un financement monétaire de la dette publique en plaçant - la formule est bien connue - des bons du Trésor en compte courant auprès du système bancaire, ce qui, à terme, risque d'alimenter l'inflation.

En France, où la taille du marché financier est traditionnellement étroite, il est clair qu'une politique de déficit budgétaire systématique est à déconseiller. On en a vu les effets à partir de 1981. La brutale aggravation du déficit budgétaire s'est accompagnée à l'époque non seulement de tensions sur les taux d'intérêt, qui ont monté plus vite qu'à l'étranger, mais aussi d'un fonctionnement particulièrement rapide de la « planche à billets ». Ainsi, alors que les bons du Trésor en compte courant auprès du système bancaire n'étaient en augmentation que de 7,7 milliards de francs en 1979, en diminution de 6,2 milliards de francs en 1980, ils ont progressé de 56,1 milliards en 1981, de 85,8 milliards en 1982, de 40,3 milliards en 1983 et de 47,7 milliards en 1984.

Du fait de la politique de déficit budgétaire conduite par les gouvernements socialistes, la charge de la dette, qui représentait la somme très modeste de 4,9 p. 100 des dépenses du budget de l'Etat en 1980, a été portée à 9,3 p. 100 en 1985.

On le voit, la gestion de la dette publique est au cœur de la politique économique, financière et monétaire du Gouvernement. Elle doit se fixer divers objectifs qui ne sont pas toujours aisés à atteindre simultanément : la lutte contre l'inflation, qui nécessite un financement sain de la dette publique ; l'absence de préjudice aux investissements productifs des entreprises, préjudice que ne manquerait d'avoir un volume d'emprunts de l'Etat élevé ; enfin, le soutien de notre monnaie qui est, là encore, lié à la gestion de notre dette flottante.

Le meilleur moyen pour aboutir à un minimum de cohérence entre ces divers objectifs consiste évidemment à diminuer le déficit budgétaire, car cet allègement permet à la fois

d'éviter un financement monétaire de ce déficit et une pression trop forte des emprunts à long terme sur les taux d'intérêt. Je reconnais que les socialistes eux-mêmes l'avaient d'ailleurs bien compris puisque, dès 1985, M. Bérégovoy a sensiblement freiné le déficit budgétaire et son financement par de la monnaie. Mais cela n'était qu'un moindre mal. Il n'y avait pas encore, à l'époque, de redressement.

Dès votre déclaration de politique économique du printemps 1986, vous avez clairement annoncé avec M. Balladur que vous alliez engager un processus progressif de diminution de ce déficit et que vous entendiez cesser tout financement du déficit budgétaire par de la monnaie. Je tiens personnellement à vous exprimer mon soutien sur ce point, car ce sont des orientations tout à fait souhaitables. La réduction du déficit budgétaire de 15 milliards de francs par an en 1987 et du même montant en 1988 aura nécessité un gros effort de freinage de la dépense publique.

Telle est donc la première caractéristique de votre politique de gestion de la dette publique depuis le printemps 1986 : freiner autant que faire se peut la dépense publique de façon à limiter la progression de la charge de la dette. Celle-ci, qui a augmenté de 12 p. 100 en 1986 et de 4,9 p. 100 en 1987, progressera encore de 4,8 p. 100 en 1988, c'est-à-dire nettement plus vite que l'ensemble des dépenses du budget général. Il est clair, en effet, que, même avec une politique de gestion rigoureuse de nos finances publiques, le niveau du déficit budgétaire qui nous a été légué par les socialistes engendre chaque année une aggravation du poids de la dette publique dans le budget de l'Etat.

La deuxième caractéristique de votre gestion de la dette concerne sa consolidation. De 1980 à 1987, on a assisté à deux mouvements successifs. Jusqu'en 1985, le poids de la dette flottante dans le total de la dette n'a cessé de croître très fortement. A partir de 1985, la dette flottante s'est pratiquement stabilisée, l'Etat finançant l'essentiel de sa dette publique par des émissions d'emprunts à moyen et à long terme. Naturellement, la durée moyenne de la dette publique, qui est d'ailleurs assez faible en France, a été sensiblement allongée ces dernières années. Elle est passée de deux ans et dix mois en 1985 à trois ans et six mois en 1986, et elle sera de quatre ans en 1987. Parallèlement, vous avez décidé d'alléger sensiblement le poids de la dette extérieure contractée par l'Etat français. Ces opérations de consolidation apparaissent très bien dans la répartition de la charge de la dette publique. Ces chiffres, qui figurent dans mon rapport, sont lumineux : en 1983, les deux tiers de cette charge concernaient la dette flottante, la dette à moyen et long terme étant, quant à elle, concernée pour moins d'un tiers. En 1986, trois ans plus tard, la charge de la dette à moyen et long terme représente près de 60 p. 100 du total.

Il est évident - c'est une observation importante - qu'une consolidation aussi rapide de la dette publique ne peut manquer d'avoir des répercussions sur le fonctionnement du marché obligataire. Le volume des émissions d'Etat sur ce marché ne se limite naturellement pas au financement du déficit budgétaire, car il s'y ajoute évidemment les emprunts arrivant à échéance.

En 1986, profitant de la détente, au moins jusqu'à la fin de l'été, des taux d'intérêt, vous avez lancé un volume d'émission d'obligations publiques brutes de 137 milliards de francs sur un marché obligataire de 351 milliards. En 1987, vous avez, à plusieurs reprises, réduit votre objectif. Et M. Balladur a récemment annoncé que l'Etat limiterait ses emprunts à 90 milliards pour toute l'année. Le volume total des émissions brutes prévisibles sur le marché obligataire s'élevait, selon les informations que j'ai recueillies auprès de votre ministère, à 300 milliards. On assiste donc, en 1987 par rapport à 1986, à une double contraction tant du marché obligataire lui-même que de l'appel de l'Etat sur ce marché. La raison essentielle tient aux opérations de privatisation. Si mes informations sont exactes, les recettes de privatisations pour 1987 sont aujourd'hui de l'ordre de 67 milliards de francs. Une cinquantaine serviront à l'amortissement de la dette publique. Or les besoins de financement de l'Etat, que je chiffre personnellement à 160 milliards de francs pour cette année, c'est-à-dire 130 milliards de francs de déficit budgétaire plus 30 milliards d'emprunts arrivant à échéance, pourront être couverts avec un appel limité au marché obligataire, de quelque 90 milliards de francs, et grâce aux 45 ou 50 milliards actuellement disponibles au titre des privatisations, qui serviront à l'amortissement de la dette.

Vous voyez, mes chers collègues, que les opérations de privatisation sont un dispositif clé du bouclage des opérations financières de l'Etat.

Cette restriction dans le volume des emprunts que vous avez émis était d'autant plus nécessaire que les taux d'intérêt à long terme n'ont cessé de se situer à des niveaux élevés, je dirai même trop élevés, en France. Avant que ne débute la crise boursière, les taux d'intérêt à long terme des émissions d'Etat ont culminé jusqu'à 12 p. 100. Aujourd'hui, ils tournent aux alentours de 10 p. 100 ; ce qui, compte tenu de la décélération de l'inflation, représente une charge réelle excessivement élevée. Je me demande même si, dans l'histoire financière de la France, nous avons déjà eu des taux d'intérêt réels aussi élevés. Vous partagez, monsieur le ministre délégué, et M. Balladur aussi, je le sais, mon souci de voir décroître les taux d'intérêt pour permettre un redémarrage plus net de l'investissement productif en France. C'est pour-quoi je comprends que vous cherchiez à limiter le volume des émissions d'emprunts à moyen et à long terme. Mais, à trop diminuer ce montant, ne risque-t-on pas d'être conduit à un financement monétaire de la dette publique, ce qui serait contraire à l'objectif de lutte contre l'inflation que vous vous assignez par ailleurs ?

Aussi, je demande - et je tiens à vous faire cette réflexion que je me suis faite à moi-même après avoir regardé très attentivement la gestion de la dette publique à l'occasion de ce rapport - si l'indispensable politique de consolidation de la dette, que vous poursuivez maintenant depuis dix-huit mois, ne doit pas s'accompagner d'un effort encore plus drastique de réduction du déficit budgétaire.

Je voudrais, monsieur le ministre délégué, terminer mon intervention sur une interrogation concernant le financement des opérations de l'Etat en 1988. En effet, l'année prochaine, nous aurons non seulement à supporter la charge du déficit budgétaire que nous allons voter, c'est-à-dire 115 milliards de francs, mais aussi le remboursement de l'emprunt 7 p. 100 1973. L'amortissement des emprunts arrivant à échéance l'an prochain devrait s'élever, selon mes estimations, à 60 milliards de francs environ, y compris l'emprunt « Giscard ». L'Etat va donc avoir, en 1988, un besoin de financement de quelque 175 milliards de francs.

Naturellement, si le programme de privatisation suit son cours au rythme prévu, le financement sur le marché obligataire ne devrait pas poser de problèmes graves. En revanche, si le programme de privatisation devait voir son rythme ralenti - je n'étais malheureusement pas en séance ce matin, mais M. Balladur, dans son intervention de ce matin, dont j'ai pris connaissance dans l'analytique, a lui-même évoqué

cette éventualité pour 1988, et je crois que personne ne peut faire l'impasse là-dessus -, l'Etat devrait émettre l'année prochaine un volume d'émissions obligatoires nettement plus élevé, à moins, évidemment, mais je sais que vous ne le ferez pas et que vos successeurs ne le feront pas, d'émettre des bons du Trésor auprès des banques, c'est-à-dire à faire un financement monétaire des opérations de l'Etat.

Telles sont, monsieur le ministre, les questions que je me pose devant ce problème difficile et important de la gestion de la dette publique. Je serais heureux que vous complétiez les réflexions que M. Balladur a faites ce matin sur la trésorerie de l'Etat. Par avance, je vous remercie, monsieur le ministre délégué, des éclaircissements que vous voudrez bien apporter quant à la gestion de la dette publique et sur le budget des charges communes, que, naturellement, en tant que rapporteur spécial, je recommande à l'Assemblée de bien vouloir voter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Economie, finances et privatisation : charges communes et articles 64 et 66 ; comptes spéciaux du Trésor (articles 39, 40, 42 à 47) ; taxes parafiscales (lignes 1 à 51 et 54 à 56 de l'état E) et article 48 ; rapatriés (*suite*) :

Annexe n° 14. - Charges communes, M. Edmond Alphandéry, rapporteur spécial ;

Annexe n° 17. - Privatisation, M. Alain Griotteray, rapporteur spécial ;

Annexe n° 45. - Comptes spéciaux du Trésor, M. Georges Tranchant, rapporteur spécial ;

Annexe n° 46. - Taxes parafiscales, M. Raymond Douyère, rapporteur spécial.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du jeudi 12 novembre 1987

SCRUTIN (N^o 817)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1988
(économie, finances et privatisation, services financiers : moyens des services)

Nombre de voixants	571
Nombre des suffrages exprimés	570
Majorité absolue	286
Pour l'adoption	291
Contre	279

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (214) :

Contre : 210.

Non-votants : 4. - MM. André Börel, André Delehedde, Pierre Joxe et Jacques Siffre.

Groupe R.P.R. (157) :

Pour : 155.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

Groupe U.D.F. (132) :

Pour : 131.

Abstention volontaire : 1. - M. Charles Millon.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

Groupe communiste (35) :

Contre : 35.

Non-inscrits (6) :

Pour : 5. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Contre : 1. - M. Robert Borrel.

Ont voté pour

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Aubergier (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Andinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Bardet (Jean)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumont (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)

Béguet (René)
Benoit (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond (Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigéard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
Bollengier-Strapier (Georges)
Bonhomme (Jean)
Borotra (François)
Bourg-Broc (Bruno)
Bouquet (Jean)

Mme Boutin (Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Briant (Yvon)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabel (Christian)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Chammougon (Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charé (Jean-Paul)
Charles (Serge)

Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chauvierre (Bruno)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claissé (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Coupel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couturier (Roger)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhos (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Debahine (Arthur)
Delalande (Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delatre (Francis)
Delevoeye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demyunck (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard (Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durioux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrand (Jean-Michel)
Ferrari (Gratien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Fossé (Roger)
Foyer (Jean)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galles (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)

Gaule (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing (Valéry)
Gossuff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Grignou (Gérard)
Griottéray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)
Gulchard (Olivier)
Guichon (Lucien)
Haby (René)
Hamaide (Michel)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Houtain (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquet (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kasperit (Gabriel)
Kergueris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lément (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Larrat (Gérard)
Lauga (Louis)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Leperq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Lout (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Manon (Jean)
Marcellin (Raymond)

Marcus (Claude-Gérard)
Marière (Olivier)
Marty (Elie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujollar du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Miossec (Charles)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou (Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand (Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu (Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Peretti Delis Rocca (Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Etienne)
Poniatowski (Ladislas)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriot (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard-Claude)
Séguela (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)

Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Stasi (Bernard)
Taugourdeau (Martial)
Tenailon (Paul-Louis)
Terror (Michel)
Thien Ah Koon
(André)

Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Treméze (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)

Villiers (Philippe de)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Natiez (Jean)
Mmo Neiertz
(Véronique)
Mme Neveux
(Paulette)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Ortet (Pierre)
Mme Osselin
(Jacqueline)
Patriat (François)
Pénicaut
(Jean-Pierre)
Perdomo (Ronald)
Peace (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyrat (Jacques)
Peyret (Michel)
Peyron (Albert)
Pezet (Michel)
Mme Piat (Yann)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)
Porelli (Vincent)
Porteu de la Moran-
dière (François)
Portheault
(Jean-Claude)

Pourchon (Maurice)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Ravassard (Noël)
Reveau (Jean-Pierre)
Reysaier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart
(Jacques)
Roatolan (Michel de)
Mme Roudy (Yvette)
Roussel (Jean)
Roux (Jacques)
Saint-Pierre
(Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrot (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schenardi
(Jean-Pierre)
Schreiner (Bernard)

Schwartzberg
(Roger-Gérard)
Serpent (Pierre)
Mme Sicard (Odile)
Sirgue (Pierre)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Spieler (Robert)
Mme Stévenard
(Giabelle)
Stribois (Jean-Pierre)
Stirn (Olivier)
Strauss-Kahn
(Dominique)
Mme Sublet
(Marie-Joséphine)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain
(Ghislaine)
Mme Trautmann
(Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Verpès (Laurent)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Wagner (Georges-Paul)
Wetzer (Gérard)
Worans (Jean-Pierre)
Zuoccarelli (Émile)

Ont voté contre

MM.
Adevah-Peuf
(Maurice)
Alfonai (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Arrighi (Pascal)
Aseml (François)
Auchède (Rémy)
Aroua (Jean)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Bachelot (François)
Badet (Jacques)
Baeckerot (Christian)
Balligand
(Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Baraille (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinat (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bêche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Béregovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berson (Michel)
Besson (Louia)
Billardon (André)
Billon (Alain)
Bocquel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Bompard (Jacques)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau
(Huguette)
Boucheron (Jean-
Michel) (Charente)
Boucheron (Jean-
Michel)
(Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Mme Cacheux
(Denise)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elié)
Cathale (Laurent)
Césaire (Aimé)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Chanfrault (Guy)
Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)
Chauveau
(Guy-Michel)
Chénaud (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevènement (Jean-
Pierre)
Chomat (Paul)
Chouat (Didier)

Chupin (Jean-Claude)
Clert (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)
Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinot (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Derossier (Bernard)
Descaives (Pierre)
Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume
(Freddy)
Dessein (Jean-Claude)
Destradé (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Domenech (Gabriel)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducolone (Guy)
Mme Dufoux
(Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Lurieux (Jean-Paul)
Durupt (Job)
Emmanuelli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fizbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Mme Frachon
(Martine)
Franceschi (Joseph)
Frèche (Georges)
Frédéric-Dupont
(Edouard)
Freulet (Gérard)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard
(Françoise)
Gayssot (Jean-Claude)
Germion (Claude)
Gierd (Jean)
Giovannelli (Jean)
Mme Goussiot
(Colette)
Gollnisch (Bruno)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Hage (Georges)
Herliory (Guy)
Hermier (Guy)
Hernu (Charles)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hoarau (Claude)
Mme Hoffmann
(Jacqueline)
Holeindre (Roger)

Huguet (Roland)
Mme Jacq (Marie)
Mme Jacqueline
(Muguette)
Jaikh (Jean-François)
Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jarroz (Jean)
Josin (Lionel)
Josselin (Charles)
Jourmet (Alain)
Kuchelida (Jean-Pierre)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Lajoinie (André)
Mme Lalumière
(Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Lauressergues
(Christian)
Lavdrine (Jacques)
Le Bail (Georges)
Mme Lecuir (Marie-
France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Le Jaouen (Guy)
Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Leonetti (Jean-
Jacques)
Le Pen (Jean-Marie)
Le Pensec (Louis)
Mme Leroux (Ginette)
Leroy (Roland)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Dogut
(Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)
Martinez (Jean-Claude)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mégret (Bruno)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Mercieca (Paul)
Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louia)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterrand (Gilbert)
Mostdargent (Robert)
Mme Mora
(Christiane)
Moulinet (Louis)

S'est abstenu volontairement

M. Charles Millon.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. André Borel, André Delehedde, Pierre Joxe, Michel Renard et Jacques Siffre.

Mises au point au sujet du présent scrutin

MM. André Borel, André Delehedde, Pierre Joxe et Jacques Siffre, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

Mises au point au sujet de précédents scrutins

A la suite du scrutin n° 808 sur les amendements n° 232 de M. Jacques Badet et 236 de M. Paul Chomat visent à supprimer l'article 68 du projet de loi de finances pour 1988 (aide personnalisée au logement) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 5 novembre 1987, p. 5419), M. Pierre Baudis, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 811 sur le titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1988 (budget de la culture et de la communication : interventions publiques) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 9 novembre 1987, p. 5580), M. Jean Maran, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

A la suite du scrutin n° 815 sur l'amendement n° 319 de M. Michel Peyret tendant à réduire les crédits du titre V inscrits à l'article 35 du projet de loi de finances pour 1988 (défense, section commune, équipement : suppression des crédits alloués à la direction des centres d'expérimentation nucléaires) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 11 novembre 1987, p. 5715), M. Yvon Briant, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 816 sur les crédits du titre V inscrits à l'article 35 du projet de loi de finances pour 1988 (défense, mesures nouvelles, dépenses en capital des services militaires : équipement) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 11 novembre 1987, p. 5716), M. Yvon Briant, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

